

BENOIT ANTHEAUME

ATLAS DES STRUCTURES
AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA 14

AGBETIKO

terroir de la basse vallée du Mono
(Sud-Togo)

collection publiée sous le patronage
de la Maison des Sciences de l'Homme



ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES AU SUD DU SAHARA N° 14

*Collection publiée par l'Office de la Recherche Scientifique
et Technique Outre-Mer et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*

ORSTOM

PARIS

1978

« La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

Benoit ANTHEAUME

Géographe ORSTOM

AGBETIKO
terroir de la basse vallée du Mono
(Sud-Togo)

AVANT-PROPOS

Nous avons séjourné au Togo de décembre 1968 à juillet 1970. Au cours des quatre premiers mois, nous avons beaucoup circulé dans le sud-est du pays, le plus souvent sous la conduite d'Arthur Othily, sociologue à l'ORSTOM, qui s'est montré le plus compétent et le plus avisé des guides.

Que Monsieur le Professeur Pélissier, notre directeur scientifique, trouve ici l'expression de notre gratitude pour les conseils qu'il nous a prodigués et les encouragements qu'il nous a donnés. Ils ont toujours été pour nous de précieux stimulants. Qu'il soit remercié, en tant que membre du Comité Technique de Géographie de l'ORSTOM, pour l'allocation de recherches dont nous avons pu bénéficier.

Nos remerciements vont également à Monsieur le Professeur Sautter pour les conseils qu'il a pu nous donner de vive voix au cours même de nos enquêtes, et qui se sont révélés déterminants pour la poursuite de notre travail.

MM. Y. Agbogée, F. Amédée, P. Cluse et K. Koumbienou méritent toute notre reconnaissance pour la collaboration compétente et dévouée qu'ils nous ont apportée.

Les villageois d'Agbetiko, que nous avons longuement sollicités, ont droit à une mention particulière pour la gentillesse, la chaleur et l'hospitalité dont ils ont fait preuve à notre égard. Qu'ils soient persuadés de notre sincérité même s'ils ne peuvent tirer de ce travail les bénéfices tangibles que notre longue présence au village a peut-être laissé escompter.

Enfin, qu'amis et collègues qui nous ont fait l'amabilité de nous accompagner sur le terrain et de nous livrer leurs suggestions, acceptent notre amicale reconnaissance. En effet, le contact le plus bref, la tournée la plus courte apportent souvent au chercheur isolé une idée neuve, lui permettent d'éliminer les faux-problèmes et contribuent surtout à l'élargissement de ses perspectives de recherche.

Il m'est difficile de terminer cet avant-propos sans mentionner Gérard Dumestre, Jean-François Dupon, Yves Marguerat et surtout Georges Savonnet dont les suggestions et critiques constructives m'ont guidé pour la rédaction du texte définitif.

Depuis la rédaction de ce texte, un certain nombre de modifications ont été apportées à la toponymie :

Au Togo, on utilise désormais, non sans raisons, l'orthographe précoloniale pour un certain nombre de villes importantes (Aného pour Anécho, Kpalimé pour Palimé, Dapaon pour Dapango, Notsé pour Nuatja, etc.) tandis que le Dahomey s'appelle depuis le 26.10.1975 la République Populaire du Bénin. Pour des raisons d'ordre matériel, il n'a pas toujours été possible de tenir compte de ces changements.

AVERTISSEMENT

La monographie du village d'Agbetiko s'inscrit dans le cadre des études de terroir que MM. les Professeurs Sautter et Pélissier suscitent et dirigent depuis près de dix ans (1).

Cette étude de communauté villageoise complète, dans un premier temps, l'éventail de celles qui avaient déjà été entreprises par différents chercheurs d'origine et de formation variées (2). Dans un second temps, elle doit apporter une contribution à la connaissance régionale du sud-est du Togo, et s'intégrer dans une documentation homogène nécessaire à la réalisation d'un texte de synthèse sur la région. Un bref rappel des études menées par nos prédécesseurs s'impose. En 1967, Mme C. Le Cocq-Litoux a minutieusement analysé le terroir de Fiata, proche d'Anfouin, peuplé d'un millier d'habitants et particulièrement représentatif d'une situation de surpeuplement et des problèmes qui en découlent (3). A. Othily travaille depuis plusieurs années à Djéta, gros village de peuplement Mina, à la lisière méridionale de notre unité régionale, situé à la fois au contact du plateau, de la lagune et du cordon littoral dahoméen (4). A. Carbonnier a séjourné quelque temps à Godjémé, petit village de 200 habitants, situé sur la frange septentrionale, à l'orée de zones quasiment vides d'hommes. Enfin, A. Othily et nous-mêmes avons fixé respectivement nos choix sur les flancs occidental (Esse-Zogbedji dans le Bas-Haho) et oriental (Agbetiko dans le Bas-Mono) du Togo du sud-est. L'étude de ces deux derniers terroirs fait apparaître des similitudes. En 1972, E. Le Bris s'intéresse au problème des migrations régionales observées à travers l'étude du village sous palmeraie de Vokoutimé.

Deux villages au cœur de la région, quatre sur le pourtour : telle était la localisation des recherches menées dans cette région. A travers cette diversité devaient émerger les thèmes d'étude majeurs (surpeuplement, phénomène *vodou*, migrations, monoculture du manioc, présence du palmier) qui permettraient de mieux appréhender les réalités régionales qui caractérisent le Sud-Est.

L'étude d'une communauté villageoise et de son terroir commande une présence longue et assidue du chercheur. Cette véritable sédentarisation ne doit pourtant pas nuire à sa mobilité. C'est pourquoi nous avons souvent considéré notre terroir comme le point de départ d'un certain nombre d'enquêtes, plus ou moins légères, plus ou moins cursives sur tel ou tel aspect particulier dont l'étude paraissait offrir plus d'intérêt (ou du moins un intérêt différent) hors des limites strictes du village ou

(1) G. SAUTTER et P. PÉLISSIER - «Pour un atlas des terroirs africains. Structure-type d'une étude de terroir». L'Homme, IV, 1, janvier-avril 1964, pp. 56-72.

P. PÉLISSIER et G. SAUTTER - «Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches». Études Rurales n° 37, 38, 39 - janvier-septembre 1970, pp. 7-45.

(2) Se reporter à la fig. 1.

(3) C. LE COCQ-LITOUX, Le village de Fiata, Centre ORSTOM, Lomé, 1974, 131 p.

(4) A. OTHILY - Djéta, un village Mina du sud-est du Togo, Centre ORSTOM, Lomé, 1967, 261 p.

du terroir. D'avril 1969 à juin 1970, nous avons partagé notre temps entre le village d'Agbetiko où nous menions de front levés de terrain et enquêtes, et Lomé où nous avons dépouillé sur-le-champ les données de base collectées pour modifier, si besoin était, l'orientation des travaux en cours. L'essentiel de notre effort a porté sur la réalisation de documents cartographiques.

La présentation peut paraître trop linéaire et certains chapitres inachevés, car nombre d'hypothèses de travail restent encore à vérifier. Nous souhaitons les reprendre à la faveur de séjours ultérieurs.

Les conclusions de notre étude ne se veulent donc pas définitives. Elles incitent au contraire à entreprendre de nouvelles recherches, à poser des questions plutôt qu'à formuler des réponses que celles autoriseraient un très long séjour et une plus grande familiarité avec le milieu.

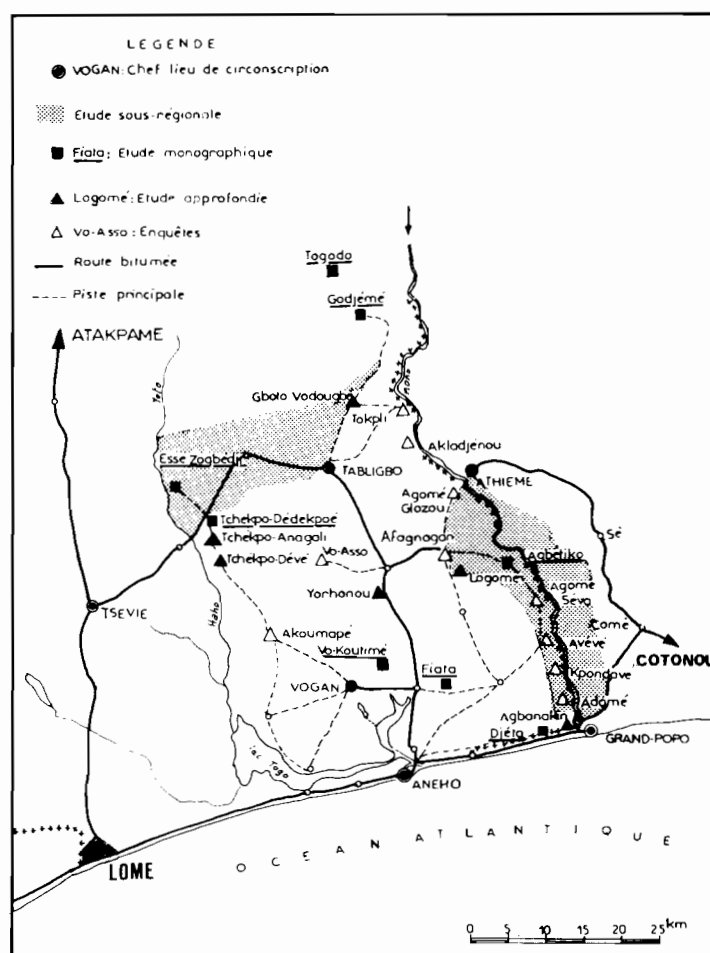


Fig. 1 — Le sud-est du Togo
Localisation des lieux d'études et d'enquêtes

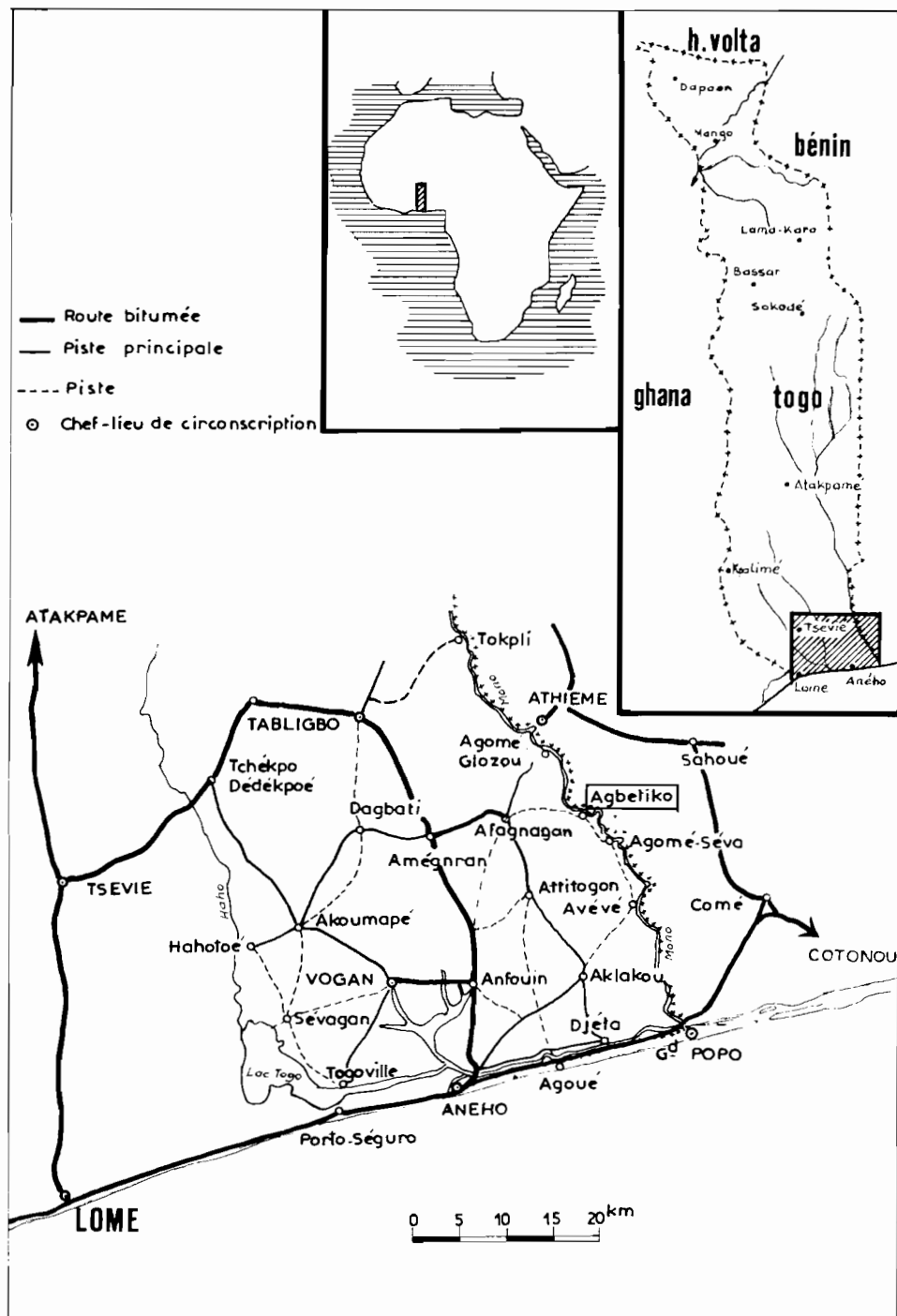


Fig. 2 – Le sud-est du Togo : carte de situation

INTRODUCTION

Le sud-est du Togo est une terre de contrastes. Dans une région très peuplée où les densités agricoles évoquent parfois celles de l'Asie, où le moindre lopin de terre est cultivé, les règles de l'agronomie paraissent quotidiennement bafouées, les pratiques de restitution ignorées, les temps de jachère comprimés. Les règles foncières traditionnelles de l'Afrique y sont les moins représentées : la terre se vend, se troque, se gage. Cette région se distingue par une vie économique active. Les routes sont constamment sillonnées, les marchés quotidiennement fréquentés. Les mouvements d'hommes, de marchandises, d'argent, de produits, les échanges de toute nature, les spéculations de tout type ont justement rendu célèbre le sud-est du Togo sur toute la côte du golfe du Bénin.

La basse vallée du Mono se singularise par son sous-peuplement, son manque d'aménagement. Elle contraste brutalement avec le plateau par ses paysages, ses caractères et ses problèmes spécifiques.

Serait-elle moins accueillante que le plateau ? A cent kilomètres à l'est, les régions méridionales de la République Populaire du Bénin semblent offrir un singulier démenti à de telles affirmations. Le plateau qui domine l'Ouémé sur sa rive gauche, longtemps inhabité du fait des conditions d'insécurité qui y régnaient, est aujourd'hui convoité par les habitants de la vallée surpeuplée et totalement aménagée, dans des conditions naturelles proches de celles qui règnent dans le Bas-Mono (1).

Quels sont les motifs de ce vide humain relatif ? Où se situent les raisons de cette brusque coupure entre deux mondes à la fois si opposés, si proches et si complémentaires ? Il semble paradoxal que les paysans du plateau togolais, à la recherche de terres à cultiver, choisissent la solution la moins évidente. En effet, ils ont pris pour exutoire les marges lointaines et incertaines de la région de Togodo où la colonisation du milieu exige une adaptation de leurs techniques au moins aussi importante que celles que nécessiterait leur venue sur les terres alluviales du Mono. Toutefois ici, elles présentent le gros avantage de s'étendre à proximité des terroirs saturés et au seuil des régions surpeuplées.

Ces oppositions, ces contrastes soulignent la prodigieuse diversité de l'Afrique Noire. Nous aurons l'occasion de les examiner en détail, mais il convient auparavant de préciser la place tenue par le Bas-Mono au sein du sud-est du Togo.

(1) P. PÉLISSIER, Les pays du Bas-Ouémé, Dakar-Bordeaux, 1962-1963.

PRESENTATION REGIONALE

I. LE SUD-EST AU CARREFOUR DE DEUX ESPACES

Le Sud-Est est une région aux dimensions modestes : 2.620 km^2 , soit 5 % de la superficie du pays. Ayant grossièrement la forme d'un carré de 50 km de côté, il correspond à l'interfluve du Bas-Haho et du Bas-Mono, respectivement bordures occidentale et orientale. Il est limité au nord par les premières pentes boisées situées au contact géologique entre les roches granito-gneissiques du centre du pays et la terre de Barre, formation sédimentaire qui, hormis la dépression transversale argileuse de la Lama et les vallées, constitue l'assise de toute la région. Sa limite méridionale est triple : la lagune, le cordon littoral et l'océan.

Le Sud-Est est placé au carrefour de l'espace national et de celui du golfe du Bénin :

L'espace togolais (56.000 km^2) apparaît comme un coin enfoncé sur plus de 550 km entre le 6^e et le 11^e parallèle nord, dans le flanc sud de la massive Afrique occidentale. Sa plus grande largeur n'atteint pas cent cinquante kilomètres. Avec les pays moba et kabyè tous deux situés au nord, le Sud-Est, pays des Mina et des Ouatchi, apparaît comme l'un des trois grands foyers de peuplement de l'espace togolais.

Du littoral atlantique à la frange soudanaise, au contact de la Haute-Volta qui le borde au nord, le Togo occupe une place de transition. Au nord du parallèle de Blitta prédomine un climat tropical à un seul hivernage d'avril à octobre. Au fur et à mesure que l'on s'achemine vers le sud, les précipitations augmentent et une petite saison sèche, de plus en plus marquée, s'affirme. La région maritime, la plus méridionale du Togo, celle de Lomé, connaît donc un climat équatorial de transition à deux saisons des pluies, mais elle se trouve être anormalement sèche et paradoxalement la moins arrosée du pays.

Les monts du Togo, formation quartzitique très escarpée, prennent en écharpe le pays : ce relief favorise les précipitations et donne lieu à un micro-climat d'altitude.

Les différents paysages reflètent à la fois la grande diversité du pays et, entre les extrêmes, expriment les gradations perceptibles à chacun des stades intermédiaires.

Le Nord, pays des parcs à nérés et karités où poussent les mils, où l'habitat dispersé en

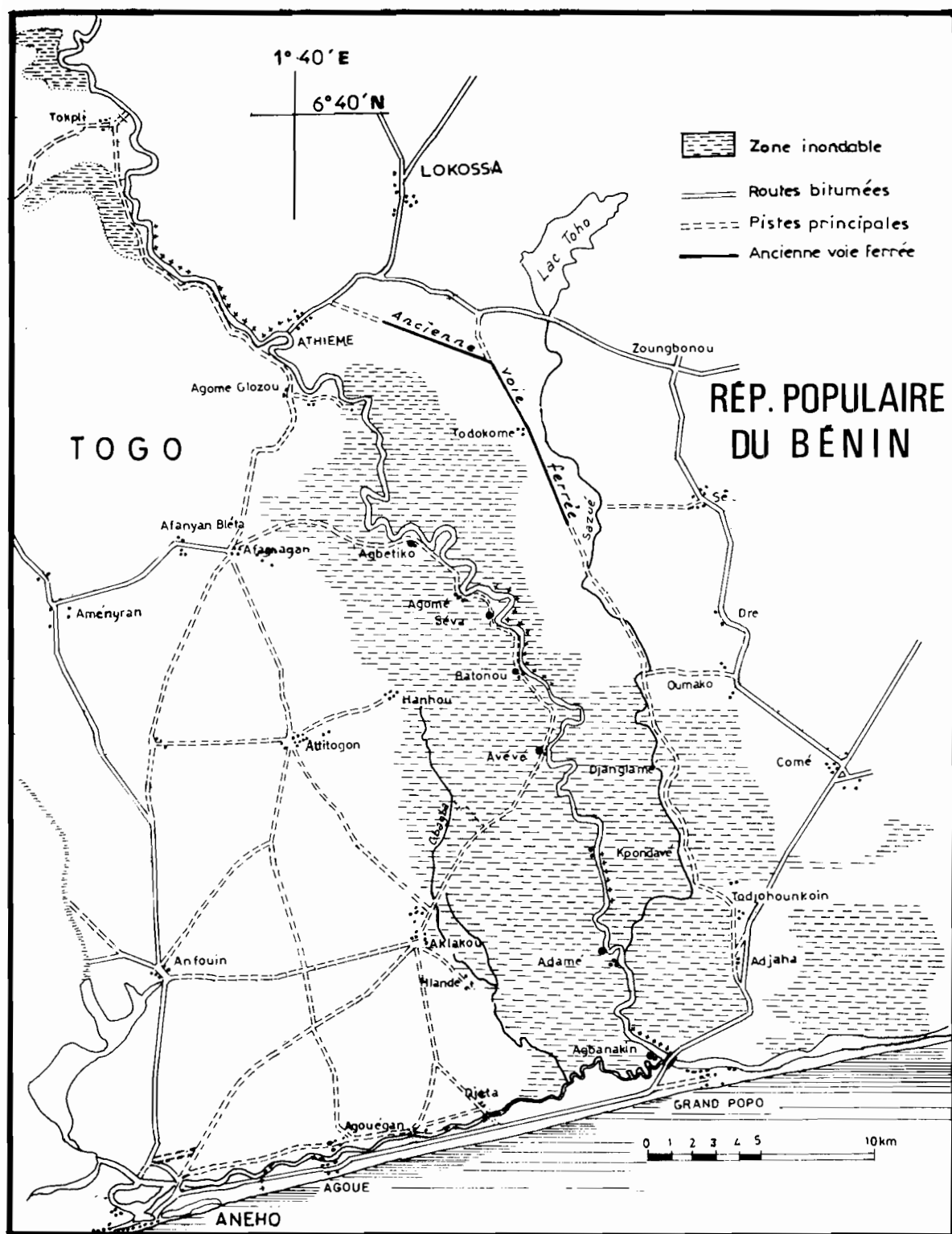


Fig. 3 – La basse vallée du Mono. D'après la carte I.G.N. NB-31-XIV à 1/200.000

nébuleuses, entouré de ses auréoles de cultures, se situe sur les revers des côtes gréseuses ou au pied des dépressions subséquentes, trouve aussi les éléments de sa personnalité dans une forte densité humaine qui permet une occupation de l'espace soutenue. Plus au sud (zone schisteuse des environs de Mango) les paysages naturels sont très semblables mais on découvre un grand vide humain qui serait la conséquence d'événements historiques anciens.

Le pays kabyè, véritable bastion, prend son assise sur des reliefs postiches d'origine volcanique particulièrement fertiles. La vigueur des pentes, leur empierrement n'ont pas découragé une paysannerie besogneuse et active qui a pu, grâce à un système agricole efficace, nourrir plus de cent habitants par km². La sécurité retrouvée, la nécessité d'un tel « entassement » humain ne se justifiait plus et les paysans montagnards, descendus du massif, firent œuvre de pionniers et de colons en mettant en valeur, suivant des axes ferrés ou routiers, les terres vides du centre du pays. Ils oublièrent leurs techniques pour des façons plus expéditives et plus extensives tels les brûlis itinérants mis au service de spéculations destinées au marché local (ignames) ou national (coton).

Le centre-sud du Togo est la région la plus arrosée. En certains points du Litimé, les cultures marchandes, café et surtout cacao, ont modelé, comme au Ghana voisin, les sous-bois d'un paysage forestier, dense et luxuriant. Les cultures vivrières sont pratiquement exclues. De gros villages autochtones alternent avec les nombreuses « fermes » d'immigrés originaires de toutes les parties du pays, voire même des Etats voisins.

Si les mils, nérés et karités sont les espèces les plus répandues dans les paysages des régions septentrionales togolaises, l'igname, le coton et le cacao caractérisent le mieux ceux des régions centrales. Maïs et manioc semblent être les produits les plus représentés du Sud sans oublier le palmier à huile souvent présent. Là, les agriculteurs habitent de gros bourgs de plusieurs milliers d'âmes. Mais le Togo méridional doit être replacé dans l'espace riverain du golfe du Bénin qui s'étend approximativement de Takoradi (Ghana) à Lagos (Nigeria) et qui présente, malgré les frontières qui le morcellent à l'extrême, des traits marqués et originaux. Une plaine littorale, souvent étroite, d'origine sédimentaire, constitue le cadre physique régional. De Takoradi à Cotonou, une anomalie climatique très marquée, caractérisée par la faiblesse des précipitations locales, se calque grossièrement sur l'espace du Bénin ; conséquence de cette anomalie, on découvre jusqu'au rivage une savane piquetée de baobabs et de palmiers-rôniers.

Ce n'est pas sur la côte du golfe du Bénin qu'il faudrait choisir ses exemples pour illustrer la sous-occupation de l'Afrique : les densités rurales sont constamment supérieures à 100 habitants par km². De plus, sur 400 km de côtes (la distance séparant Lorient de Bordeaux) sont situées cinq villes de plus de cent mille habitants, dont quatre capitales toutes pourvues de services de classe (aéroports pour avions longs courriers, ports en eau profonde...) et reliées entre elles par une belle route longeant la côte.

Entre les agglomérations, les campagnes, très peuplées, sont mises en valeur avec minutie (sud-est du Togo, vallée du Bas-Ouémé, palmeraie de Porto-Novo). Complémentaires des zones urbaines proches, elles bénéficient de la proximité des villes pour y vendre une partie substantielle de leurs productions.

II. L'ENVIRONNEMENT NATUREL DE LA BASSE VALLEE DU MONO

A. CARACTERES HYDROLOGIQUES DU FLEUVE MONO

Le fleuve Mono mesure 528 km. Il prend sa source dans la région d'Aledjokoura au Bénin. Son bassin versant occupe une superficie de 21.480 km² situés en majeure partie au nord du 8^e degré de latitude nord, dans des zones où le rythme des précipitations est caractérisé par un seul maximum que reflète bien le régime tropical du fleuve.

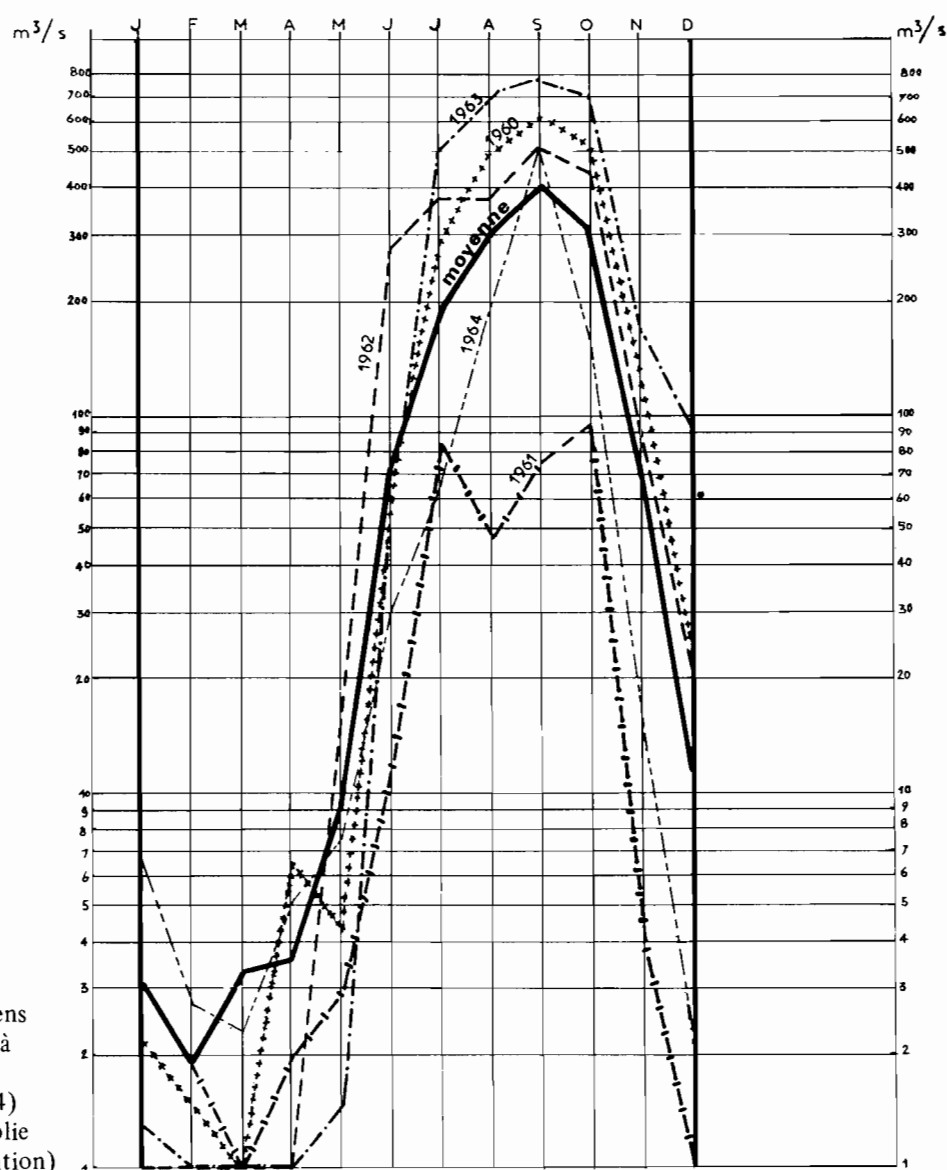


Fig. 4 – Débits moyens mensuels du Mono à Athiémé (années 1960 à 1964) (la moyenne est établie sur 20 années d'observation)

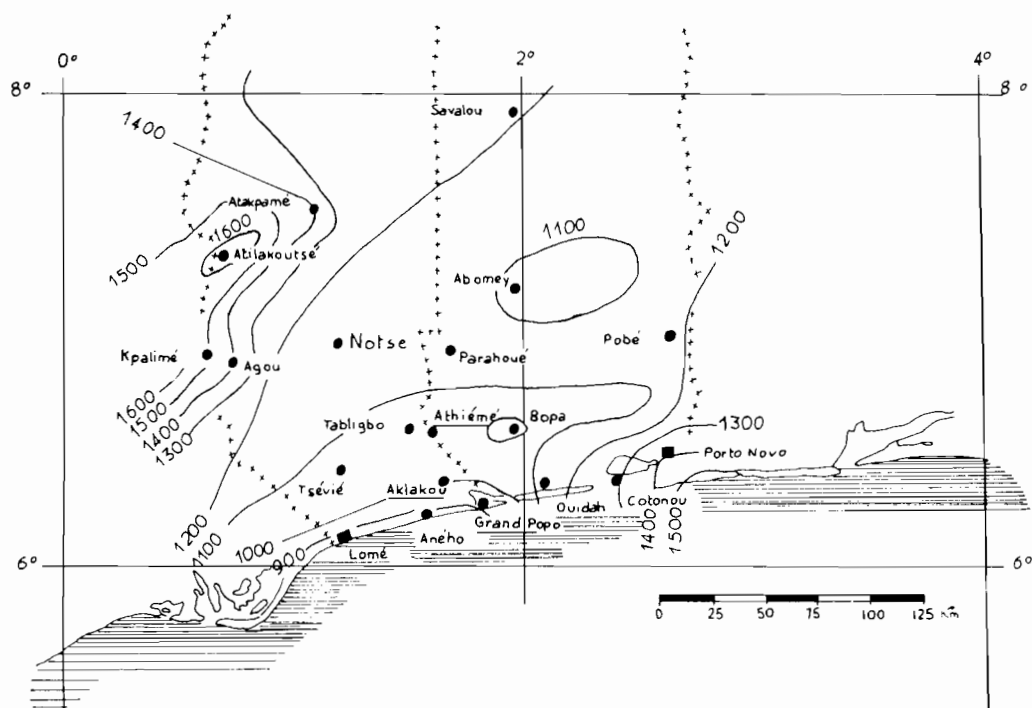


Fig. 5 - Isohyètes des moyennes annuelles au Sud-Togo et au Sud-Bénin

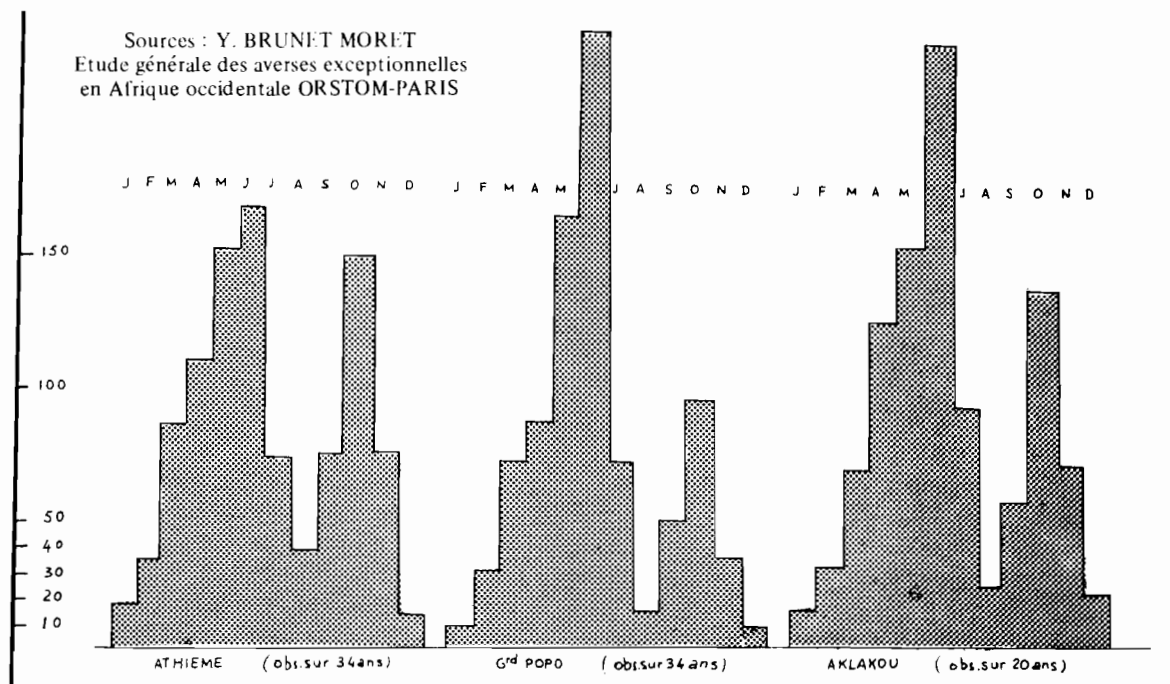


Fig. 6 - Précipitations mensuelles pour trois stations (en mm)

TABLEAU 1

*Débits moyens mensuels du mono à Athiémé (1944-64)
(en m³/s)*

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
3,1	1,9	3,3	3,6	9,3	71	189	301	411	311	74	19,7

Source : ORSTOM

Plus de 450 km à l'aval de sa source, à la sortie des terrains granito-gneissiques et après un court passage dans les calcaires de l'éocène, le Mono mord de façon sensible le plateau sédimentaire de terre de barre qui domine de 60 à 70 m certains points de la vallée. Le cours inférieur du Mono est orienté nord-ouest - sud-est sur une trentaine de kilomètres de longueur ; la largeur de la basse vallée est variable : 10 km au nord, 15 à 20 km au Sud. Le Mono se jette dans l'océan par deux passes — la Boca del Rio et la passe de Grand-Popo. La largeur des ouvertures varie en fonction de la poussée de la crue.

La zone inondable correspond aux limites de la basse vallée qui peuvent être approximativement fixées entre l'isohypse de 10 m et le niveau de l'océan. A l'intérieur de ce cadre, les bourrelets de berge et quelques îlots de surface limitée, le plus souvent sableux, s'élèvent quelque peu au-dessus de 10 m, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas inondables. En dehors de ces éléments de relief, le reste est quasiment plat : des dépressions marécageuses, des cuvettes sans exutoire restent engorgées pratiquement tout au long de l'année. La basse vallée présente naturellement une légère déclivité en direction de l'Océan, à peine illustrée par la pente du lit, extrêmement faible pour les cent derniers kilomètres du cours (0,06 %). Dans la basse vallée se développent de longs méandres paresseux ; certains d'entre eux ont déjà été recoupés ; il ne reste alors, comme témoignage de leur présence, que des plans d'eau en forme de croissant. Par ailleurs, le fleuve a construit, dans ce qu'on peut appeler une « plaine de niveau de base » des levées naturelles au modelé écrasé vers l'aval.

Le débit moyen mensuel du fleuve (117 m³/s), calculé sur la période 1944-1964, ne signifie en soi que peu de chose. A Athiémé, à l'étiage absolu, le débit peut n'atteindre que 0,8 m³/s et parfois même être nul. Une crue d'année médiane voit couler 680 à 700 m³/s et une crue décennale 850 m³/s. Il est tout aussi intéressant d'examiner la période des maxima. A Athiémé, les mois de septembre-octobre connaissent les plus forts débits. C'est donc en décalage avec, et parfois même entre les deux saisons des pluies locales, que la crue survient.

Les pluies septentrionales sont donc à l'origine des crues et des inondations périodiques. Les précipitations locales n'interviennent qu'exceptionnellement, mais elles déclenchent parfois des crues brutales et brèves rappelant les régimes torrentiels.

B. UN CLIMAT EQUATORIAL NUANCE

La basse vallée du Mono, comme tout le sud-est du Togo, bénéficie d'un climat équatorial de transition, à deux saisons des pluies, qui apparaissent modérées pour cette latitude. En effet, la région se trouve au cœur d'une zone d'anomalie climatique qui s'étend de Takoradi à Cotonou et sur le mécanisme de laquelle des auteurs plus compétents que nous se sont arrêtés (1). A Lomé, il tombe en moyenne 773 mm de pluies par an (2), normale établie sur 60 années d'observations, une année

(1) V. DENEAU - Singularités climatiques du Bas-Togo, Mémoire de la météo nationale, 1956.

H. ATTIGNON - Le climat de la zone côtière entre Takoradi et Cotonou et ses conséquences biogéographiques, D.E.S., Aix-en-Provence, 1960.

(2) Alors qu'à la même latitude Porto-Novo reçoit 1400 mm.

déficitaire de fréquence décennale ne recevant guère plus que 550 mm. En fait, Lomé et sa région sont situés à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de la basse vallée qui reçoit entre 800 et 1.100 mm respectivement du sud au nord.

Ces caractéristiques se résument dans le tableau II.

TABLEAU II

Précipitations moyennes mensuelles pour cinq stations du Sud-Togo, Sud-Bénin (en mm)

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
LOME	11	28	53	97	139	202	63	17	39	90	23	11	773
GRAND-POPO	7	29	68	84	160	226	70	13	48	92	34	8	839
AKLAKOU	14	30	67	122	150	226	90	23	55	134	68	19	998
ATTITOGON	17	29	58	112	189	179	89	25	50	127	61	28	1 054
ATHIEME	16	30	89	112	150	179	77	37	80	147	73	17	1 009
TABLIGBO	15	35	106	128	166	165	78	49	102	169	80	21	1 114

Source : ORSTOM

Sur les graphiques relatifs aux trois stations du sud du pays, les saillants des histogrammes, correspondant aux précipitations mensuelles, des grande (avril - mai - juin) et petite (septembre - octobre) saisons des pluies, ressortent vigoureusement (cf. fig. 6).

Il n'y a aucun mois où les précipitations soient vraiment nulles. Seuls les mois de décembre et de janvier peuvent être considérés comme vraiment secs à Lomé et Grand-Popo (moins de 15 mm mensuels).

La rareté des averses exceptionnelles contribue à la modération du climat (1). Mais, il est fréquent que la région de Tchekpo-Tabligbo, dans la partie nord du plateau, aux sols perméables, éprouve un cruel manque d'eau. Les paysans gardent de douloureux souvenirs des mois de février et de mars 1970, où elle était strictement rationnée. Du fait de la faiblesse des précipitations, il arrive que la vie agricole qui s'articule sur les deux saisons (notamment pour le maïs à court cycle végétatif), souffre plus qu'en tout autre lieu des irrégularités climatiques, en particulier des grandes variations inter-annuelles et des années à pluviométrie déficitaire. Pourtant deux saisons pluvieuses constituent un avantage appréciable dont ne bénéficient pas les latitudes plus septentrionales.

TABLEAU III

Indice des précipitations pour cinq années par rapport à la normale N (N = base 100)

	1966	1967	1968	1969	1970
LOME	61	125	190	93	123
TABLIGBO	101	99	148	70	83
TSEVIE	92	116	144	75	97
ATTITOGON	106	111	158	68	108

Source : SORAD Maritime

(1) Y. BRUNET-MORET - Étude générale des averses exceptionnelles en Afrique occidentale, ORSTOM, 1967.

Si certaines années paraissent sans conteste comme très pluvieuses (1968) ou assez sèches (1969), que dire de 1966 ou de l'année 1970 à la fois excédentaire à Lomé (indice 123) et déficitaire à Tabligbo (indice 83)!

Ainsi apparaissent, au cours d'une même année, entre deux stations distantes d'une cinquantaine de kilomètres des écarts importants dans les précipitations. Dans ces conditions, il devient délicat de traiter le sud-est du Togo comme une entité climatique homogène. A l'appui de notre affirmation, on peut aussi se demander pourquoi les moyennes mobiles décennales de pluviométrie évoluent vers une plus grande humidité à Aklakou et une plus grande sécheresse à Attitogon, distant de moins de 10 km, alors que celle de Lomé et plus encore de Tabligbo restent grossièrement constantes (voir fig. 7).

Les forts contrastes thermiques que l'on remarque pour cette latitude sur les courbes mensuelle et quotidienne de température rendent ce climat très supportable, voire agréable pour l'homme.

La courbe des maxima moyens connaît de plus amples variations à l'intérieur : $7,4^{\circ}$ à Tabligbo (février : $36,2^{\circ}$; août : $28,8^{\circ}$) que sur la côte : $5,1^{\circ}$ à Lomé (février : $32,6^{\circ}$; août : $27,5^{\circ}$) où l'océan fait office de régulateur thermique. C'est en février, mois le plus chaud au cœur de la saison sèche, qu'on remarque les plus grandes amplitudes entre minimum et maximum moyens (Tabligbo : $14,1^{\circ}$ et Lomé $9,9^{\circ}$) alors que l'écart se resserre sensiblement pendant les mois les plus frais (juillet et août : $6,8^{\circ}$ à Tabligbo et $5,4^{\circ}$ à Lomé).

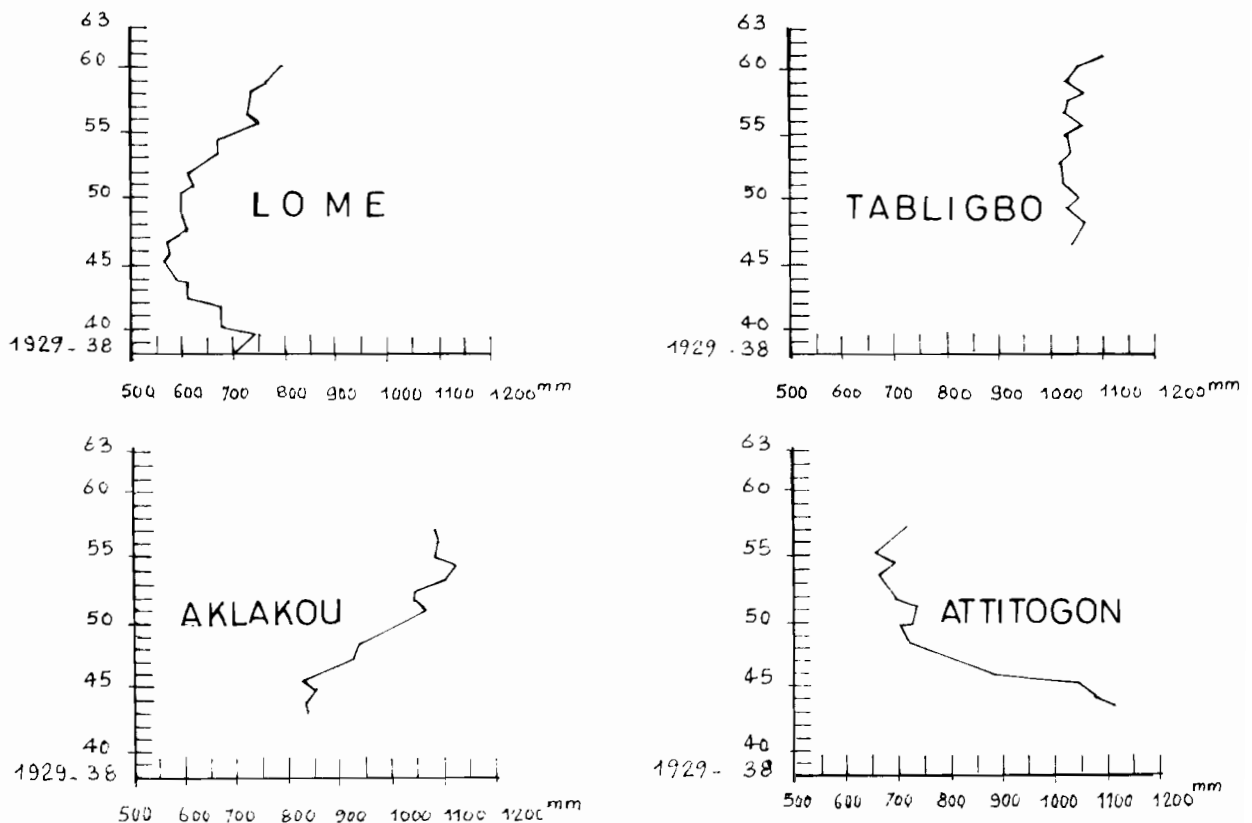


Fig. 7 – Moyennes mobiles décennales de pluviométrie pour quatre stations

Sources : Etudes pédohydrologiques au Togo (Vol. II p. 14)

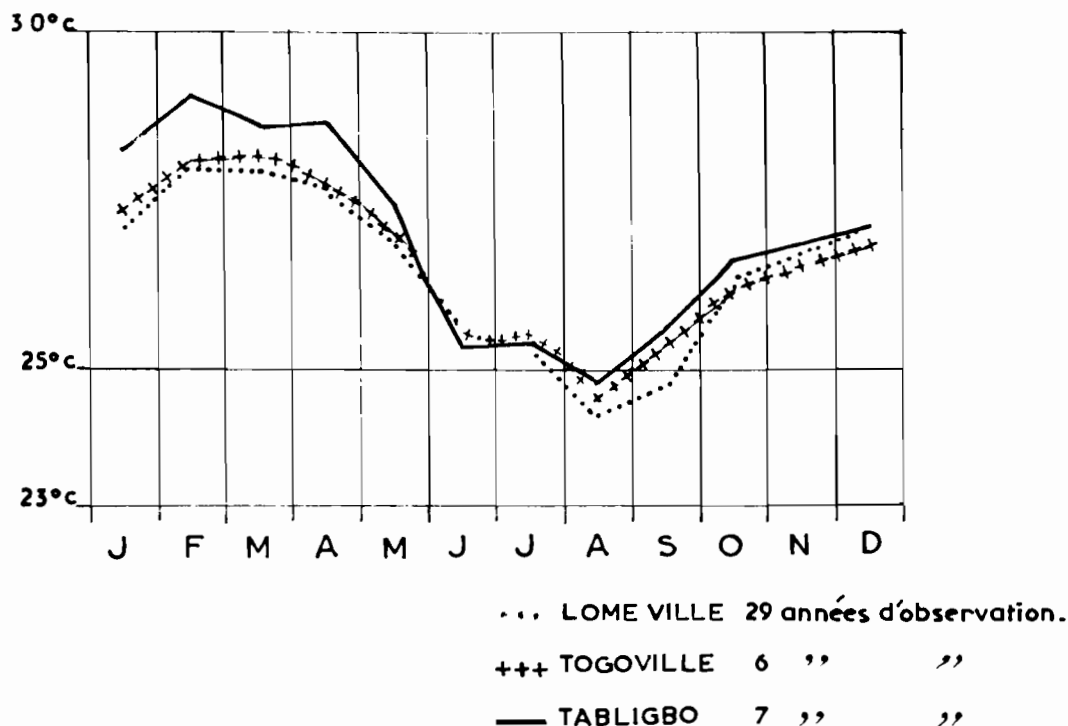


Fig. 8 — Températures moyennes mensuelles comparées pour trois stations

Sources : Etudes pédohydrologiques au Togo (Vol. III ; données hydrologiques, p. 214)

On ne possède pas d'informations sur l'insolation de cette région. Rappelons tout de même qu'à cette latitude les amplitudes diurne et nocturne, pratiquement invariables tout au long de l'année, tempèrent les effets de l'insolation par rapport à ce qu'ils peuvent être à des latitudes plus septentrionales. Cette situation peut parfois entraver le développement d'espèces dont le photopériodisme exige des tranches de lumière supérieures à celles d'obscurité.

La proximité de l'océan explique en partie le degré hygrométrique toujours élevé de la région. Toutefois, en décembre et janvier, il arrive que, pendant quelques jours, l'harmattan, venant du nord, atteigne la côte et réduise brutalement l'humidité de l'air.

Dans la basse vallée du Mono, le degré hygrométrique est toujours plus élevé et les influences maritimes plus accusées. La présence d'étendues d'eau stagnante contribue à entretenir une moiteur chaude. Lorsqu'il se déplace sur les sentiers ouverts dans les zones d'herbe à éléphants (dépassant souvent 3 à 4 m), le voyageur suffoque tant l'air est chaud et humide. La moiteur éprouvante de l'atmosphère rappelle singulièrement celle que l'on découvre en basse Côte-d'Ivoire.

En dehors de ces quelques exemples, somme toute assez exceptionnels, on peut dire que, dans l'ensemble, les phénomènes climatiques dans le sud-est du Togo se caractérisent par leur modération et permettent le développement d'une vie agricole intense. Richard-Molard décrivait d'ailleurs le climat béninien « comme l'un des plus favorables à l'homme et des plus modérés en Afrique Occidentale » (1).

(1) J. RICHARD-MOLARD - L'Afrique occidentale française, Paris, 1949, p. 19.

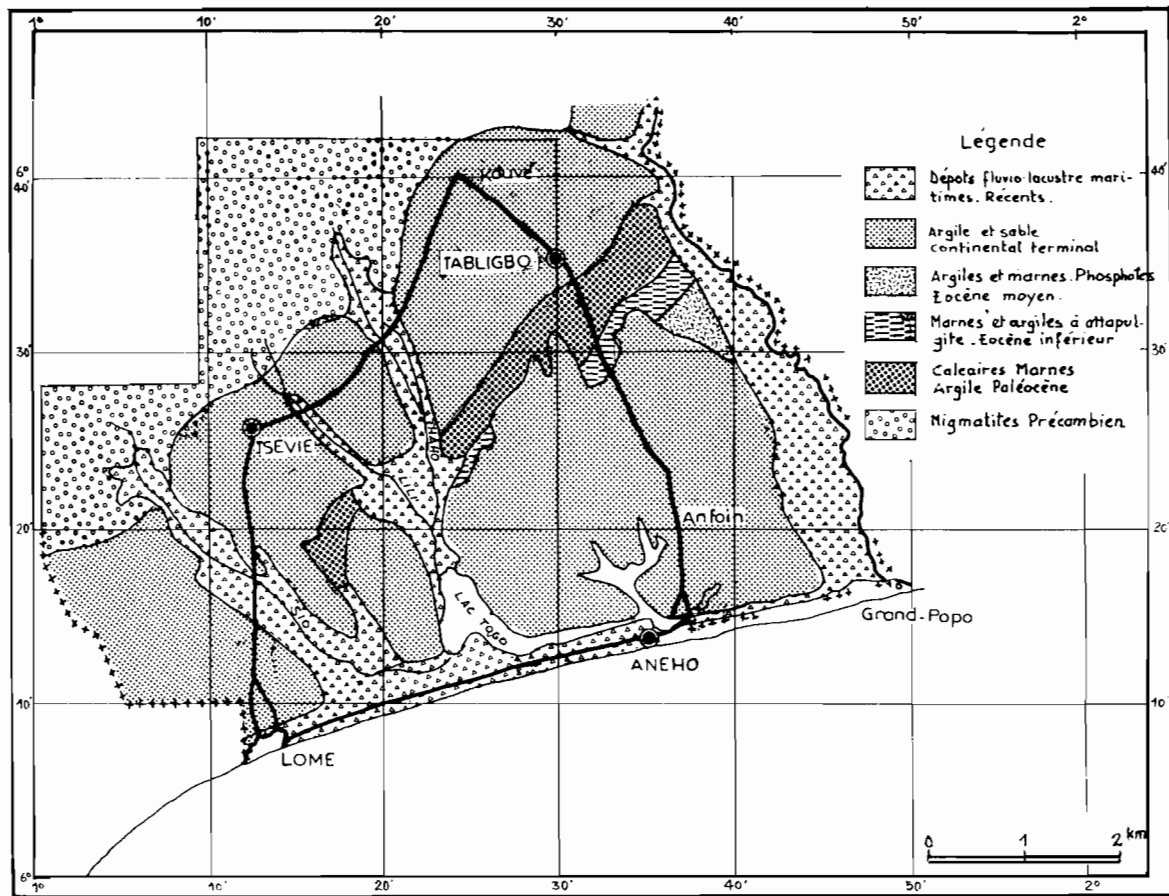


Fig. 9 – Sud-Togo : carte des formations géologiques
(d'après SLANSKY et AICARD)

C. TROIS GRANDES FAMILLES DE TERRES ALLUVIALES

Les sols du plateau de terre de barre sont assez homogènes : couleur ocre-rouge, structure, caractéristiques physiques, vocation agricole (manioc en culture continue) mais aussi état d'épuisement assez généralisé (1). A l'inverse, les sols de la basse vallée alluviale du Mono sont beaucoup plus diversifiés.

L'origine continentale des sols du plateau, d'âge néogène, a été prouvée : on ne trouve aucun fossile. Les sols de la basse vallée alluviale ont, en revanche, été mis en place au quaternaire récent et se sont disposés de façon anarchique. Le Mono a pu y construire des levées naturelles où se sont

(1) Voir : B. DABIN - Contribution à l'étude de la fertilité des terres de Barre. Revue d'agronomie tropicale (juillet-août 1956), n° 4, pp. 490-506.

A. GUILCHER - La région côtière du Bas-Dahomey occidental. Bull. de l'IFAN, série B, juillet-octobre 1959, pp. 358-422.

A. MONDJANNAGNI - Contribution à l'étude des paysages végétaux du Bas-Dahomey, Nanterre, mai 1969.

E. ROBIN - Sur la dégradation des sols dans quelques régions menacées du Togo, Bull. Agro. Congo-Belge. Vol. XL, n° 2, juin 1949, pp. 1263-1280.

accumulés des matériaux sablo-argileux, plus grossiers que ceux des terres alluviales qui tapissent le fond de la basse vallée. Des tertres sableux isolés, formant îles en période de crue, témoignent du passage d'anciens bras anastomosés du fleuve.

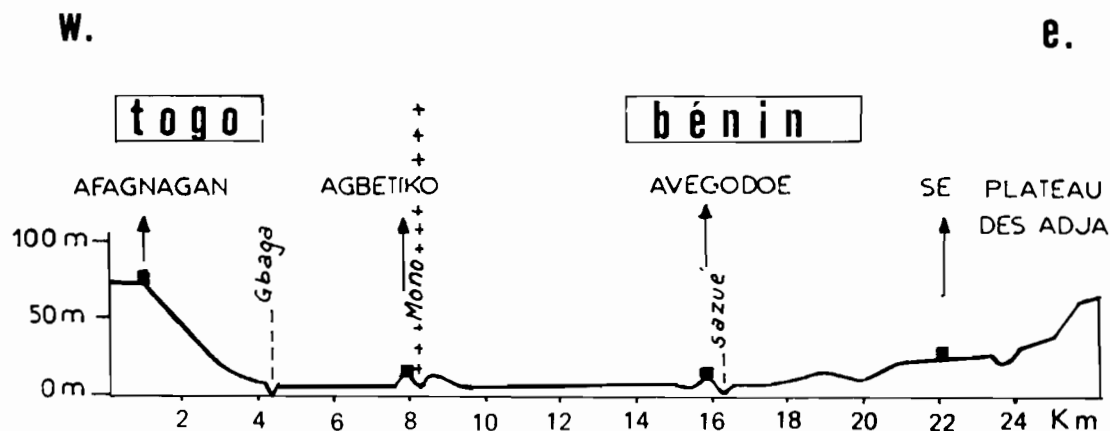


Fig. 10 – Coupe de la basse vallée du Mono

Les versants, au contact du plateau et de la vallée, sont empâtés par des colluvions (groupe 0) (1) et s'apparentent plutôt, de ce fait, au milieu physique du plateau, que nous excluons de nos préoccupations. Des grès et conglomérats ferrugineux affleuraient parfois au sommet des pentes qui descendent vers la vallée. Nous n'en avons jamais remarqués. Au pied des versants, le Gbaga, du côté togolais et la Sazue, du côté dahoméen, petits affluents parallèles à l'orientation du Mono, marquent véritablement l'« entrée » de la basse vallée.

On distingue trois types de terres alluviales, classées en fonction de leur situation en creux ou en relief (dans cette région très uniformément plate, des différences de niveau de l'ordre du décimètre joue un rôle considérable) ou de leur valeur agronomique (2) :

1. Celles qui tapissent le fond de la basse plaine d'inondation au-delà des levées fonctionnelles (groupe A). Elles portent des savanes à hautes graminées (*Andropogon*, *Panicum*, *Pennisetum*), parfois des palmiers, rarement des cultures. La texture est très argileuse. En surface plus de 50 % des particules ont une taille inférieure à deux microns. Les spécialistes y voient des sols dans la composition desquels entre une forte proportion de montmorillonites, argiles à très fort pouvoir de gonflement et haute capacité d'échange (de 36 à 46 me/100 g). En saison sèche, d'énormes craquelures apparaissent en surface jusqu'à une profondeur de 40 à 50 cm ; au début de la saison des pluies, l'eau pénètre dans ces crevasses et humidifie les sols en profondeur ; lorsque les fentes de retrait sont refermées, ils deviennent à peu près imperméables. Par leur situation plate, aucun drainage n'étant possible, les sols s'engorgent pendant de longues périodes. L'absence d'aménagements, protection contre l'inondation, drainage ou irrigation selon la saison, fait que les capacités d'échange de ces sols et leurs potentialités agronomiques n'apparaissent pas de façon évidente.

2. Celles qui, situées sur des terrasses en deçà des levées et régulièrement immergées, bénéficient à chaque crue d'apports fertilisants (groupe B). Ce sont les terres alluviales des *togome gble* (3) qui permettent le développement d'une agriculture maraîchère florissante. Elles sont

(1) Voir coupe théorique de la basse vallée du Mono, côté togolais (fig.11).

(2) Pour obtenir des renseignements d'ordre quantitatif sur les terres alluviales de la basse vallée, on peut se reporter utilement aux études pédohydrologiques au Togo, vol. II, Les sols, FAO-ORSTOM, Rome-Paris, 1966.

(3) *togome gble* signifie littéralement « champs près de l'eau ».

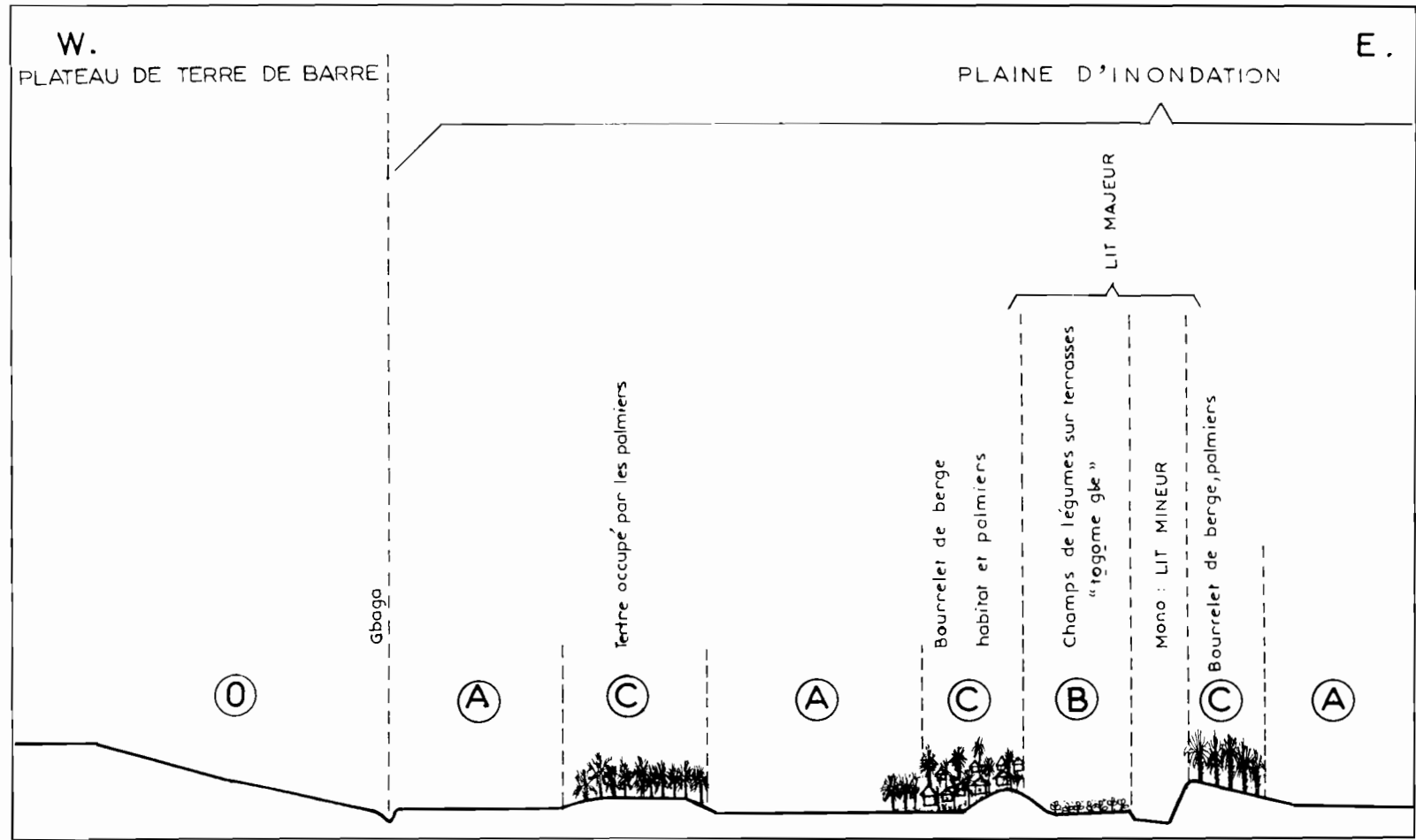


Fig. 11 – Coupe théorique de la basse vallée du Mono, côté togolais

constituées d'importants dépôts d'argiles sur lesquels se plaquent parfois des limons ou des plages sableuses dont le site varie d'une crue à l'autre. Il ne faut pas confondre les terrasses alluviales qui possèdent un sommet plat et un rebord abrupt avec certains bancs de sable anciens, colonisés par une végétation herbacée, mais jamais mis en culture, ni avec les basses terres situées dans les lobes convexes des méandres et qui présentent une légère déclivité en direction du thalweg. Leur site, proche de l'eau, identique à celui des terrasses, autorise leur mise en valeur et permet aux paysans de se livrer aux mêmes spéculations maraîchères. On ne peut guère se prononcer sur l'origine des terrasses. Quelle qu'elle soit, elle n'apporte pas de modifications quant à l'utilisation qui en est faite.

3. Celles qui forment les levées naturelles et les tertres isolés en période de crue dans la plaine d'inondation (groupe C). Peu touchées par les eaux, formées de particules moins fines, aux pentes plus fortes, elles apparaissent comme mieux égouttées et comme les meilleurs refuges des arbres de forêt (samba : *Triplochiton scleroxylon* ou fromager : *Ceiba pentandra*) ou des palmiers. Le profil des sols situés sur les levées commence par une succession de dépôts fins argilo-limoneux jusqu'à 50 cm, mais progressivement le pourcentage de sable fin augmente jusqu'à devenir prépondérant (80 % du matériau à 2 m de profondeur).

III. AUX BLOCS MINA ET OUATCHI INSTALLES SUR LE PLATEAU S'OPPOSE LA MOSAÏQUE DES PEUPLES DE LA BASSE VALLEE

Le sud-est du Togo porte des densités rurales supérieures à 100 habitants par km² (en moyenne 109 en 1966). En certains points, aux alentours de Vogan et d'Anfouin, elles atteignent et dépassent 300 à 400 habitants par km². Dans ce contexte général, les vallées du Mono et du Haho, la dépression de la Lama se singularisent nettement par leur très faible densité démographique : ce contraste apparaît clairement sur les cartes de densité humaine établies pour la région (1).

Le sud-est du Togo correspond aux pays mina et ouatchi.

Les *Mina*, dont certains sont originaires de la côte ghanéenne (région d'El Mina), ne sont pas plus d'une centaine de milliers. Présents dans la vallée du Mono, ils occupent surtout la côte, position stratégique de premier ordre, dont ils ont toujours su tirer profit depuis leur arrivée. Plus volontiers tournés vers le commerce et la traite, dédaignant généralement les travaux agricoles considérés comme peu nobles, ils ont su se rendre indispensables comme intermédiaires. Les marchandises, quelles qu'elles soient, devaient obligatoirement transiter entre leurs mains.

Les *Ouatchi*, deux fois plus nombreux, ont fui Notsé, situé à une centaine de kilomètres au nord de Lomé. Ils occupent approximativement les deux tiers nord de la région et comptent, en plus, quelques solides bastions sur les berges méridionales du lac Togo. A l'opposé des Mina, ce sont des hommes du terroir, durs au labeur, d'esprit plus paysan, souvent décontenancés par l'aisance de leurs voisins. Les relations entre les deux groupes ont été parfois tendues (2). Quoiqu'opposés à maints égards, ils se complètent et sont indispensables les uns aux autres. C'est en grande partie de cette complémentarité — les uns sont producteurs et les autres distributeurs — qu'est né l'essor économique passé et actuel de cette région.

(1) C. LE COCQ-LITOUX - Cartes des densités de population de la circonscription d'Anécho, Centre ORSTOM, Lomé, 1967.

B. ANTHERAUME - Cartes des densités de population de la basse vallée du Mono, Centre ORSTOM, Lomé, 1969 (fig. 27).

(2) R. CORNEVIN - Histoire du Togo, 3e édit., Paris, 1969, p. 57 et sq.

A côté de ces deux groupes, de loin les plus importants, abondent les représentants de nombreux autres de toutes origines ; certains, en petit nombre, se sont répartis sur le pourtour de la région. Dans la basse vallée, à côté des Mina bien installés en haut de l'échelle sociale, on remarque des Ouatchi, des Adja, des Fon, des Yoruba (Nago) et même des Haoussa. L'étude ci-dessous nous fera pénétrer au cœur des problèmes ethniques régionaux.

Certains groupes minoritaires sont à l'origine de la création de gros villages (Aklakou fondé par les Fon du Dahomey) mais, dans l'ensemble, ils ne représentent qu'un faible pourcentage de la population régionale. Ils ont souvent des activités spécialisées : pêcheurs anloa, commerçants nago, éleveurs peul, etc. et tiennent de ce fait une place économique plus importante que ne le laisserait supposer leur faiblesse numérique.

IV. LE PLATEAU APPARAÎT COMME UN PAYS PEUPLE ET RICHE, INTEGRALEMENT CULTIVE EN MANIOC ET MAIS, LA BASSE VALLÉE COMME UNE ZONE MARGINALE ET SOUS-OCCUPEE

Lorsqu'il suit la route qui, sur le plateau, mène d'Aného à Anfouin, l'observateur est frappé par la mise en valeur continue de l'espace. Sur une terre de couleur ocre, ce paysage apparaît néanmoins verdoyant et « aussi humanisé que celui des Flandres » (1) tout en laissant une impression de monotonie, pour ne pas dire de tristesse.

Les paysages de la basse vallée surprennent d'abord par la brusquerie avec laquelle ils succèdent aux derniers carrés de manioc bien rangés et bien alignés du plateau. Ils déconcertent ensuite parce qu'ils présentent une totale opposition de caractères avec les paysages de la terre de Barre. En effet, l'observateur passe de la campagne humanisée à la savane touffue, où les hautes graminées forment une toile de fond homogène de laquelle émergent les frondaisons d'arbres rustiques (*Mitragyna inermis*), de vieux palmiers et de fromagers isolés. Un champ de maïs, une termitière plantée de manioc, une teckeraie, une palmeraie de belle venue aux fûts bien alignés interrompent, sur quelques dizaines de mètres, la monotonie de cette savane herbeuse traversée par l'observateur se dirigeant vers le bas de la vallée.

Le manioc, souvent associé au maïs, constitue, avec le palmier à huile, l'élément dominant des paysages du plateau. Ce tubercule alimentaire peut occuper le terrain douze mois par an, quoique l'impatience des paysans à disposer de leurs terres réduise en fait souvent cette durée à 9 ou 10 mois. Au début de son cycle végétatif, les boutures émergent de petites buttes d'une vingtaine de centimètres, alignées régulièrement et espacées d'un demi-mètre environ. Au fur et à mesure de sa croissance, le manioc prend la forme d'un arbrisseau de 2 à 3 m de hauteur dont la tige, crénelée et ligneuse, est surmontée de larges feuilles.

Introduit en Afrique au début du XVI^e siècle, le manioc ne connaît un franc succès, au Bas-Togo et Bas-Bénin, que depuis le début de ce siècle. Il semble que sa culture ait supplanté celle de l'igname — l'investissement en travail étant bien moins important — et que la commercialisation de ses sous-produits se soit substituée aux activités de traite défaillantes.

(1) J. RICHARD-MOLARD - op. cit. p. 12.

Si le manioc est inconnu dans la basse vallée où sa farine, le *gari*, devient un produit d'importation, le maïs blanc, également d'origine américaine, y constitue, en revanche, l'espèce dominante sans atteindre cependant la superficie occupée sur le plateau où selon la saison il occupe la seconde place après le manioc. Cultivé depuis beaucoup plus longtemps, il occupe le sol trois mois deux saisons par an. Les rendements moyens ne dépassent guère 7 à 8 quintaux par hectare sur le plateau. Ils approchent 18 à 20 quintaux par hectare sur un bon site de la basse vallée. En tout état de cause, sa valeur monétaire est bien supérieure à celle du manioc (1).

Le palmier à huile (*Elaeis guineensis*) représente un élément essentiel du tableau du Sud-Est que nous brosons à grands traits, mais un élément hétérogène tant par la densité, l'âge, la taille et les revenus tirés de l'arbre quelle que soit l'échelle considérée (région, terroir, voire parcelle).

Si le palmier a toujours fait partie intégrante des paysages des basses vallées du Haho et du Mono, notamment sur les berges des fleuves, il progresse nettement, de manière subspontanée ou plantée, dans les régions d'Anfouin et de Vogan où il tend à se substituer aux cultures vivrières qui, par leurs incessantes successions, ont véritablement épuisé les terres.

Si la trilogie manioc, maïs, palmiers est respectée sur le plateau, les composantes ne sont pas toujours représentées dans les mêmes proportions. Des éléments de diversification interviennent de façon plus ou moins ostensible : cocotiers dans la région d'Aného, caféiers dans celle d'Afagnan-Blitta, tomates dans celle d'Attitogon, rôniers dans celle de Vo-Koutimé. Palmiers et maïs caractérisent à eux seuls les plantes utiles dominantes des basses vallées.

Si le Bas-Mono est toujours apparu comme un grand fournisseur d'huile de palme aux centres urbains, le plateau a toujours constitué un des principaux greniers tant de Lomé que de Cotonou. Depuis 1952, il alimente une féculerie à laquelle la majorité des producteurs de manioc est liée par contrat. Les produits (féculé ou tapioca) de l'usine de Ganavé trouvent preneurs sur le marché mondial (Etats-Unis, France, Pays-Bas). La fraction du manioc destinée à la fabrication de farine de consommation locale (*gari*) varie. Elle est importante lorsque la récolte de maïs s'avère médiocre et que, par conséquent, le cours du *gari* possède des attraits rémunérateurs pour le producteur (2).

V. LE MONO PERMET DES ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES. VOIE D'EAU AUTREFOIS ACTIVE, IL PERD DE L'IMPORTANCE AU PROFIT DE L'EXCELLENT RESEAU DE COMMUNICATIONS DU PLATEAU QUI DESSERT LES NOMBREUX MARCHES

La vie agricole de la basse vallée, du fait de la proximité du fleuve, se singularise de celle que connaît le plateau. Les crues charrient des limons qui fertilisent chaque année plusieurs milliers d'hectares. Elles arrivent, en général, décalées par rapport aux saisons des pluies locales et permettent des semis de maïs, plus rarement des repiquages de cultures maraîchères dès le reflux des eaux, parfois avant même que ne débute la seconde saison des pluies. En cas de sécheresse, la quasi-permanence du régime des eaux est une garantie pour l'arrosage sans lequel la réussite de certaines cultures délicates aurait été compromise. En contrepartie, la précocité de certaines crues enlève parfois tout espoir de réussite dans les cultures maraîchères au pied des berges.

(1) F. AMAIZO - Le *gari*, dérivé du manioc, étude économique et rentabilité par rapport au maïs, Lomé, 1961.

(2) En 1972, la féculerie connaît de très sérieux problèmes d'approvisionnement. L'usine est provisoirement fermée, les producteurs destinant leur manioc à la consommation locale.

La présence du Mono permet aussi une grande diversification des activités économiques. Certaines sont intimement liées au fleuve : la pêche (elle représente, plusieurs semaines par an, l'activité favorite et obligatoire des riverains du Mono), la fabrication de pirogues, celle de pièges à poissons. La production d'huile artisanale, qui nécessite de grandes quantités d'eau, est particulièrement favorisée par la présence du fleuve. De même, les habitantes de la vallée n'ont pas à accomplir les fastidieuses corvées d'eau imposées à leurs voisins du plateau.

Le fleuve fut et reste une voie de communication très appréciée lorsque les hauteurs d'eau permettent la navigation. Mais, concurrencé par le réseau routier du plateau qui se développe chaque année, son importance s'amenuise. Le fleuve ne retrouve sa suprématie qu'au moment des crues lorsque l'homme est obligé d'utiliser la pirogue pour rompre son isolement et son insularité temporaires (1).

La région maritime est dotée depuis 1969 d'un véritable « boulevard circulaire » (Lomé - Tsévié - Tabligbo - Aného - Lomé) sur lequel se greffent d'autres embranchements, également bitumés (Anfouin - Vogan, Aménnyran - Afagnagan). Un réseau routier aussi élaboré encourage les transactions commerciales et favorise encore l'extension des zones d'influence, pourtant vastes, des marchés.

Les jours où ils se tiennent, les routes et pistes qui y mènent sont encombrées de chalands qui s'y rendent à pied. De plus en plus, grâce au bitumage des anciennes pistes, taxis et camions, tous surchargés, peuvent amener de très loin, (Ghana, Cotonou, Lomé) et en toutes saisons, acheteurs, vendeurs et marchandises.

En effet, presque chaque village s'enorgueillit de son marché qui se tient selon un rythme hebdomadaire, de la fin de la matinée jusque tard dans la nuit (2), sous des paillotes, à la lueur de petites lampes à pétrole. Le remplacement progressif de ces installations sommaires par des armatures en poutrelles d'acier, couvertes de tôle, formant de vastes, laides et tristes halles, témoignent cependant de l'intérêt porté par tous et par les pouvoirs publics en particulier à ces activités commerciales.

Par les tickets d'octroi, il est aisé de connaître l'importance de chacune des places. Ainsi, Vogan, le plus gros marché du Togo, voit-il affluer chaque vendredi plus de 20.000 personnes. Tabligbo est la troisième place marchande du pays (3); Anfouin le samedi, Attitogon le dimanche, Afagnagan le lundi rassemblent plusieurs milliers de personnes.

Ce sont les femmes que l'on voit le plus souvent derrière les étalages : revendeuse importante ou petite détaillante. La première affrète un camion pour se rendre dans les différents gros villages dont les jours de marché s'égrenent au cours de la semaine, formant ainsi un cycle hebdomadaire. Elle essaie même parfois d'être présente sur deux marchés le même jour, afin de tirer profit de leurs situations respectives (4).

La seconde est venue à pied de son village, distant de 7 à 8 km tout au plus, une large cuvette d'email sur la tête, pour y négocier de menus produits dont la valeur ne dépasse pas quelques centaines de francs.

Les hommes, très peu nombreux, se sont spécialisés dans la vente de quelques produits seulement : moyen bétail, articles en fer forgé, outillage agricole, meubles...

Au cœur de ce riche pays agricole, une telle densité de places marchandes — la distance entre deux importants marchés ne dépasse pas 10 km — si bien desservis par de bonnes voies de communication permet l'écoulement rapide des surplus vivriers locaux.

(1) La voie d'eau permet toujours le transport le plus économique des produits locaux (palmistes, poteries, bois d'oeuvre et de chauffe).

(2) Jusqu'à 23 heures pour certains marchés.

(3) Kétau, en pays kabyè, occupe le deuxième rang.

(4) Le marché d'Agouegan, village situé sur la lagune se tient le lundi. Poissons frais et crustacés y sont fréquemment proposés aux acheteurs. Une dizaine de femmes qui y ont acheté, le matin, les produits du littoral, les revendent au marché qui a lieu le même jour à Afagnagan, situé à 40 kilomètres à l'intérieur des terres.

LE TERROIR D'AGBETIKO

I. PROBLEMES DE METHODE

Les problèmes de méthode ne doivent pas, à notre avis, constituer une annexe plus ou moins lointaine d'un travail de recherche. Ils exigent, au contraire, de se voir accorder une place importante dans ce genre d'étude. Le premier obstacle sur lequel nous avons buté fut la délimitation de notre aire de recherches.

A. A LA RECHERCHE DE LIMITES

Tracer les limites d'un terroir, de cet espace dont une communauté de résidence tire ses ressources, ne devait pas fournir, en prenant certaines précautions, matière à difficultés. Mais, dans le cas d'Agbetiko, il nous fallait tenir compte d'un certain nombre de contingences.

1. La zone d'occupation historique

Plusieurs espaces s'imbriquent les uns dans les autres. On peut parler d'une zone d'occupation historique là où les habitants du village-centre d'Agbetiko et ceux d'une dizaine de hameaux (proches par la distance, l'histoire et les liens matrimoniaux) exercent leur contrôle foncier. Cette zone couvre presque toute la largeur de la basse vallée soit une dizaine de kilomètres. Le Mono en trace grossièrement l'axe nord-ouest — sud-est. Elle n'est pas la simple juxtaposition d'une dizaine d'espaces où autant de communautés de résidence exercent des droits fonciers à l'intérieur de limites nettes. Au contraire, dans cette zone d'occupation historique, le terroir du village-centre et ceux des divers hameaux s'imbriquent et se chevauchent, formant, en d'autres termes, le finage, entité cohérente aux limites relativement nettes (il n'existe guère de parcelles enclavées appartenant aux habitants de

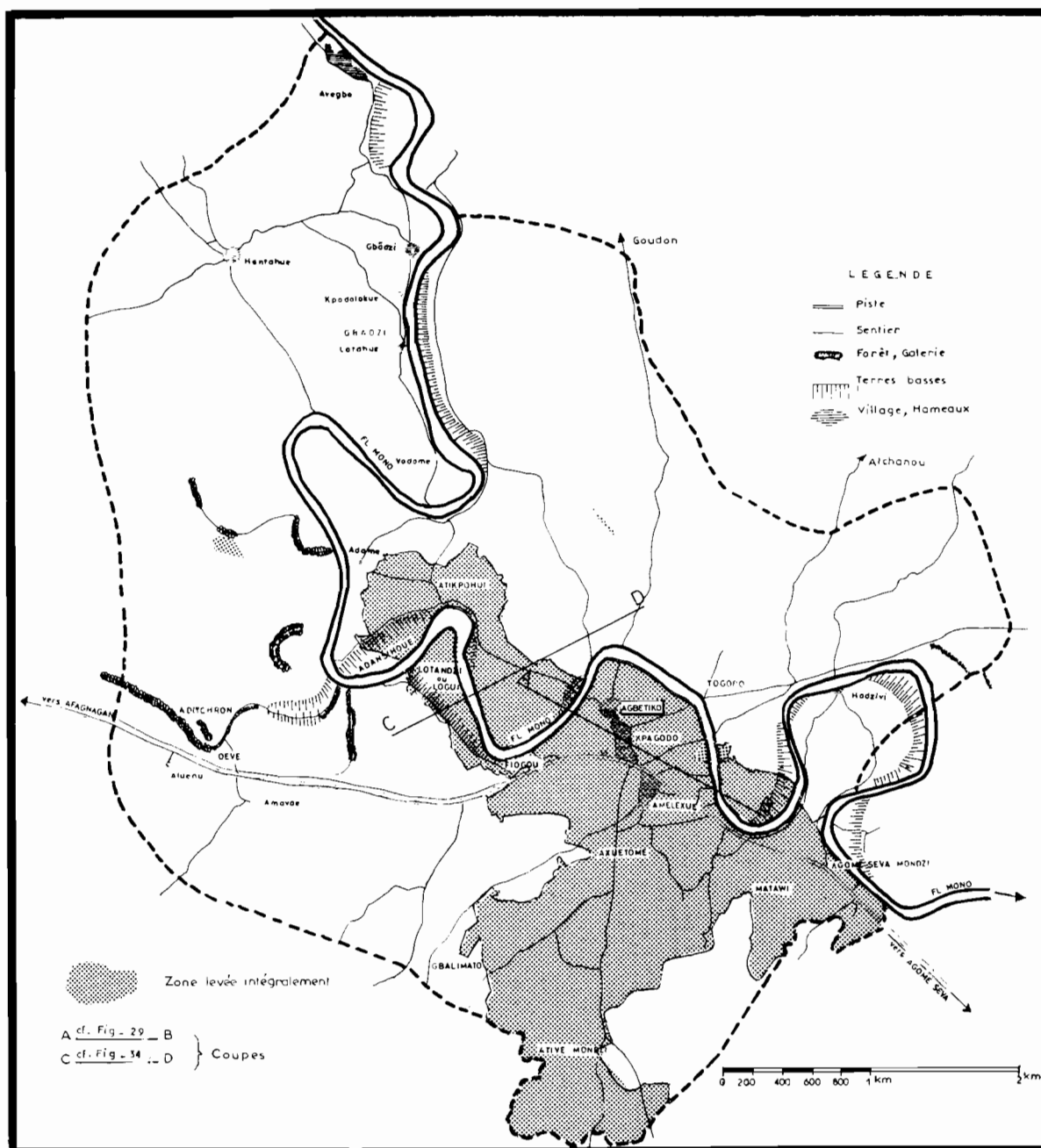


Fig. 12 – Les limites approximatives du terroir
Les lieux-dits - Les éléments permanents du paysage

villages voisins) face à celles des autres gros villages de la basse vallée ou du plateau (Agomè-Séva, Agomè-Glozou, Afagnagan). Cette homogénéité, à la fois historique et spatiale, facilitait le déroulement d'une étude de terroir. Mais les dimensions apparaissaient hors de la portée des moyens d'un unique chercheur.

Au sein de ce pays du Mono, quelle était la nature des rapports entre le village-centre et les hameaux? Amavoé, Hokpamé sont des écarts de cultures typiques : un segment de lignage, dont les ancêtres étaient installés au village depuis sa fondation, a quitté son quartier d'origine et rapproché son habitat du lieu de ses cultures. C'est la raison la plus fréquemment invoquée dans la tradition orale. Elle ne manque pas de pertinence car le terroir est vaste et les difficultés de déplacement dans ce milieu particulier du Bas-Mono existent réellement, lorsque pluies et crues rendent les sentiers peu praticables. Querelles, jalousies fournissaient aussi de solides motifs à déplacements.

Quelle que soit la raison, tous les habitants de ce type d'écart ont généralement entre eux des rapports de parenté. On peut parler d'un véritable hameau-lignage très homogène sur le plan du groupe qui l'occupe.

TABLEAU IV

Comparaison du peuplement de la zone d'occupation historique et du domaine administratif

Zone d'occupation historique	Nombre d'habitants (avril 1969)	Domaine administratif	Nombre d'habitants (avril 1969)
Agbetiko	1.543	Agbetiko	1.543
Amavoé	50	Amavoé	50
Aluenou mékpokondji	19	Aluenou mékpokondji	19
Aluenou aditchronou	5	Aluenou aditchronou	5
Hadzivi	26	Hadzivi	26
Adamé (Bénin)	60 (estimat.)	Kpodolokoue	72
Hokpamé (Bénin)	?	Lotahoue	34
Goudon (Bénin)	280 (estimat.)	Vodome	30
Atchanou (Bénin)	350 (estimat.)	Gbadzidzi	131
Hadzivi	26	Hontohou	119
Kpodolokoue	72	Avegbo	121
Lotahoue	34		
Vodome	30		
Gbadzidzi	131		

(orthographe officielle)

Mais tous les hameaux sont loin d'être de simples écarts de culture : comme tout village du Togo du sud-est et en particulier de la basse vallée du Mono, Agbetiko a vu, depuis sa fondation, affluer et refluer des groupes d'origine et d'importance variées, de quelques unités à plusieurs centaines d'individus. Les groupes présentaient rarement une cohésion ethnique ou clanique très affirmée. Ils s'étaient le plus souvent, créés sous la pression de phénomènes soudains (guerres, razzias, pillages). A part l'impérieuse nécessité de survivre, rien n'unissait leurs intérêts. Ils ont abandonné, tout au long de leur fuite, les éléments les plus las et les plus fatigués, ceux qui pensaient avoir trouvé des possibilités d'installation dans de bonnes conditions de sécurité, et ce, au hasard des villages

traversés. Ces groupes ou fragments de groupe se considéraient le plus souvent comme « en transit » au village-centre. Ils y ont séjourné puis l'ont quitté pour fonder de nouveaux écarts peu éloignés, affirmant ainsi leur indépendance, tout en gardant des liens fonciers avec les « frères » restés au village, et en accueillant eux-mêmes dans leur nouveau lieu d'implantation d'autres fuyards. Ce peuplement non homogène ne facilitait pas notre tâche.

Une remarque s'impose : quelle que soit l'origine des fondateurs d'un écart, ou la motivation de sa fondation, la majorité d'entre eux a choisi un même type de site : bourrelet de berge, levée de terre, tertre. Ces emplacements surélevés fournissaient une garantie de non-submersion en période de crue.

2. Le domaine administratif

Le village-centre d'Agbetiko occupe une position frontalière. Le Mono, limite d'Etat, contourne son site environ 100 m à l'ouest. Comme toute ligne de partage politique en Afrique, celle-ci, héritée de la colonisation, est totalement artificielle. Elle demeure le plus souvent formelle pour la vie économique et sociale du village et ne rompt pas les liens de tous ordres qui se sont tissés entre les habitants des deux rives. Un certain nombre de tâches et services administratifs (recensements, action sanitaire, levé de l'impôt) doivent pourtant être accomplis dans un cadre villageois qui se voit, dans le cas qui nous intéresse, amputé dans sa cohérence puisque le Mono constitue ici, malgré les caprices de ses méandres, une frontière nette et intangible. Si tous les habitants de la rive gauche sont ignorés de l'administration togolaise, ils ne le sont pas, bien entendu, de celle du Bénin. Dans le cas d'Agbetiko, le domaine administratif villageois est d'autant plus déséquilibré qu'il englobe au nord deux écarts de la rive droite alors que leur population émane de villages situés aujourd'hui au Bénin et quelques familles d'un troisième écart curieusement morcelé entre plusieurs villages.

Quoiqu'il en soit, les paysans commencent à percevoir, par le biais des contraintes administratives, la réalité de cette frontière contemporaine. Si deux habitants de la rive droite (côté Togo) doivent régler un litige foncier au sujet de terres situées sur la rive gauche, cette affaire est de la compétence juridique du tribunal d'Athiémé (Bénin). Un autre exemple dont nous avons été le témoin confirme notre propos : les levés d'impôts donnent souvent lieu à de mémorables courses-poursuites et le Mono serait alors perçu comme une frontière inviolable... si les soldats chargés de cette tâche, quel que soit le côté de la rive, n'hésitaient guère à poursuivre les contrevenants dans leurs sanctuaires.

3. Un moyen terme : notre aire de recherches

Entre une zone d'occupation historique de trop vaste dimension et un domaine administratif aux limites peu cohérentes, nous avons dû choisir et nous arrêter sur une solution moyenne. Notre aire de recherches ne pouvait être qu'une cote mal taillée.

Pour ce qui est de l'étude du milieu humain, le cadre administratif a été retenu : seuls les résultats ayant trait au village-centre (à l'exclusion des écarts) étaient exploités. Quant aux limites du terroir, nous n'avons pas tenu compte de la frontière politique. Toutefois nous nous sommes borné, en raison de l'importance des obstacles rencontrés, à n'en lever qu'une partie, au demeurant assez vaste — près de cinq cents hectares, afin que cet échantillon soit représentatif de tous les éléments susceptibles de caractériser la basse vallée du Mono. Les contours ainsi fixés, comment allions-nous opérer ?

B. CONNAITRE LES HOMMES

1. De multiples enquêtes peu structurées

Nous nous sommes efforcé de mener le début de notre enquête avec tact et diplomatie, sans précipitation, persuadé que la démarche devait aller crescendo et que trop de hâte à nous mettre rapidement au travail aurait nui à la réussite de notre entreprise.

Dans un premier temps, il paraît souhaitable d'approcher la réalité villageoise en observateur attentif qui note ses impressions sans chercher à expliquer. Par la suite, seulement, il faut en délimiter les contours de manière à la saisir le plus rigoureusement possible pour en démonter enfin, pièce à pièce, les rouages.

Dès les premiers jours déjà, une sourde rivalité qui oppose les deux grands clans villageois, Toughban et Atchanwe, apparaît nettement. Le clan toughban détient la chefferie, relais obligatoire pour l'étranger qui veut pénétrer intimement au cœur du village. Hôte du chef, nous risquions d'être, dès le départ et contre notre gré, son « prisonnier ».

Pour pallier cette menace, nous décidions de passer discrètement au crible du groupe rival Atchanwe, les informations tenues de la chefferie. Hélas, le groupe Atchanwe ne détient sur le village qu'une seule vérité, la sienne, qui est loin de toujours correspondre à notre attente. Pour tout ce qui relève du patrimoine historique, religieux ou ethnique du village, les données que nous tenions de la bouche même des informateurs des deux groupes principaux et rivaux se trouvaient partiales et toujours situées en référence au groupe d'en face.

Au début, le mutisme des autres groupes sur ces mêmes questions nous a gêné. En fait — et nous l'avons saisi bien après — ces querelles les concernaient peu, d'autant plus qu'ils se devaient de conserver leur place — disons d'arbitre — au sein de la communauté villageoise.

Ces enquêtes directes nous ont toujours permis de faire des observations très instructives, de collecter des anecdotes intéressantes. Si elles n'aboutissent parfois qu'à des informations d'ordre mineur, elles peuvent être souvent à l'origine d'enquêtes plus détaillées.

2. Un recensement exhaustif

Il est un des fondements sur lequel s'appuie un certain nombre d'hypothèses de recherches. Avant de le réaliser, il nous a semblé nécessaire et utile, malgré nos maigres compétences, de critiquer certains termes du jargon démographique, plus adapté aux réalités européennes qu'africaines, ce qui n'exclut pas, évidemment, la critique serrée des résultats obtenus. Prenons par exemple la notion de ménage. Peut-elle être utilisée ici sans difficultés? Concrètement, faut-il considérer deux ménages distincts ou un seul lorsqu'un homme, ses femmes, ses enfants (premier ménage) cohabitent avec un ou des parents âgés (second ménage éventuel) souvent à charge, mais gardant une forte autonomie dans l'attitude et l'habitat?

Cette unité d'habitat, cadre de la vie du ménage, doit-elle être prise au sens large et s'appliquer à l'ensemble de l'enclos ou au sens strict c'est-à-dire dès que le second ménage éventuel dispose au sein de la même « concession », d'habitations pourvues de services élémentaires (douchières, foyer)?

Le problème des « contours » des groupes finalement résolu cas par cas, pouvions-nous user du terme feu, fréquemment employé pour l'établissement des rôles sous l'ancien régime et l'adapter à ce contexte?

En fait, l'étymologie même de ce substantif (1) est contredite par les habitudes d'une structure familiale polygynique. Les différentes femmes d'un même homme se relaient chaque semaine pour

(1) « Le feu est l'ensemble des gens vivant à la même table, autour d'un même foyer », P. GOUBERT, 100 000 provinciaux au XVIII^e siècle, 1968, p. 285.

assurer dans leur propre cuisine, sur leur foyer personnel, la subsistance du mari. Le « feu » — stricto sensu — voit donc son contenu changer chaque semaine car les femmes qui ne sont pas de « service » et leurs enfants prennent leur repas séparément.

Le terme de « feu » nous paraissant plus limitatif que celui de ménage, c'est ce dernier, le moins mauvais des deux, que nous avons retenu.

Dans un autre domaine, celui des professions, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir qu'en milieu rural, 20 % des hommes actifs déclarent ne pas être agriculteurs ! En fait, « à un degré variable, tous les habitants sont agriculteurs ». Le menuisier, le fabricant de pirogues, le commerçant de poissons sont « des exploitants pourvus d'un métier rural », situation qui rappelle un peu celle des Beauvaisins du XVII^e siècle (1). Singulières convergences que n'altèrent ni les siècles ni les civilisations.

Pour réaliser ce recensement, nous nous sommes servi de formulaires utilisés au cours d'une enquête démographique en 1961, en les modifiant sur plusieurs points. Nous obtenions entre dix et quinze informations par individu (nom, prénom, relation avec le chef de ménage s'il s'agissait d'un enfant, âge, lieu de naissance, situation matrimoniale, clan (*kota*) métier et éventuellement activité secondaire, pour les résidents absents : lieu de séjour actuel.

Ayant, à travers plusieurs remarques, perçu le caractère très personnel et très individualiste qui attache l'homme (ou la femme) à la terre, nous nous sommes, dès le début, penché sur cette question. A chaque personne se considérant comme agriculteur, les renseignements complémentaires suivants étaient demandés :

- Nombre de parcelles de terres appropriées
- Mode d'appropriation (héritage, achat avec éventuellement le prix et la date)
- Nombre de parcelles de terres exploitées et mode de tenure si l'exploitant ne possède pas sa terre prise en gage, location, emprunt)
- Nombre de parcelles de terres aliénées provisoirement (mise en gage par exemple)
- Patrimoine aliéné définitivement (quand ? à qui ? combien ?).

Au départ, notre connaissance trop superficielle du village ne nous permettait pas encore de confirmer l'exactitude des renseignements que nous obtenions. Ils nous fournissaient cependant une idée des types de transactions foncières qui s'opéraient. Lorsque les deux parties en cause (acheteur et vendeur, prêteur et emprunteur, créancier et débiteur gagiste) habitaient le village, ce qui était le cas la plupart du temps, on pouvait facilement se livrer à des vérifications : elles révélèrent moins d'inexactitudes dans les chiffres (d'achat ou de mise en gage) qui nous étaient fournis que d'oublis plus ou moins volontaires de la part de certains vendeurs.

Enfin le petit et moyen bétail (poules, chèvres, porcs) de l'ensemble des membres de la famille était recensé. Nous critiquerons, le moment venu, la valeur des résultats chiffrés.

Le recensement était terminé dans les premiers jours du mois d'avril 1969. Nous l'avons remis à jour la première semaine du mois d'avril 1970. Nous verrons comment l'expulsion de tous les étrangers résidant au Ghana a modifié, de façon sensible, les chiffres de l'année précédente.

3. L'établissement des généalogies

L'étude des *Agbetikoto* (2), au plan sociologique, requérait une attention soutenue en raison de la multiplicité de leurs origines ; si nous connaissons, par enquête directe, l'histoire approximative des divers *kota* (clans) qui aujourd'hui occupent le village, nous nous sommes volontairement limités dans

(1) P. GOUBERT, op. cit., p. 177.

(2) Habitants d'Agbetiko.

l'établissement des généalogies. Sans compétence particulière en la matière, nous nous sommes bornés à relever la parenté du plus petit quartier d'Agbetiko et du clan Tougban qui détient la chefferie. Pour chacun des autres clans, nous avons poursuivi nos enquêtes sur le lignage le plus représentatif. Pour certains clans minoritaires, comprenant souvent qu'une seule lignée (cas des Fon : voir fig. 33) notre tâche était simplifiée.

C. CONNAÎTRE L'ESPACE : TROIS NIVEAUX D'APPROCHE ONT FINALEMENT ÉTÉ RETENUS

Les paysages du terroir d'Agbetiko sont particulièrement représentatifs de ceux de toute la basse vallée du Mono. Après avoir traversé le plateau de terre de barre, la très faible empreinte de l'homme sur le paysage constitue le premier fait marquant. À une véritable campagne succède une « brousse » désordonnée : ici, c'est une savane d'herbes à rhizomes ponctuée d'arbres rustiques, par endroits ouverte à quelques champs vivriers ; là, une forêt peuplée de beaux spécimens en position ripicole, plus rarement en plage ; ailleurs, ce sont des boisements de palmiers à huile dont les fûts grêles émergent de taillis secondaires denses, toujours difficiles à pénétrer. Cette apparente anarchie n'exclut pas l'indiscutable appropriation de tout l'espace, et ce, selon des limites qu'aucun observateur sur le terrain ne peut percevoir. Même la photographie aérienne ne peut apporter de renseignements complémentaires sur les limites juridiques qui peuvent découper une zone savanisée.

Or, nous avons précisément choisi de matérialiser ces limites et d'en faire un levé. Notre effort ne pouvait se diluer dans de telles étendues. Il devait se concentrer sur des lignes de force précises. Pour cela, trois niveaux d'approche ont finalement été retenus.

1. Un plan-masse

A partir d'une couverture aérienne de l'IGN au 1/20 000^e (1), nous avons établi un plan-masse de l'ensemble du terroir. Nous en avons dégagé les éléments permanents du paysage : la forme et l'importance du réseau hydrographique, les pistes et sentiers, l'habitat. Pour connaître les grands types de paysages occupant l'espace, nous avons délimité les contours des massifs de végétation naturelle, de la forêt-galerie, de la palmeraie et des champs près de l'eau, tous les éléments offrant un caractère permanent. Les contours des champs saisonniers de maïs (du moins ceux que ne masquait pas la palmeraie) ne sont signalés que pour mémoire, ceux-ci n'étant plus valables en 1969. La figure 12 est une extrapolation simplifiée du plan-masse.

2. Le levé manuel d'un quart du terroir

Avec le concours d'un aide topographe, nous avons levé à l'échelle du 1/4 000^e, avec des moyens techniques simples (planchette Chaix, boussole et compteur à fil perdu), un quart environ de la superficie du terroir.

Les limites de l'appropriation, celles de l'exploitation, puis celles des différentes parcelles de culture à l'intérieur même de l'exploitation ont tour à tour retenu notre attention. Pour les types de culture, nous nous sommes fréquemment appuyé sur les informations fournies par une couverture aérienne particulièrement à jour puisque réalisée par nos soins en mai 1969 (2).

(1) Mission I.G.N. n° 423-200 (janvier 1962).

(2) B. ANTHERAUME. La réalisation d'une mission de photographies aériennes aux moyens techniques simples. *in* «Les petits espaces ruraux. Problèmes de méthode».

Chaque parcelle a fait ensuite l'objet d'un questionnaire. Très détaillé pour celles qui sont les plus sollicitées, et qui changent souvent d'exploitants, tels les champs près de l'eau (« *togome gble* »), il devenait plus simple pour les parcelles très rarement mises en valeur, notamment pour celles situées dans la plaine d'inondation.

Nous avons procédé ensuite au découpage de notre terroir depuis le centre, que nous pensions être le village, jusqu'aux limites externes, au delà desquelles se situaient les terres appartenant en majorité aux habitants des villages voisins. Nous n'avons travaillé que sur le quart sud-ouest. A cette portion de terroir, nous avons ajouté une importante zone qui, prenant le Mono en écharpe, était surtout constituée de champs-près-de-l'eau, que nous avons tous levés et qui étaient peu représentés dans la part de terroir choisie plus haut. Ne nous étonnons pas de ne pas découvrir de franches limites : nous avons souvent comblé les vides qui se créaient entre une limite que nous fixions de manière un peu artificielle et un champ levé isolément pour connaître certaines exploitations dans leur intégralité.

3. *Un échantillon d'exploitations*

Nous venons de constater que, pour diverses raisons, nous ne pouvions « couvrir » toute l'étendue du terroir. Travailler sur les exploitations agricoles isolément devenait un intéressant moyen d'investigation. Pour cela, nous avons retenu un échantillon que nous ne tenons pas pour représentatif. Que signifie en effet, dans le contexte local, une exploitation ?

Une des particularités de la société villageoise réside dans la stricte autonomie et la totale indépendance qui existe entre hommes et femmes et même entre époux et épouses aussi bien au niveau de la production qu'à celui de la consommation, même s'il existe quelques obligations foncières que le mari doit respecter. L'homme prête une parcelle à sa femme. Celle-ci peut néanmoins en emprunter une autre à son frère, en louer une troisième à un voisin et prendre en gage quelques palmiers d'un villageois à la recherche d'une somme en numéraires. L'année suivante, tout peut être modifié et les parcelles exploitées par la même personne, situées en tout autre endroit.

L'exploitation, d'une extrême mobilité, ne se laisse pas aisément « saisir » dans son contour spatial. Cela représente un obstacle de taille. Malgré ce caractère souvent fugace, nous avons essayé de représenter l'ensemble des parcelles qui constituent l'exploitation, en les laissant à leur place réelle et en les situant sur un même plan.

Pour les hommes, nous avons tenté de faire apparaître, côte à côte, la propriété et l'exploitation. Entre l'une et l'autre, nous verrons l'importance des disparités, notamment en ce qui concerne les surfaces (voir fig. 43, 44, 45). Le choix des cas n'implique pas une généralisation. Il serait trop hasardeux de s'avancer sur la représentativité en pourcentage que l'on peut attribuer aux exemples retenus. Quelques données intéressantes peuvent cependant être extraites : surface moyenne travaillée par actif, importance des terrains non mis en valeur...

II. LES HOMMES

A. LA DEMOGRAPHIE : UNE POPULATION JEUNE CARACTERISEE PAR UNE GRANDE MOBILITE

1. *Les résidents*

Les chiffres que nous avons recueillis contiennent sans aucun doute des erreurs : c'est pourquoi, nous les manierons avec beaucoup de précautions.

Si nous appréhendons avec une marge d'erreur inférieure à 1 % le nombre des résidents, celui des absents ou migrants est beaucoup plus imprécis et l'écart de sous-estimation pourrait être de 25 %.

Au 1^{er} avril 1969, Agbetiko était un village peuplé de 1 543 habitants : 48,1 % d'hommes et 51,9 % de femmes, soit une différence de près de 4 % entre hommes et femmes et un sex-ratio de 108 femmes pour 100 hommes. Aucune raison valable ne semble motiver un tel écart, si ce n'est peut être une surmortalité masculine, phénomène général mais difficile à déceler pour des effectifs si restreints.

La base large et étalée de la pyramide des âges (cf. fig. 13) et sa forme triangulaire témoignent de l'extrême jeunesse et du dynamisme démographique de cette population. Les moins de 5 ans représentent plus du quart de la population, les moins de 10 ans, 44 %. Plus de la moitié des habitants (55,3 %) ont moins de 20 ans. Par contre, les plus de 40 ans représentent moins d'un cinquième des effectifs (19,3 %). Au delà de 55 ans, les effectifs ne représentent plus qu'une proportion très faible : 8,1 %. Cette structure démographique observable sur le plan villageois est caractéristique des pays pauvres à taux de natalité élevé.

Les dissymétries de cette pyramide se trouvent en partie corrigées par celles de la pyramide des migrants (cf. fig. 13), complémentaire de la précédente. Toutefois des facteurs, autres que l'émigration, interviennent pour expliquer les saillants et les rentrants. En effet, si l'on considère la répartition de la population par sexe dans son ensemble, résidents et migrants, la tranche d'âge de 0 à 5 ans marque un net excédent des effectifs féminins par rapport aux effectifs masculins (6,4 %), dû vraisemblablement à une mortalité infantile plus élevée chez les garçons que chez les filles. La pyramide de la population résidente montre que de 6 à 10 ans 41 % des effectifs sont du sexe féminin, 35 % seulement de 11 à 15 ans. En effet, les petites filles, dès l'âge de 7-8 ans sont envoyées chez des « frères » résidant en ville ou en brousse pour servir d'aide familiale. Entre 15 et 20 ans, elles reviennent au village le plus souvent pour s'y marier (78,6 % des femmes mariées en sont originaires). C'est précisément à cet âge — et ce jusqu'à 25 ans — qu'une grande partie des hommes quitte le village pour aller en apprentissage à la ville. Nombreux sont également les écoliers qui tentent tardivement (entre 17 et 20 ans), grâce à des jugements supplétifs d'une authenticité douteuse, leur chance à l'école secondaire. Tous ces mouvements sont discernables sur la pyramide des âges.

Entre 16 et 20 ans, 56,7 % des effectifs sont du sexe féminin. De 21 à 25 ans, on compte 76,3 % de femmes. De 25 à 70 ans, les femmes gardent presque toujours une prépondérance numérique sur les hommes, variable selon les tranches d'âges considérées (de 2 à 20 %).

Au-dessus de 70 ans, on peut estimer que les données sont très aléatoires. Il est en effet beaucoup plus prestigieux pour un vieillard de se déclarer centenaire (voir plus et ce, sans plaisanter) que seulement septuagénaire. C'est pourquoi, le sommet de la pyramide doit être considéré comme assez fantaisiste. En tout état de cause, les erreurs à ce niveau portent sur moins de 5 % de la population globale (4,1 % de la population est âgée de plus de 65 ans).

Les 1.543 habitants d'Agbetiko se répartissent entre 276 ménages (l'homme, la ou les femmes, leurs enfants, éventuellement des ascendants à charge, des enfants de « frères » partis en ville et confiés au ménage). Si les 3/4 des ménages comptent moins de 7 membres, ils n'englobent que la moitié du

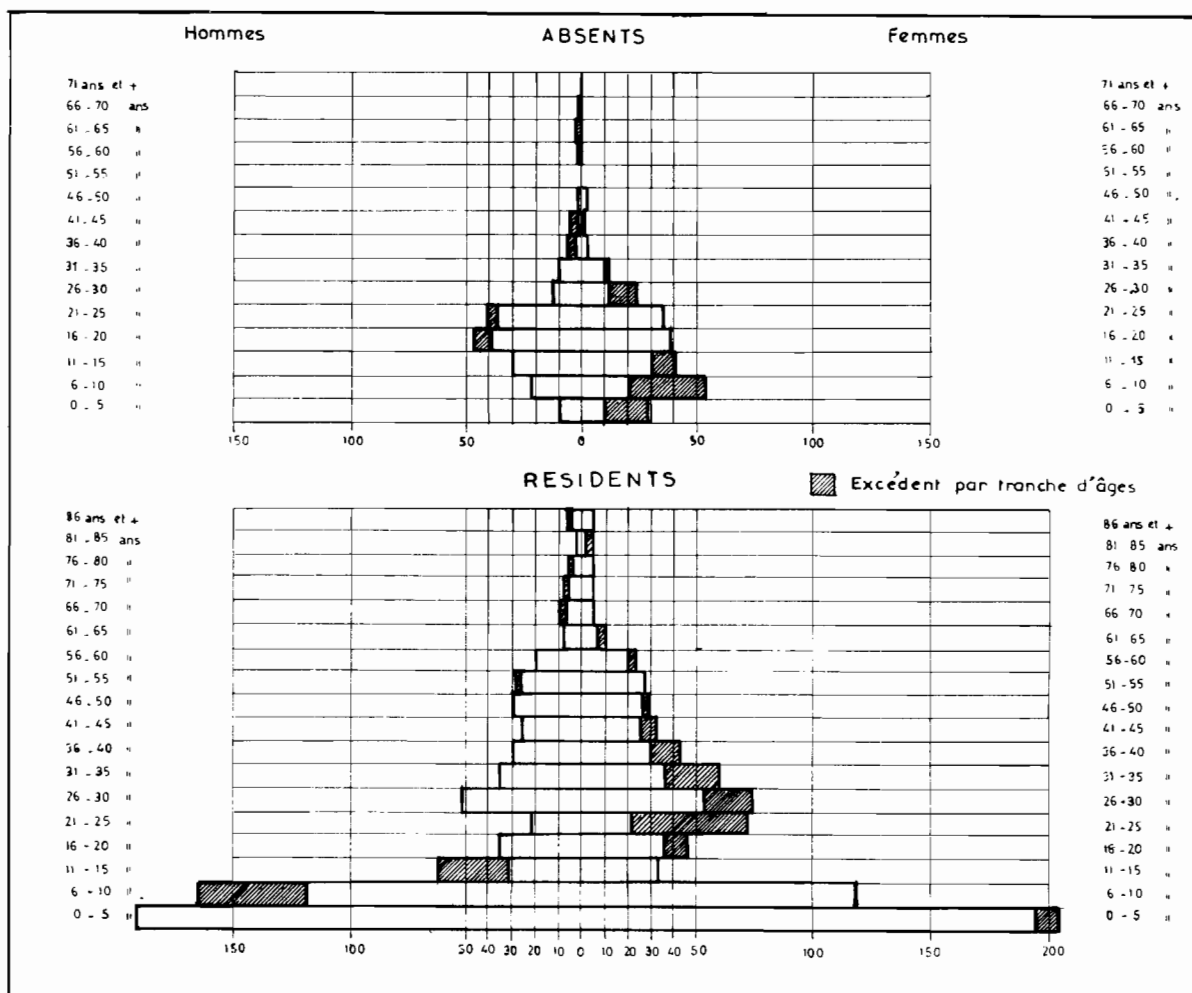


Fig. 13 — Pyramides des âges des absents et résidents au village

chiffre total de la population, l'autre moitié étant distribué entre des ménages comprenant au moins huit personnes.

Aux extrêmes, si 22 ménages ne comptent qu'une personne, le plus important se compose, lui, de 22 membres. Nous reviendrons, lorsque nous étudierons la structure du village, sur la répartition des ménages par concessions.

2. La mobilité naturelle

43 naissances et 13 décès ont été enregistrés entre le 1-4-69 et le 1-4-70. Si le nombre des naissances correspond approximativement à notre attente, celui des décès semble par contre très faible. La mortalité infantile semble tellement réduite (2 décès) que nos chiffres sont peu crédibles. Par contre les enfants de 1 à 10 ans paient un lourd tribut (6 décès), 2 adultes entre 20 et 30 ans sont décédés ; tous les autres (3) avaient plus de 55 ans.

A l'échelle trop restreinte du village, les calculs de taux de natalité et mortalité n'ont pas une signification suffisante.

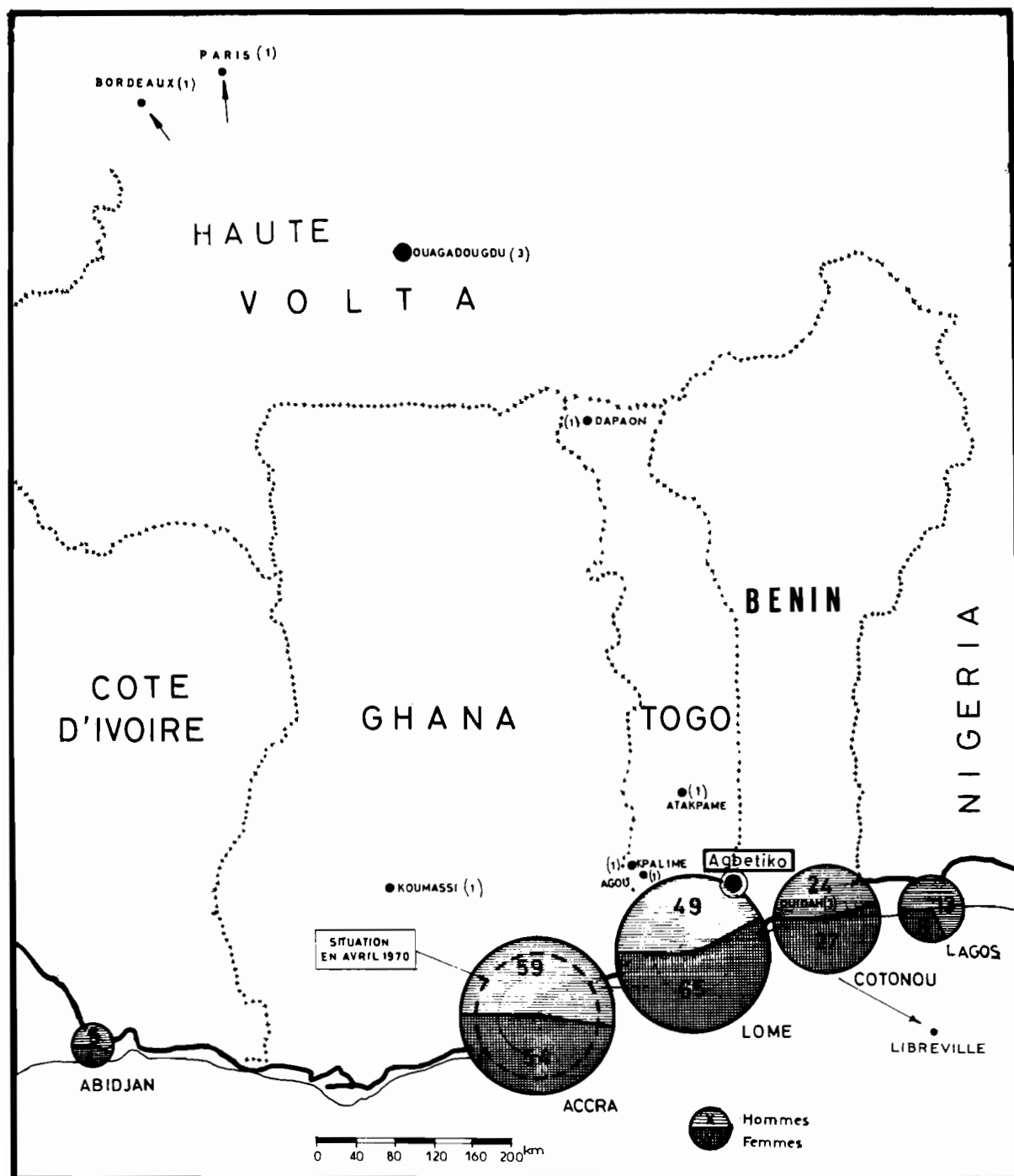


Fig. 14 – La destination des migrants urbains originaires d'Agbetiko
(à l'échelle nationale et internationale)

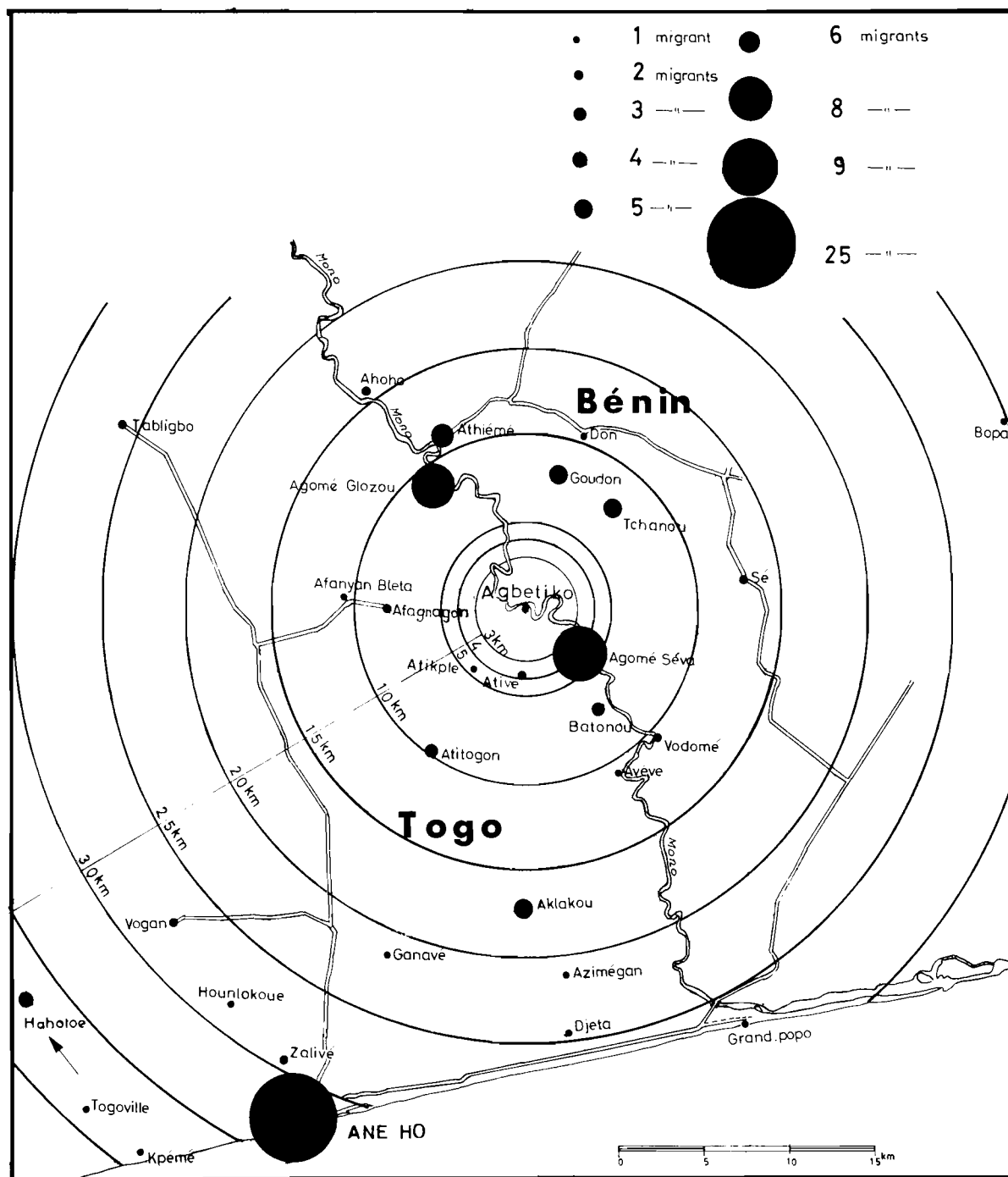


Fig. 15 – Agbetiko : les migrations régionales
(le plus souvent à caractère matrimonial)

3. La mobilité spatiale

Au moment de notre enquête, 427 personnes nées à Agbetiko étaient absentes du village. Ce chiffre est certainement très inférieur à la réalité, car n'ayant pu dresser les arbres généalogiques de toutes les familles, un certain nombre d'absents a échappé à nos comptages. Néanmoins, l'estimation dont nous disposons montre quelles sont les grandes tendances migratoires, grossièrement réparties en deux catégories : les migrations urbaines où plusieurs dizaines et parfois une centaine d'originaires se répartissent entre quelques grandes villes (1); les migrations régionales où quelques individus sont dispersés en un semis de points (2).

75 % des migrants rejoignent la ville et notamment les quatre capitales économiques de la côte du golfe du Bénin, soit d'ouest en est Accra, Lomé, Cotonou et Lagos dont aucune ne se trouve à plus de 250 km du village et Abidjan.

La décision d'inspiration xénophobe (expulsion de tous les étrangers) qui a été prise au Ghana à la fin de l'année 1969 réduisit de moitié le nombre des Agbetikoto résidant à Accra. En raison des possibilités d'emplois industriels qu'elle offrait, cette ville attirait surtout les hommes. En fait, le tableau V nous apprend qu'un petit nombre seulement se dirige vers les branches industrielles ; les autres embrassant des professions artisanales déjà saturées.

TABLEAU V

L'emploi en ville des hommes actifs originaires d'Agbetiko

	Effectif élémentaire	Fréquence (%)
Mécanicien	31	25,2
Menuisier	29	23,9
Chauffeur	10	8,3
Tailleur, tisserand	8	6,6
Maçon	7	5,8
Manœuvre, jardinier	6	4,9
Blanchisseur	6	4,9
Electricien	6	4,9
Bijoutier	5	4,1
Employé de bureau	4	3,3
Ouvrier	3	2,5
Peintre	2	1,6
Boutiquier	2	1,6
Armée, police	2	1,6
Géomètre	1	0,8
Total	122	100,0

(1) Cf. fig. 14.

(2) Cf. fig. 15.

Affluent à Lomé et Cotonou des femmes et de nombreux jeunes qui veulent apprendre un métier.

Le quart des villageois absents se disperse dans un rayon de 40 km au maximum. Ce sont surtout des femmes qui ont trouvé un mari dans un village proche, quelques écoliers fréquentant les cours complémentaires d'Aklakou, d'Aného et Tabligbo. A Hahotoé et Kpémé, trois hommes ont pu trouver un emploi à la mine de phosphate ou à l'usine d'enrichissement du minerai.

Aného, petite ville sur le déclin, compte cependant 25 personnes originaires d'Agbetiko. Elle apparaît, mais de moins en moins dans la mesure où les liaisons avec la capitale sont désormais fréquentes et rapides, comme un premier relais pour les migrants avant qu'ils ne quittent la région.

Nous avons mis à jour notre recensement au début du mois d'avril 1970. Les bilans comparés se soldent par une augmentation de 70 personnes soit un accroissement de population de 4,5 % en l'espace d'un an. Mais le retour massif des expatriés au Ghana, donnée très conjoncturelle, a influencé de façon sensible ce chiffre :

— Sur 51 personnes rentrées au village, plus de 80 % venaient du Ghana. En sens inverse, 11 villageois ont quitté Agbetiko, dont deux femmes, qui à la suite de divorces, ont regagné leur village d'origine. Le bilan migratoire, malgré ces départs, laisse apparaître un excédent de 40 personnes.

Il semble, mais on ne dispose pas de données chiffrées, que ce reflux de gens de la ville ait tempéré, de façon provisoire sans doute, le désir d'un certain nombre de candidats au départ.

4. La mobilité sociale

La polygamie est un phénomène banal et concerne 40,4 % des hommes mariés (240 hommes mariés à 392 femmes). Elle varie selon la tranche d'âges considérée (1). Avoir plusieurs femmes reste toujours en milieu rural un signe de richesse (2). Les jeunes ayant beaucoup de mal à assumer les frais de la dot (3), ce sont les plus âgés et les plus riches qui accaparent le patrimoine féminin du pays.

Le graphique concernant la polygamie (fig. 16) montre bien la progression du nombre d'épouses en fonction de l'âge des hommes. Dans la tranche d'âge des 21-25 ans, 1/5 des hommes sont polygames (encore ne sont-ils que bigames). A partir de 31 ans, la moitié environ des hommes sont polygames (de 31 à 60 ans, le nombre d'épouses par tranches d'âges quinquennales varie de 173 à 207 femmes pour 100 hommes mariés). Par ailleurs, la moitié des polygames âgés de plus de 31 ans ont eux-mêmes au moins 3 épouses (26 en ont 3, 11 en ont 4 et 1 en possède 6).

Quant aux épouses, 78,6 % sont originaires du village : cette proportion, très forte, traduit un véritable phénomène d'endogamie spatiale. Le village est isolé. Il est très peuplé et formé d'une multitude de groupes morcelés entre lesquels se nouent, sans difficulté aucune, des alliances matrimoniales. Sur les 21,4 % de femmes mariées originaires de l'extérieur, plus des 2/3 viennent du Bénin et notamment des villages voisins de la rive gauche du Mono, où l'on retrouve les mêmes lignages que ceux d'Agbetiko.

Le divorce, à l'initiative des hommes comme à celle des femmes (4) est très fréquent. Il semble le corollaire de la polygamie et la conséquence logique de l'autonomie dont jouit tout un chacun dans le Bas-Togo et le Bas-Bénin. Entre 16 et 20 ans, 1/5 des femmes mariées ont déjà divorcé. En fait, se considèrent comme telles, dans cette tranche d'âges, les filles promises depuis longtemps, mais qui ont été « enlevées » ou ont fui avec l'élue de leur cœur.

(1) Cf. fig. 15.

(2) Alors qu'en milieu urbain, cela est maintenant considéré comme une lourde charge.

(3) La dot, quoiqu'élevée (entre 5 000 et 10 000 F en espèces, des boissons fortes, une ou deux chèvres, des pièces de pagnes), reste d'un coût modeste au regard des exigences formulées parfois dans d'autres sociétés africaines.

(4) Cf. fig. 17.

Ce pourcentage s'élève entre 30 et 40 % dans les tranches d'âges suivantes. Entre 36 et 40 ans, 56 % des femmes, mariées ou l'ayant été, ont divorcé. Ces chiffres singuliers méritent quelques commentaires.

Chez les hommes, la proportion de divorces croît régulièrement depuis la tranche d'âges des 21-25 ans (10 %) jusqu'à celle des 46-50 ans où 4 hommes sur 5 ont répudié leur épouse ou ont été quittés par celle-ci. Il est banal pour un homme disposant de 2, 3, 4 épouses de divorcer 2, 3, 4 fois. A Agbetiko, le record en la matière est de 8 divorces.

Les femmes divorcent moins (en général 1 à 2 fois). L'une d'entre elles a divorcé 4 fois, une autre, 5 fois. Un certain nombre de règles régissent en fait cette instabilité matrimoniale : les enfants en bas âge restent avec la mère jusqu'à l'âge de 2-3 ans, puis le père vient les rechercher pour les confier alors aux bons soins de ses autres épouses, ce qui semble la source de bien des querelles, d'autant plus que l'enfant garde des liens très forts avec sa famille maternelle. Il semble que le divorce traduise moins une véritable désunion du ménage que l'expression d'un désir de liberté, de changement des deux conjoints, car les motifs invoqués (il faut en trouver, ne serait-ce que pour procéder au jugement) semblent parfois futiles.

TABLEAU VI

La polygamie à Agbetiko

Tranches d'âges \ Nombre d'épouses	1	2	3	4	6	Total hommes mariés	Total épouses	Nombre d'épouses pour 100 hommes
16 - 20	3	—	—	—	—	3	3	100
21 - 25	17	4	—	—	—	21	25	119
26 - 30	32	11	2	—	—	45	60	133
31 - 35	15	10	3	2	—	30	52	173
36 - 40	10	11	3	2	—	25	49	196
41 - 45	12	8	4	1	—	25	44	176
46 - 50	15	3	3	2	1	24	44	183
51 - 55	10	6	8	2	—	26	54	207
56 - 60	7	4	2	1	—	14	25	178
61 - 65	2	1	1	—	—	4	7	sans signification
66 - 70	6	2	—	—	—	8	10	
71 - 75	6	—	—	—	—	6	6	
76 - 80	2	—	—	1	—	3	8	
81 - 85	1	—	—	—	—	1	1	
86 et plus	4	—	—	—	—	4	4	

TABLEAU VII

Le divorce chez les hommes

Tranches d'âges	Nombre divorces	1	2	3	4	5	6	8	A	B	C	total divorces
									total hommes divorcés	total hommes mariés ou l'ayant été	$\frac{A}{B}$ (en %)	
21 - 25	1	1	—	—	—	—	—	—	2	21	9	3
26 - 30	8	2	—	—	—	—	—	—	10	47	21	12
31 - 35	12	6	—	1	—	—	—	—	19	33	57	28
36 - 40	14	2	2	—	1	—	—	—	19	29	65	29
41 - 45	9	6	—	1	—	—	—	—	16	26	61	25
46 - 50	12	5	3	—	1	1	1	—	23	27	85	50
51 - 55	12	7	1	—	2	—	—	—	22	29	75	39
56 - 60	6	7	—	—	2	—	—	—	15	19	79	30
61 - 65	2	1	1	—	—	—	—	—	4	7		7
66 - 70	3	2	—	—	1	—	—	—	6	10		12
71 - 75	5	—	—	—	—	—	—	—	5	7		5
76 - 80	2	—	—	—	1	—	—	—	3	7		7
81 - 85	1	1	1	—	—	—	—	—	3	3		6
86 et plus	1	1	1	—	—	—	—	—	3	6	sans signification	6

TABLEAU VIII

Le divorce chez les femmes

Tranches d'âges	Nombre divorces	1	2	3	4	5	A	B	C	total divorces
							total femmes divorcées	total femmes mariées ou l'ayant été	A B (en %)	
16 - 20	5	—	—	—	—	—	5	25	20	5
21 - 25	15	1	1	—	—	—	17	49	35	20
26 - 30	16	3	1	—	—	—	20	72	27	25
31 - 35	13	3	2	—	—	—	18	58	31	25
36 - 40	21	1	—	1	1	—	24	43	56	32
41 - 45	7	1	2	—	—	—	11	24	35	17
46 - 50	9	1	—	—	—	—	10	43	23	11
51 - 55	6	—	—	—	—	—	6	29	26	6
56 - 60	6	1	—	—	—	—	7	22	32	8
61 - 65	—	1	—	—	—	—	1	15		2
66 - 70	3	—	—	—	—	—	3	4		3
71 - 75	1	—	—	—	—	—	1	6		1
76 - 80	1	—	—	—	—	—	1	5		1
81 - 85	1	—	—	—	—	—	1	6		1
86 et plus	1	—	—	—	—	—	1	4	sans signification	1

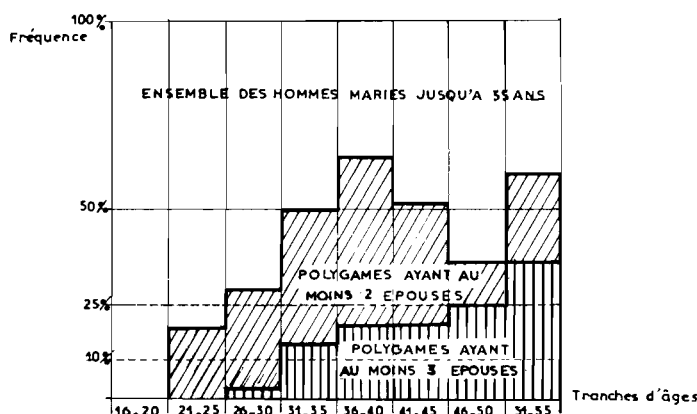


Fig. 16 – La polygamie (jusqu'à 55 ans)

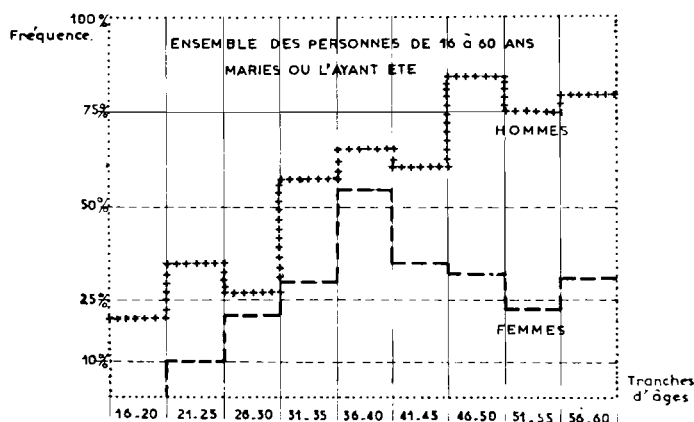


Fig. 17 – Le divorce (par tranches d'âges)

5. Les activités socio-professionnelles

Sur 1.543 habitants, Agbetiko compte 778 actifs, soit 51 % de la population. On remarque que 80 % des hommes de plus de quinze ans sont agriculteurs alors que ce pourcentage tombe à 60 % chez les femmes. Pourtant cette valeur reste beaucoup plus élevée que dans l'ensemble du sud du Togo où les femmes sont avant tout revendeuses ou commerçantes (1). La position marginale et isolée du village modifie de façon sensible, comme nous avons pu le voir plus haut pour l'origine des femmes mariées, les données généralement rencontrées dans la région. 35 % des femmes ont été classées comme « revendeuses ».

Le terme « revendeuse » exprime mai la multiplicité et la diversité des tâches auxquelles elles se livrent. Un grand nombre fabriquent en fait elles-mêmes le produit (savon, huile rouge, pâte et sauces...) qu'elles vendent. D'autres se contentent de revendre, avec un menu bénéfice, diverses

(1) A Fiata, 70 % des femmes ont pour activité principale la fabrication et la vente du *gari*.

TABLEAU IX

La profession principale des hommes actifs du village

	Effectif	Fréquence (%)
Cultivateur	250	80
Menuisier	21	6.75
Ecolier	15	4.75
Tailleur	8	2.50
Comm. de poissons fumés	6	2
Maçon	4	1.25
Divers	9	2.75
Total	313	100

TABLEAU X

L'activité principale des adolescents âgés de moins de 15 ans résidant au village

	Effectif	Fréquence (%)
Ecolier	143	91
Aide-famille	11	7
App. menuisier	2	1.25
Cultivateur	1	0.75
Total	157	100

TABLEAU XI

La profession principale des femmes actives du village

	Effectif	Fréquence (%)
Cultivatrice	257	60.25
Revendeuse	150	35.25
Aide-famille	11	2.50
Ecolière	3	0.75
Divers	5	1,25
Total	426	100

TABLEAU XII

L'activité principale des adolescentes âgées de moins de 15 ans

	Effectif	Fréquence (%)
Aide-familiale	42	56.75
Ecolière	31	42
Revendeuse	1	1.25
Total	74	100

marchandises achetées sur les marchés alentour (pétrole, cosmétiques, sel, petits coupons de pagnes, cigarettes, comprimés d'aspirine et de nivaquine vendus à la pièce, etc.).

80 % des actifs sont cultivateurs (1). Curieusement, parmi les 20 % d'actifs restant, 21 sont menuisiers (soit un pour soixante-quatorze habitants). Bien que la demande locale soit très importante (toutes les cases sont munies de portes et de volets ; les habitations sont généralement mieux meublées qu'autrefois : fauteuils, tables, chaises...), il semble qu'elle ne puisse suffire à occuper 21 artisans. Plusieurs travaillent pour l'extérieur ; on voit alors les intéressés partir au marché dans l'espoir d'y vendre une ou deux portes qu'ils transportent en équilibre sur leur tête. Ce nombre élevé de menuisiers est sans doute lié à la proximité de la matière première : un grand nombre de forêts et de multiples arbres isolés couvrent le territoire villageois alors que les villages du plateau comptent peu d'arbres susceptibles d'être débités en planches. Huit hommes se sont déclarés tailleurs ; c'est une profession apprise à la ville ; ils sont généralement équipés d'une machine à coudre, mais ne trouvent sur place que de maigres possibilités de travail et ne vont guère en chercher sur les marchés. Six hommes sont commerçants de poissons fumés, parmi lesquels trois se sont spécialisés dans la vente à l'étranger et notamment au Nigéria des silures noirs (*Clarias*) (2), poissons abondants dans le Mono, mais dont la consommation est frappée d'interdit pour la majeure partie des villageois. Neuf autres ont des professions diverses (manœuvre, meunier, devin, maçon et même... chef de village (3)).

Le taux de scolarisation des jeunes de moins de quinze ans est élevé (4) : toutefois, on constate une discrimination importante entre sexes : 143 garçons et 31 fillettes du village fréquentent l'école. Au cours de l'année scolaire 1969-1970, l'école officielle d'Agbetiko comptait cinq maîtres et plus de 250 élèves venant du village et des hameaux d'alentour. Ces chiffres témoignent des efforts accomplis en matière de scolarisation... mais on pressent déjà les graves problèmes que va poser d'ici quelques années l'afflux sur le marché du travail de ces « lettrés », que les travaux des champs ne tentent plus guère.

Plus de 40 % des hommes et des femmes ont déclaré avoir en plus de leurs activités principales une source d'occupation annexe. Tous ceux qui n'ont pas déclaré la profession d'agriculteur en premier chef, possèdent néanmoins une ou deux parcelles qu'ils travaillent à temps perdu.

(1) Le chiffre nous paraît même faible en milieu rural, puisqu'il est équivalent au rapport national (80 % des actifs togolais sont agriculteurs).

(2) Deux commerçants de poissons sur les trois « spécialistes » recensés appartiennent au groupe Yoruba du Bénin, les Nago. L'origine de l'interdit se trouve sans doute chez ce groupe, aujourd'hui bénéficiaire de ce trafic.

(3) Cela peut être considéré comme une activité authentique. Le chef passe la majeure partie de son temps à juger les délits mineurs, à se déplacer au chef-lieu de la circonscription, etc.

(4) Cf. fig. 19.

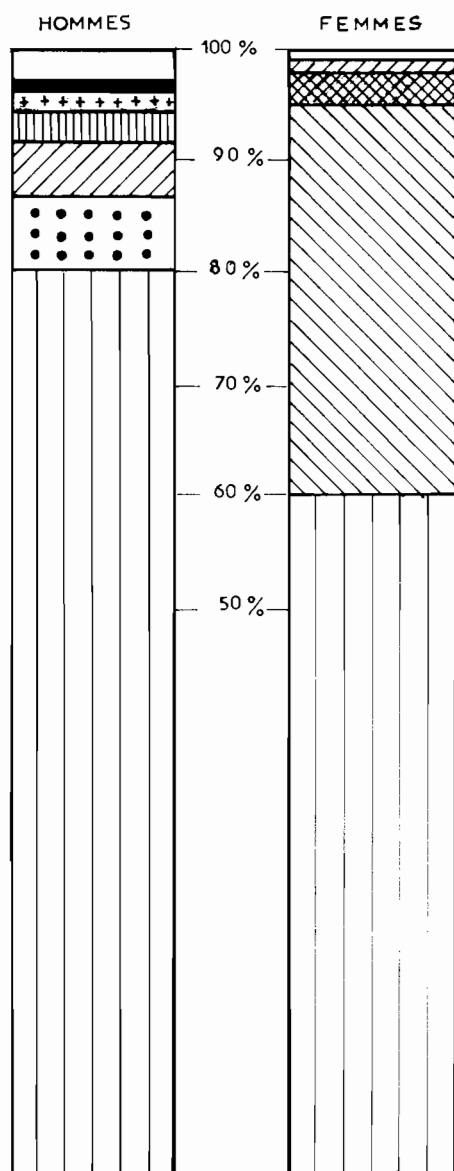


Fig. 18 – Répartition socio-professionnelle des actifs
(cf. tableaux IX et XI)

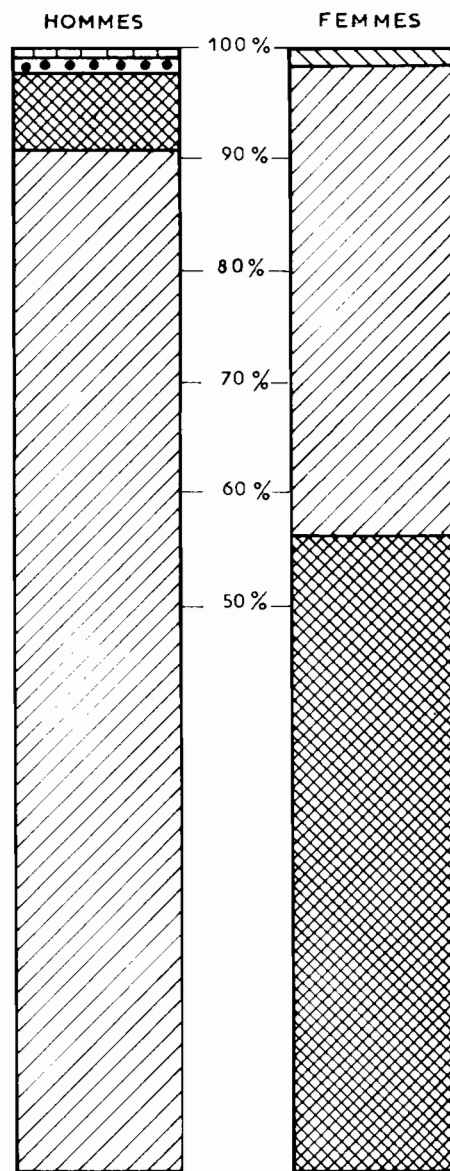


Fig. 19 – Activité principale de la population de moins de 15 ans
(cf. tableaux X et XII)

 Cultivateur (trice)
 Menuisier, apprenti-menuisier
 Tailleur
 Commerçant de poissons

 Maçon
 Aide-familial (e)
 Revendeuse
 Ecolier(ère)
 Divers

TABLEAU XIII

Les activités annexes des hommes actifs du village

Activités		Effectif	Fréquence (%)
Cultivateur		34	29
Pêcheur		31	26
Travail du bois	Menuisier	11	20
	Fabr. de pirogues	8	
	Charpentier	4	
	Tailleur	4	
Divers	Chasseur	4	25
	Maçon	4	
	Bokono (devin)	4	
	Tisserand	3	
	Fabr. de paniers	2	
	Commerçant de poissons	2	
	Forgeron	1	
	Fabr. de cordes	1	
	Fabr. de filets	1	
	Herboriste	1	
	Boutiquier	1	
	Divers	2	
Totaux		118	100

TABLEAU XIV

Les activités annexes des femmes actives

	Effectif	Fréquence (%)
Revendeuse	143	85,50
Cultivatrice	20	12
Divers	4	2,50
Totaux	167	100

Le fleuve suscite également bon nombre d'occupations annexes : pêche, fabrication de pirogues, de paniers, de filets, commerce de poissons. Onze hommes se déclarent menuisiers, huit fabriquent des pirogues et quatre sont charpentiers. La proximité de forêts et de bois d'œuvre abondants n'est pas

étrangère à la présence remarquée de nombreux artisans utilisant le bois comme matière première... Parmi les femmes, 85 % de celles qui exercent une activité annexe se considèrent comme revendeuses.

B. L'HISTOIRE ET LA SOCIÉTÉ

Aujourd'hui encore, toute l'histoire du village semble imprégnée d'une profonde rivalité qu'animent deux personnages : l'actuel chef Ayité Hounouvi du clan (*kota*) Tougban (Mina) et son concurrent du clan Atchanwe (qui se dit aussi Mina bien qu'étant Adja) : Grégoire Amouzou qui revendique la fonction de chef, improprement qualifiée de traditionnelle (1). A l'appui de leurs déclarations, ceux-ci fournissent des éléments contradictoires, mais pas tous dénués de fondements. Avons-nous affaire à des querelles personnelles qui s'alimentent ici dans un terrain de choix ou à d'authentiques problèmes auxquels, dans ces conditions, la communauté villageoise n'accorde pas toute l'attention qui conviendrait ? Il s'agissait ici d'un terrain d'enquête délicat où le moindre faux pas pouvait compromettre les chances de réussite ultérieure.

Examinons donc, tout en les critiquant, les différents éléments historiques se rapportant à l'histoire du village.

1. Les *kota*

La notion de *kota* se rapproche le plus de la définition que l'on donne du clan c'est-à-dire d'« un groupe comprenant ceux qui se reconnaissent entre eux une certaine parenté se fondant sur leur descendance unilinéaire d'un ancêtre commun (qui est le plus souvent mythique) origine du groupe, mais sans qu'il soit possible de retracer tous les liens généalogiques » (2).

Au cours du recensement, lorsque nous voulions connaître le groupe d'appartenance des individus, ceux-ci nous indiquaient invariablement le *kota*, c'est-à-dire la communauté de ceux qui respectent les mêmes interdits alimentaires ou matériels, auquel ils appartiennent (3). Si par hasard nous insistions pour savoir dans quel groupe plus important — nous pensions à l'ethnie — pouvait se ranger leur *kota*, leurs réactions allaient de l'étonnement à l'incompréhension manifeste (4). La division en *kota* devait, à l'évidence retenir notre attention, quoique ce mot soit équivoque car Fon, Ouatchi, Nago sont des termes ethniques réservés à de plus larges appellations. En fait, moins de 7 % de la population se désigne sous ces noms ; encore ces personnes insistent-elles beaucoup plus sur le lieu d'origine de leur lignée et restreignent-elles ainsi les dimensions du groupe auquel elles appartiennent pour le ramener à une échelle plus modeste, qui correspond à celle du *kota*.

A ce niveau assez élémentaire dans la hiérarchie des types de groupes sociaux, on trouve à Agbetiko les représentants de 31 *kota* dont 15 se cachent dans le tableau suivant sous la rubrique « divers » qui ne regroupe que 2,1 % de l'ensemble de la population. Le *kota* Atchanwe, le plus

(1) Le titre de chef a été créé de toute pièce par le colonisateur pour ses besoins. S'il y avait bien des *fio* (roi) à la tête des communautés villageoises, rien ne prouve que le titre ait été, de jure, héréditaire. De plus, « le principe monarchique était tellement diffus et les assemblées populaires si importantes que certains missionnaires catholiques n'ont pas hésité à écrire sur les cartes représentant l'arrière-pays d'Anécho « République Mina », écrit R. CORNEVIN (« Histoire du Togo », Paris, 1969, p. 77).

(2) J.J. MAQUET - « Aide-mémoire d'ethnologie ».

(3) Ce qui n'exclut pas les interdits personnels temporaires ou définitifs. Voir J. PERISSE : « Une enquête alimentaire sur les populations agricoles du Togo », Bull. Inst. Nat. Hyg. T. 13, n° 4, octobre-décembre 1958, les pp. 986-990.

A ce sujet, voir également G. ALTHABE : « Problèmes socio-économiques des communautés villageoises de la côte orientale malgache », Tiers-Monde, t. 9, n° 33, janvier-mars 1968, en particulier les pp. 150-151.

(4) Démarche d'enquête qui risque de nous faire passer pour un naïf, mais qui montre qu'un débutant cherche trop à retrouver, dans un premier temps, les schémas un peu théorique dont il s'est imprégné au cours de ses lectures.

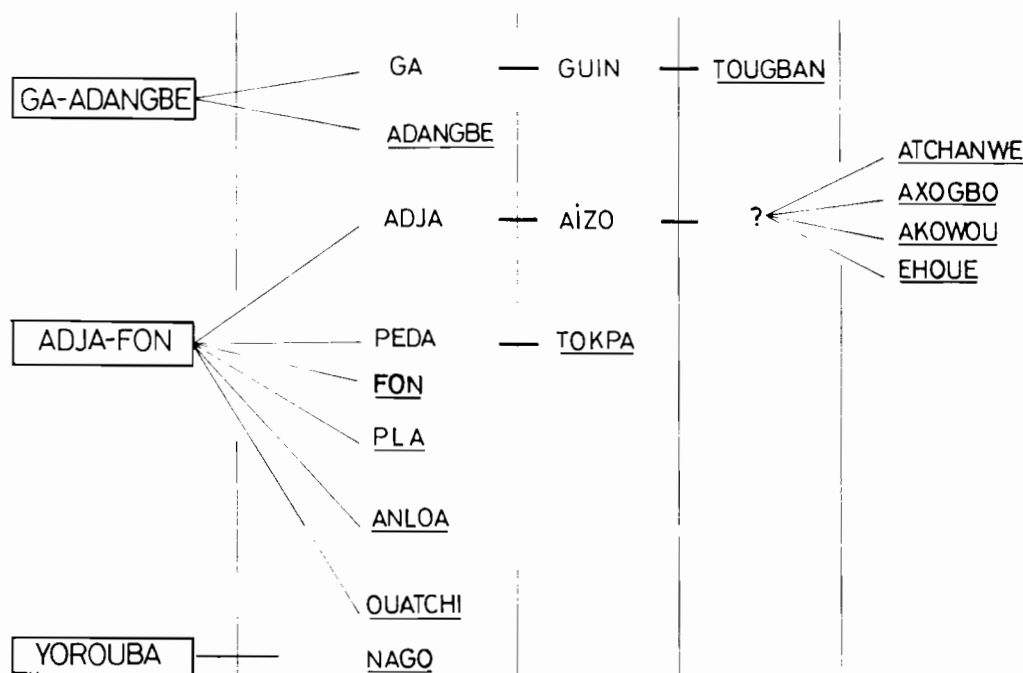


Fig. 20 — Les principaux kota du village sont soulignés
Le terme de *kota* n'a pas une signification univoque

important, ne compte pas 1/4 des habitants, celui qui détient aujourd'hui la chefferie (Tougban) pas le 1/5.

Plus de la moitié des Agbetikoto (56,6 %) n'entrent dans aucun des deux principaux *kota* antagonistes, mais leur pulvérisation en 29 *kota* différents rend très illusoire la majorité absolue qu'ils détiennent dans le village. Cinq *kota* rassemblent 75 % de la population, et neuf en groupent les 9/10 (voir tableau XV).

En fait, le groupe Adja-Fon (cf. fig. 20) rassemble probablement les 2/3 de la population, mais comment retenir une telle valeur dans la mesure où les Atchanwe formant le sous-groupe Adja le plus important revendiquent fermement, pour des motifs de politique villageoise, leur appartenance au groupe Mina.

La supériorité numérique n'étant le propre d'aucun groupe, c'est une prépondérance qualitative, illustrée par leurs histoires respectives, que cherchent à affirmer les deux principaux *kota*.

Nous avons cherché à dresser une carte des lieux d'origine et des trajets effectués par les ancêtres de nos différents informateurs (1). Les distances parcourues semblent courtes, les trajets peu directs (les lignes droites de notre schéma étant plus liées aux nécessités graphiques qu'à la réalité de l'itinéraire). C'est néanmoins une véritable rose des vents que nous sommes conduit à dessiner.

A part les Tougban et les Atchanwe qui semblent effectivement avoir été parmi les premiers arrivants, il est délicat de retracer la chronologie de la venue à Agbetiko des différents *kota* recensés. La plupart (sauf les Gbofli qui regroupent 11,2 % de la population actuelle) reconnaissent qu'ils ont été accueillis par des éléments étrangers à leur *kota*, déjà installés.

Les différents *kota* jouent souvent de la rivalité Tougban-Atchanwe et montrent une grande réserve vis-à-vis de cette querelle. Les quelques opinions tranchées qui sont parfois émises engagent plus leurs auteurs, à titre personnel, que le *kota* dont ils sont membres.

(1) Cf. fig. 21.

TABLEAU XV
Les différents Kota d'Agbetiko

CARACTERE (KOTA)	Effectif	FREQUENCE		
		Elémentaire	Cumulée directe	Cumulée rétrograde
ATCHANWE	385	24.9	24.9	100.0
TOUGBAN	286	18.5	43.4	75.1
AKOWOU	216	14.0	57.4	56.6
GBOFLI	172	11.2	68.6	42.6
HUENO	110	7.1	75.7	31.4
PEDA-TOKPA-PLA	78	5.1	80.8	24.3
ASSONO	57	3.7	84.5	19.2
FON	42	2.7	87.2	15.5
ANLOA	42	2.7	89.9	12.8
OUATCHI	36	2.3	92.2	10.1
BADZODZI	24	1.6	93.8	7.8
NAGO	21	1.4	95.2	6.2
AXOGBO	17	1.1	96.3	4.8
NIONTI	11	0.7	97.0	3.2
ADANGBE	10	0.6	97.6	3.0
HAOUSSA	5	0.3	97.9	2.4
DIVERS (15)	31	2.1	100.0	2.1
TOTAL	1.543	100		

Nous verrons, dans le chapitre sur l'habitat, que certains *kota* tentent de « s'approprier » une base spatiale, un sous-quartier, voire un quartier soi-disant fondé par un de leurs ancêtres. Ils forgent, par ce biais, un alibi à l'appui duquel ils tentent d'authentifier le mythe de l'antériorité de la venue de leurs ancêtres qui, premiers arrivés, en seraient, conséquence logique, les fondateurs.

2. Aperçus critiques de deux versions concernant la fondation du village

Laissons d'abord la parole aux informateurs Tougban : « Assiongbon Dandjin, notre ancêtre qui résidait à Glidji, capitale historique des Tougban, fit la guerre à Glélé, roi d'Abomey, car sa sœur Ayefo, qui commerçait au Dahomey, y avait été enlevée. A son retour de campagne, il installa

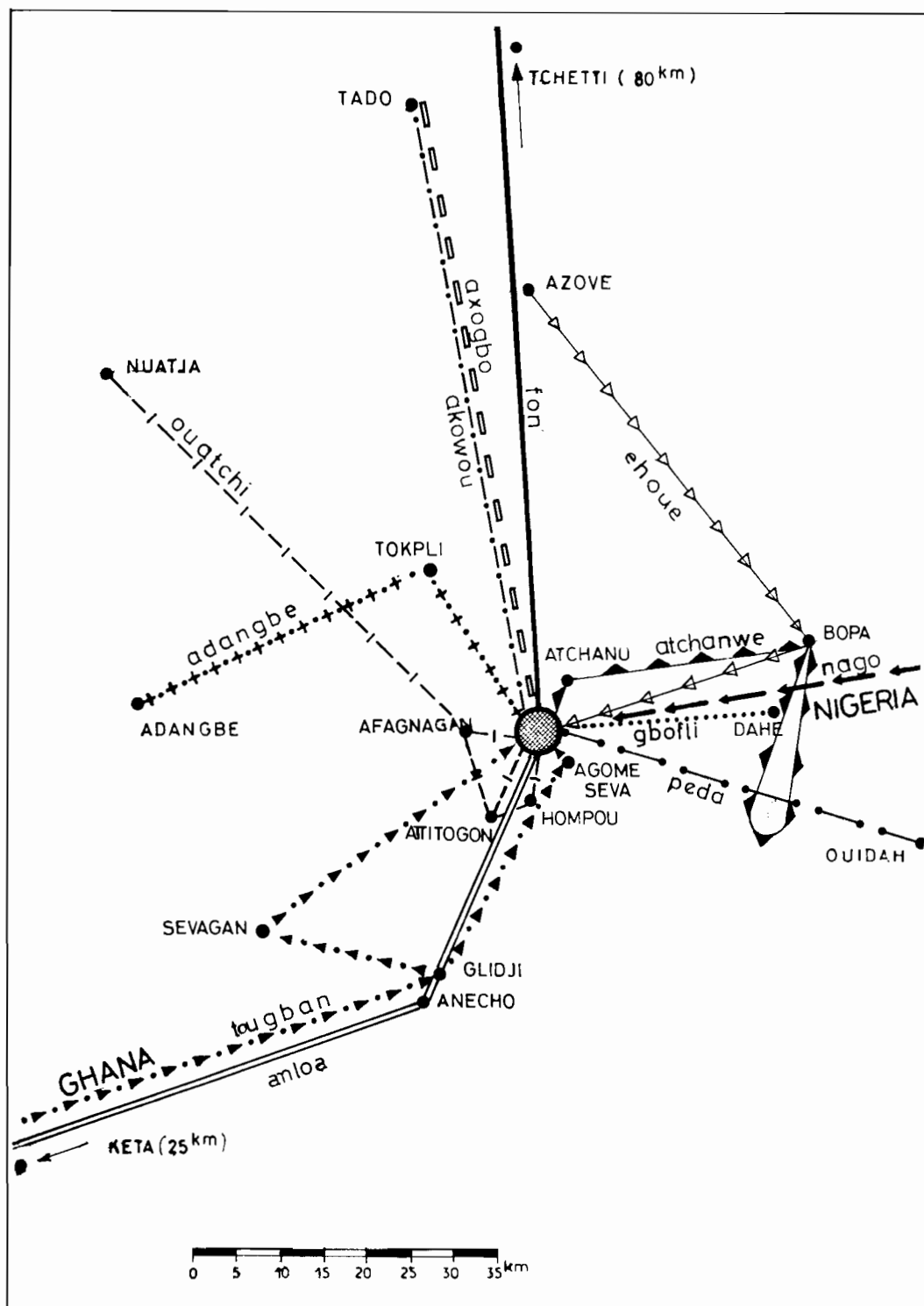


Fig. 21 — Origine et trajet approximatif des différents groupes d'Agbetiko

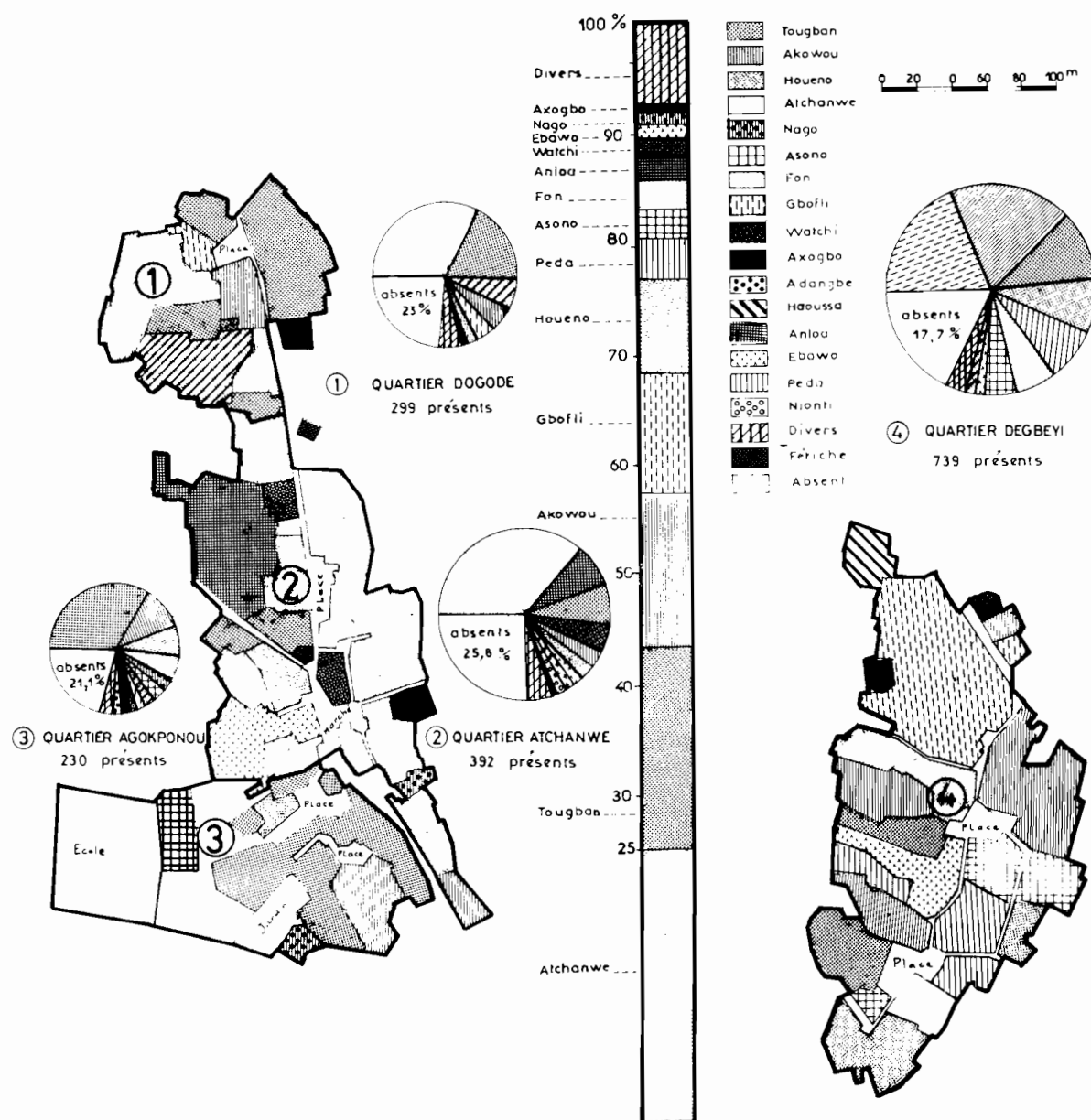


Fig. 22 -- Agbetiko - Répartition de la population par kota et par quartier

(Les contraintes de la mise en page n'ont pas permis de situer réellement le quartier Degbeyi dans le plan villageois : se reporter à la figure 30).

Atchanwe, n'emporte guère la conviction. La version Tougban donne à ce *kota*, un rôle généreux, chevaleresque même, les Atchanwe étant relégués au rang de fuyards assistés et protégés.

Il semble établi de manière certaine qu'un segment de lignage, de *kota* Tougban, venant de Sévagan, proche du lac Togo, a rejoint Agbetiko il y a trois générations.

Cette version, naturellement partielle, de l'histoire du village est corroborée par des chants propres à ce *kota*, qui illustrent assez bien, à notre sens, le paternalisme Tougban, dont voici un exemple :

« Que tous, Akowou, Ouatchi, Atchanwe, Anloa, Badzodzi, viennent chez nous les Tougban, nous avons suffisamment de terres pour vous recevoir »...

La version Tougban est violemment contestée par les Atchanwe qui n'y voient que ragots, mensonges et calomnies. Leur propre version, établie par Grégoire Amouzou, s'accorde parfois à des événements historiques précis mais ne se soucie guère des contradictions chronologiques. La prudence s'impose donc à l'observateur.

Brièvement résumée, elle tient en ces lignes :

— « Nos ancêtres venaient de Gengbo (actuel Ghana) fuyant les razzias des guerriers Ashanti. Ils traversèrent l'actuel Togo et s'installèrent à Bopa, sur les rives du lac Ahémé. Devant les entreprises belliqueuses de Glélé, roi d'Abomey, ils durent encore fuir, trois ans durant, sous la conduite de Togbe Besso ». De cette fuite sur l'eau (sur le lac Ahémé et de là sur le Mono?), on sait qu'elle fut très éprouvante. L'anecdote précise qu'ils furent obligés parfois, tant ils étaient démunis, d'utiliser des arêtes de poissons comme combustible. Ayant touché au but dans une forêt qu'on appelle aujourd'hui Ahouetomé, ils s'y installèrent. Trop éloignés de la rive, ils ne pouvaient porter secours aux enfants qui parfois se noyaient dans le fleuve lors des corvées d'eau. On rapprocha alors le site du village sur l'actuel emplacement où Togbe Besso aurait dit : « Je suis fatigué de la vie, je m'installe ici, que le roi (Glélé?) vienne m'y tuer... »

Depuis le fondateur Atchanwe, la chronologie des rois et des chefs serait la suivante (cf. fig. 24) :

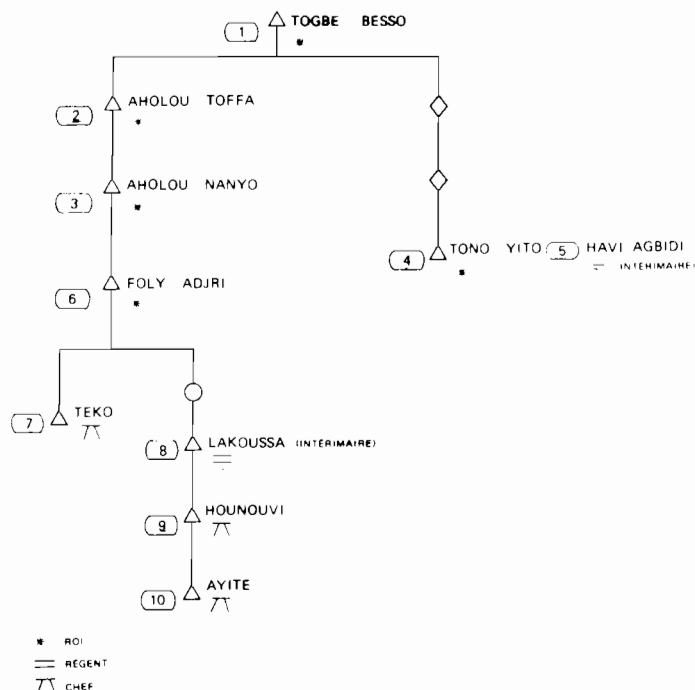


Fig. 24 – Chronologie de la chefferie d'Agbetiko (version Atchanwe)

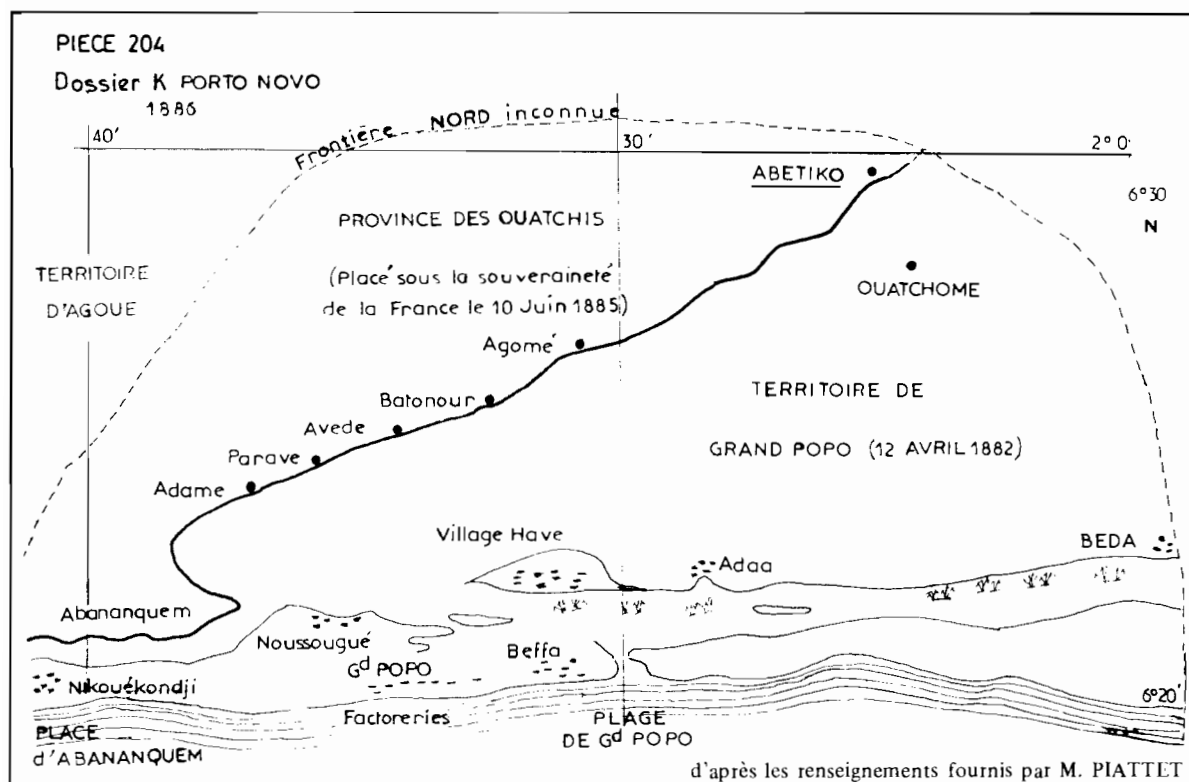


Fig. 25 – Croquis expédié

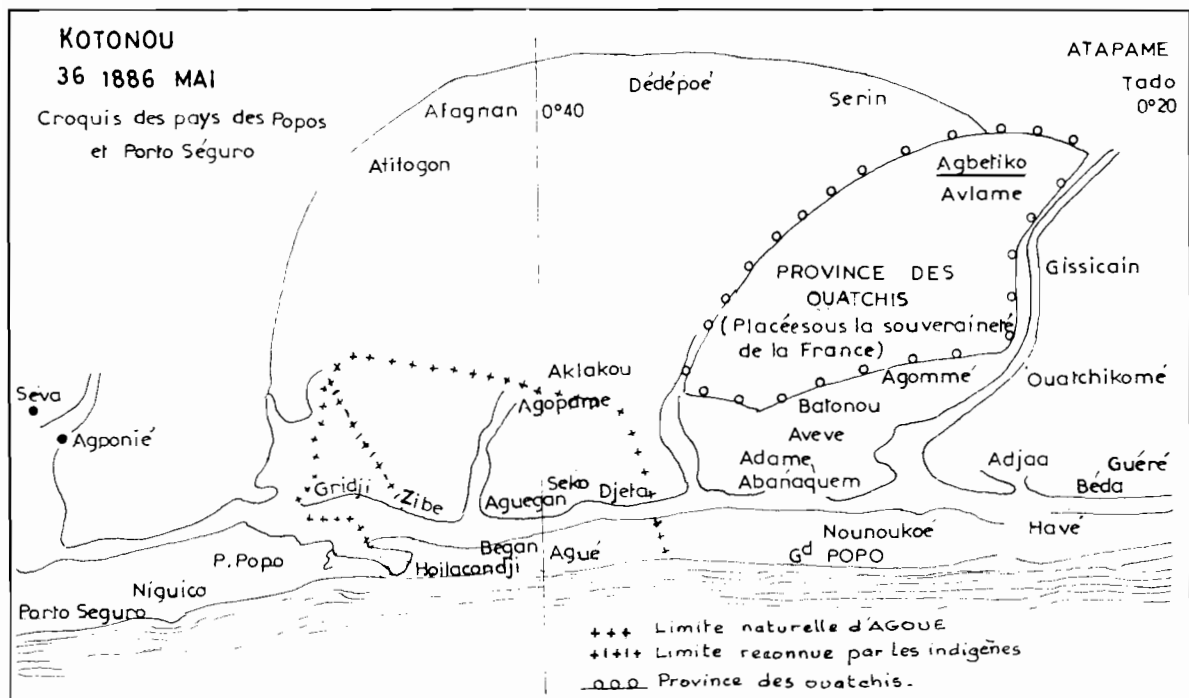


Fig. 26 – Croquis expédié des territoires de Grand Popo et Petit Popo

Comparer ces croquis expédiés à la figure 3

« Lorsque Teko (n° 7) tomba malade, Lakoussa (n° 8) qui était porteur de canne fut nommé intérimaire. A la mort de Teko, la place de chef fut conservé par Lakoussa. Que tout le monde sache que la place n'est pas à Lakoussa ! »

En 1890, Agbetiko fait territorialement partie de la « province des Ouatchi » placée sous la souveraineté de la France (1). L'histoire veut que Foli Adjri ait fourni aux Français dix porteurs lors des expéditions contre Béhanzin. En fin de campagne, un drapeau français leur aurait été remis à titre de reconnaissance. En tirant une grande fierté, le chef l'aurait alors fait hisser au vu et su de tous.

Après entente avec les Français sur un tracé définitif de la frontière daho-togolaise, les Allemands n'auraient-ils pas joué sur la rivalité des deux *kota* pour confier le poste de chef qu'ils venaient de créer au représentant d'un groupe moins francophile ? Nous en resterons au stade des hypothèses.

Les deux versions se recoupent en plusieurs points :

— la fondation du village s'effectue en deux temps — à Ahouetome d'abord puis à Agbetiko, dont le site est plus proche du fleuve — mais les motivations de ce déplacement sont différentes ;

— les guerres menées par Glélé sont indirectement à l'origine de la fondation du village par les migrations de population qu'elles provoquent.

Dans les récits rapportés, seuls Glélé ou Kondo (Béhanzin) sont mentionnés. Or les généalogies que nous avons pu relever, attestent que les lignages sont en place depuis six, sept ou huit générations, donc bien avant le règne de Glélé (1858-1889). Peut-être a-t-il laissé les souvenirs les plus traumatisants, mais la fuite des Atchanwe a plutôt eu lieu devant les expéditions guerrières de ses prédécesseurs.

Les chronologies des deux *kota* antagonistes comportent elles-mêmes six et huit générations et laissent supposer que la fondation du village remonte à la fin du XVIII^e siècle. Si on les compare, elles se terminent toutes deux par les trois mêmes noms, les Atchanwe reconnaissant donc qu'ils ont été « spoliés » et ce, par un utérin (Teko étant l'oncle maternel de Lakoussa). Mais, fait plus troublant, les mêmes Atchanwe affirment également que le peuple est convoqué pour l'élection d'un nouveau roi. Comme le principe monarchique héréditaire semblait plus être un fait qu'un droit : (« Havi Agbidi, ministre du roi Tono-Yito avait brigué le trône, mais la population l'a simplement nommé intérimaire, disent les Atchanwe), il se pourrait bien que le successeur de Teko (dans la mesure où cette chronologie est exacte) ait été tout simplement battu aux voix de la façon la plus démocratique qui soit par « l'assemblée du village qui aurait ainsi exercé ses prérogatives dans les limites de l'espace villageois » (2) .

3. *La permanence des rivalités*

Intrigues et procès, emprisonnements, exils, tentatives de meurtres et réconciliations ponctuent au fil des ans cette querelle qui prend racine dans l'histoire même du village ; malgré les apparences, elle est loin d'être close.

De 1956 à 1967, le C.U.T., parti de l'Unité de S. Olympio, et le P.T.P., parti du Progrès, ont bipolarisé la vie politique du Togo. A Agbetiko, ce dualisme s'est greffé, tel quel, sur les vieux antagonismes qui perturbaient la vie de la communauté villageoise, chacun des deux *kota* prenant fait et cause pour « sa » formation politique. Aux Tougban, partisans du Progrès, s'opposaient les Atchanwe, militants de l'Unité.

A l'alternance des partis au pouvoir répondait celle de la chefferie, avec pour corollaire l'exil ou l'emprisonnement du prétendant qui n'avait pas les faveurs des politiciens en place.

(1) Cf. fig. 25 et 26.

(2) Lettre rapport, Sections géographie et sociologie, Centre ORSTOM, Lomé, oct. 69, Ann. IV, p. 6.

Aujourd'hui, Ayité Hounouvi détient la chefferie « traditionnelle » que revendique toujours Grégoire Amouzou, mais ce dernier, plus instruit, occupe à Aného une fonction administrative importante : chef de la délégation spéciale pour la circonscription. Grâce à ce subtil dosage, un équilibre a pu être trouvé.

Selon les désirs des instances politiques, une vraie réconciliation a été tentée au mois de mai 1969. Elle a duré une semaine et le procès-verbal de cette cérémonie a nécessité près d'une dizaine de feuilles dactylographiées ! Mais la mise sur pied des comités de quartiers du nouveau parti politique créé en novembre 1969 : le Rassemblement du Peuple Togolais (R.P.T.) a suscité de nouvelles frictions au sujet de la représentativité des quartiers (en tant que support spatial des *kota*). L'autorité administrative centrale dut encore intervenir et arbitrer cette nouvelle querelle en confiant le secrétariat villageois du parti au directeur d'école, originaire du centre du pays !

Quelles sont les significations de divergences aussi profondes ? Quelle énergie démesurée pousse ainsi deux *kota* à imposer leur version des faits ? Recherchent-ils une clientèle parmi les nombreux autres *kota* ? L'apparente indifférence que ceux-ci montrent pour ces querelles semble plutôt infirmer cette hypothèse.

4. *Les institutions villageoises*

a. *Rôle et fonction de la chefferie*

Le rôle politique du chef et de ses acolytes, les *tchanmi* qui représentent les différents quartiers du village, se limite à prendre acte des ordres et à diffuser les consignes des autorités administrative et politique centrales, à se rendre aux réunions périodiques au chef-lieu de la circonscription, à aider à établir la liste des imposables pour percevoir, une fois par an, la taxe civique.

Leur autorité judiciaire est plus importante. Le chef et les *tchanmi* rendent justice pour les litiges peu importants. Les jugements sont d'ailleurs source de revenus non négligeables : les deux parties en cause sont en effet taxées par le jury.

Nous avons dépouillé le cahier de jugements, rapportant de façon très sommaire les actes de 99 affaires pendant la période 1963 — début 1969.

51 litiges sont d'ordre pécuniaire (somme empruntée et non remboursée, marchandise utilisée ou consommée mais non payée, etc.), 21 d'ordre matrimonial (le plus fréquemment, deux hommes revendiquent un droit de paternité sur un enfant à naître), 13 relèvent du domaine foncier (droit de propriété sur des palmiers contesté, interprétation litigieuse de « contrat » de mise en gage, champ brûlé), 8 s'apparentent aux petits délits (voies de fait, injures), 2 sont liés à des motifs politiques et 4 ne relèvent d'aucune classification.

Si l'affaire est considérée comme grave par le « tribunal villageois », celui-ci se déclare incompétent et met le prévenu, conduit par l'*asafo* (le porte-canne servant en l'occurrence de gendarme) à la disposition de la juridiction d'Aného.

b. *Les sociétés de tam-tam*

Dans le Bas-Togo, les sociétés de tam-tam sont de plusieurs types. A Agbetiko nous n'avons eu connaissance que de *halo* et *ablome*. On en compte une de chaque sorte par quartier, du moins, pour les plus importants d'entre eux. Elles se composent souvent d'un meneur, le *hougan*, de chanteurs et d'un orchestre. Elles ont des fonctions différentes :

— *Halo* ne joue que rarement en public (tous les 2, 3 ans, parfois). Ses protagonistes élaborent longuement des chants satiriques, destinés à humilier de façon personnelle tous les « adversaires » du quartier (en fait tous ceux qui n'y résident point). Tout est permis. On n'hésite pas à ironiser sur les capacités mentales du père de X, l'impuissance de Y, et les vertus de la femme de Z ; le rythme n'a plus, dans le cas présent, qu'une importance secondaire.

Nous n'avons jamais eu la possibilité d'assister à la sortie publique de *halo*. Ce type de société de tam-tam n'aurait plus droit de cité et aurait été désavoué par l'administration car il provoquait, du

fait de ses excès, de graves désaccords au sein des communautés villageoises.

— *Ablome* rassemble également ses membres sur la base du quartier ; elle joue plus fréquemment, à dates fixes. Chants et tempos sont toujours les mêmes et l'imagination n'est pas mise ici à contribution.

Les sociétés de tam-tam privilégient le fait de résidence. Leur composition reflète beaucoup plus la physionomie du quartier que celle d'un *kota*, dont on aurait pu croire, pourtant, qu'il formait un niveau de clivage privilégié.

c. *Les tontines*

Elles se définissent comme des associations de souscripteurs volontaires qui cotisent à date fixe pour faire bénéficier à tour de rôle du montant global des cotisations l'un des associés. Le hasard décide en général du jour où l'heureux bénéficiaire reçoit sa part. Mais, percevant en une fois la mise qu'il a déposée au fil des mois, le souscripteur ne peut ni perdre ni gagner d'argent.

Au village, on dénombre quatre tontines (1) qui se partagent les faveurs de l'épargne indépendamment du *kota*, du quartier, voire du village. Les individus se regroupent plutôt en fonction de leurs moyens et besoins financiers. Le greffier, un lettré, flanqué de deux assesseurs, membres de l'association, est garant de sa bonne marche et chargé de traquer les rares mauvais payeurs (2).

Selon la tontine considérée, le nombre de parts varie : 24, 30, 39 et 41, le rythme des réunions également (hebdomadaire, mensuel) la participation de chacun aussi : 110 F, 225 F, 500 F, 1.000 F. Certains villageois peuvent avoir deux parts dans une tontine, et d'autres participent à plusieurs ; une d'elles est exclusivement composée de femmes, à l'exception du greffier qui tient avec une extrême minutie sa comptabilité, en raison de la complexité de la « règle du jeu ». Cette tontine se caractérise par une faible quote-part (110 F), une fréquence hebdomadaire, donc rapide, des réunions, un « gros lot » distribué non au hasard mais selon les besoins urgents des intéressées. Si plusieurs femmes manifestent leurs besoins la même semaine, elles peuvent se le partager et n'en prendre qu'un tiers ou un quart, le solde restant à courir. Cette formule est bien adaptée aux besoins en numéraire des femmes, à la fois plus fréquents et moins importants que ceux des hommes.

Une autre tontine groupe 41 personnes, en majorité des hommes. Ils se réunissent un mardi sur deux. Sur les 225 F que chacun doit verser, 200 F servent à alimenter la « tirelire » qu'emporte le gagnant du jour désigné par le sort (mais taxé par ses pairs d'une bouteille d'alcool de palme en fin de réunion) et 25 F sont réservés à la constitution d'un fond spécial pour ceux qui, n'ayant pas encore gagné, peuvent solliciter un prêt dans la limite de 2.000 F, avec l'obligation de rembourser la somme, accrue d'un intérêt considérable (25 % en 15 jours), à la réunion suivante. Nous avons assisté à la 19^e séance. Le fond d'emprunt était déjà de 26.070 F dont 1/4 provenait du versement des intérêts. Au 41^e tirage, le fond doit être partagé entre les participants. Pour prévenir toute tentation d'absentéisme de la part des gagnants de début du cycle, ceux-ci gagent par écrit — au cas où leurs paiements feraient défaut — palmeraie, bicyclette, machine à coudre, bref tout terrain ou objet au choix leur appartenant et ayant une valeur supérieure à 8.200 F, montant du « gros lot ». Le « greffier » doit tenir à jour plusieurs registres (procès verbaux des séances, liste des emprunts, hypothèques en cas de non-paiement) et perçoit pour cela une petite indemnité. Parmi les participants de la tontine à 1.000 F la quote-part, se distinguent les 3 acheteurs de palmistes, celui qui commercialise le cacao, 2 commerçants de poisson et exploitants de concasseurs à palmistes, dont 1 a deux parts... Bref, tous ceux qui disposent des revenus les plus importants.

La tontine permet de faire jouer le mécanisme de l'entraide, mais seulement à l'intérieur de catégories à revenus semblables. Les riches ne prêtent qu'aux riches, les femmes qu'aux femmes et la

(1) 4 tontines pour 778 actifs est un chiffre bien faible comparé à celui que nous livre Cl. TARDITS, dans son étude du village de Mitro : 25 tontines groupant 513 personnes — in CLERC, ADAM, TARDITS : Société paysanne et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne, Paris, 1956, p. 49 et 57.

(2) Les cotisations versées avec retard sont très fortement majorées.

tontine en tant qu'institution villageoise fournit matière à nouvelles stratifications au sein de la communauté.

5. L'importance des phénomènes religieux (1)

a. L'espace villageois est réellement balisé par les constructions à usage religieux

Même l'observateur le moins attentif ne manque pas d'être frappé par les statuettes, constructions ou édifices à usage religieux. Variés dans les formes, curieux par les matériaux utilisés, simples ou complexes dans leurs dispositions, on en voit véritablement en tous lieux, en tous sens, à tous moments.

La plupart sont appelés *vodou*, terme que nous évitons de rendre en français. Ils sont craints, respectés et honorés par des sacrifices en échange d'une sécurité et d'une protection personnelle, familiale ou villageoise. Ils se trouvent hiérarchisés en fonction des unités spatiales ou sociales qu'ils protègent. Le *vodou*, gardien de l'enclos familial n'a pas la même envergure que celui du quartier. Le *legba*, *vodou* strictement individuel, ne se hisse pas au niveau du *vodou* de lignage, lequel n'égale pas celui du *kota* qu'on peut aisément trouver dans tout le Bas-Togo et Bas-Bénin. Nous nous contentons de mentionner ici les types de constructions ou de bornes religieuses que nous avons vues à Agbetiko.

Le long des cases, sont alignés les petits personnages d'une vingtaine de centimètres, faits de terre ou de ciment, le plus souvent couverts d'huile rouge. Une statuette comporte une tête posée sur un corps frêle, au sexe proéminent. Chacune d'elles protège un individu habitant la concession ou parti à la ville. Le protégé ne manque pas d'honorer son protecteur (2) et de lui sacrifier, de temps à autre, un poulet dont il lui verse sur la tête quelques giclées de sang, additionnées d'huile de palme.

Au cœur de la concession, le *vodou* domestique, *apeli* (3) rayonne sur l'enclos et ses habitants. Proches de lui, abrités par du chaume ou de la tôle, les divers *vodou* protecteurs du *kota*, ou plus modestement du lignage, qu'on dit amenés par l'ancêtre dont on se réclame, sont grossièrement matérialisés. Dans plusieurs concessions, on retrouve sous des aspects très différents, les mêmes divinités protectrices.

On remarque souvent qu'est fiché en terre dans l'enclos un piquet en fer forgé, d'un mètre de haut, au sommet duquel se trouve une petite plate-forme circulaire de 10 cm de diamètre : c'est l'*asin*, autel par l'intermédiaire duquel on nourrit les mânes des ancêtres.

Hors des concessions, sur les petites places notamment, de grands *vodou* sont matérialisés par des statues d'argile compactée, représentant hommes, femmes et enfants assis, protégés par un abri de chaume. Ceux-ci étendent leur influence sur le quartier.

Quatre enclos-couvents sont uniquement destinés à l'initiation des *vodousi*, jeunes filles « choisies » par le *vodou*, et initiés par le *bokonno* (devin), pour honorer le premier, apprendre sa langue, ses chants et le servir plusieurs années, à la fin desquelles elles ne sont rendues à la vie laïque que contre une compensation en argent.

Proches du village, quelques grands arbres, fromagers et *samba*, au pied desquels se développe une forte végétation arbustive, et de fait impénétrable, sont couramment appelés bois sacrés. Ils offrent souvent refuge aux pythons tout à la fois très respectés (symbole d'un *vodou*) et physiquement peu

(1) A ce sujet, nous nous retrancherons derrière l'avis autorisé de P. DEFFONTAINES, in « Géographie générale », Encyclopédie de la Pléiade, Paris, 1966 (p. 1718), pour lequel « le géographe est appelé à conserver à l'égard des faits religieux une attitude de pur observateur, ne cherchant pas à étudier le fondement, l'origine ou l'évolution des systèmes religieux et la valeur respective de ceux-ci. Il se borne à noter les répercussions géographiques des faits de religion sur le paysage ; il réduit ainsi le point de vue religieux à des faits extérieurs et physiologiques, laissant délibérément de côté le domaine majeur de la vie intérieure ».

(2) Si le protégé est devenu citoyen, les sacrifices ne se font que lors des visites au village.

(3) Voir l'emplacement des *apeli* sur la carte représentant les enclos d'habitation du groupe Fon (cf. fig. 33).

appréciés des villageois lorsqu'ils les trouvent dans leurs propres cases.

Lors des levés sur le terroir, nous avons fréquemment remarqué des autels et statuettes symbolisant un *vodou*, isolés en plein champ ou situés sous un bouquet de palmiers ou encore au pied d'un fromager. Ce sont les lieux de culte ou de cérémonie pour la famille ou le lignage. Les bouteilles vides, les pots de terre cassés, les ossements d'animaux souvent laissés au pied des statuettes témoignent d'une fréquentation soutenue. Curieusement, ces *vodou* ne protègent pas plus les lieux où ils sont matériellement représentés que les terres de la famille qui vient l'honorer : protecteurs d'une unité sociale (la famille, le lignage éventuellement) ils se différencient en cela des protecteurs d'unités spatiales (concession, quartier) qu'on observe plus fréquemment au village.

b. Au sujet de quelques rituels

Un cliché trop fréquemment répandu veut que les Africains mobilisent leurs énergies pour les fêtes, les cérémonies et les libations. Cette caricature doit être combattue avec énergie. Dans une région où un important panthéon de *vodou*, abondamment matérialisé nous l'avons vu, structure l'idéologie des villageois, ces derniers n'accordent à leurs multiples *vodou*, qu'une attention relative. Du moins les intègrent-ils fréquemment dans leur quotidien. Toutes les cérémonies concernant l'individu (1) sont en général courtes et s'effectuent tout naturellement sans interrompre les activités domestiques ou personnelles des habitants de l'enclos. Un informateur que nous connaissions bien et avec lequel nous désirions avoir un entretien s'est même étonné de notre suggestion de ne pas interrompre le sacrifice qu'il était en train de faire à son *legba*.

La cérémonie de *fa*, plus rare, consultation individuelle de l'oracle par l'intermédiaire du *bokonno*, n'est pas aussi intégrée dans le quotidien et revêt un caractère de solennité. Elle peut durer une nuit entière. Elle nécessite un sérieux débours d'argent pour la rémunération du devin, pour l'achat d'une chèvre et d'une dame-jeanne de *sodabi* (2), et de provisions de bouche destinées aux proches parents qui participent joyeusement à la réunion.

Les quelques cérémonies honorant le *vodou* familial sont d'une grande simplicité. Elles ont lieu soit en plein champ, nous l'avons vu, soit dans l'enclos, en fin de journée.

Une à deux fois l'an, la vie économique s'arrête et des fêtes pouvant durer plusieurs jours mobilisent la majorité des villageois. Danseurs, sociétés de tam-tam, chorales du quartier-hôte rivalisent avec ceux des villages voisins qui sont invités. C'est l'occasion de sacrifier plusieurs animaux et de goûter quelques grands crus de *sodabi*.

Plus prosaïquement, on remarque que fêtes et cérémonies sont l'occasion de festins et permettent aux villageois de se nourrir substantiellement.

Au mois de septembre, quelques représentants Mina du village vont à Glidji pour les fêtes du Epe-Ekpe, qui rassemblent, une fois l'an, la diaspora Tougban.

Au compte des « loisirs », quelques cérémonies de funérailles qui ne durent guère plus de 4 à 5 journées par an doivent être décomptées des temps de travaux. « Nos » villageois ne sont guère plus dérangés tout au long de l'année que le cultivateur morvandiau, croque-mort à l'occasion et membre actif de la clique du village (3).

6. Peut-on parler d'une société villageoise cohérente ?

L'aperçu que nous avons donné ici de la vie sociale et religieuse ne prétend pas être exhaustif. Il veut mettre à jour les éléments forts qui, à notre sens, divisent, animent et paradoxalement, nous allons le voir, forment l'assise de la société villageoise.

(1) Sacrifices au *legba*.

(2) Alcool de palme.

(3) D'après une enquête non publiée, réalisée dans le cadre de notre formation d'élève à l'EPHE (mars et mai 1971) dans le village de Saint-Léger-Vauban (Yonne).

L'étude du microcosme villageois révèle que chacun veut privilégier, comportement bien humain, ses intérêts propres aux dépens de ceux des communautés familiale, lignagère ou villageoise. L'entraide rurale est quasi-inexistante (1); lors de la construction de la route d'Afagnagan à Agbetiko, vitale pour mettre fin à l'isolement du village pendant les crues, le *self-help* (2) n'a pas toujours rencontré, de la part des villageois, toute la spontanéité désirée.

On reste stupéfait devant le nombre et la fréquence des divorces (3), devant la facilité avec laquelle les Agbetikoto, pourtant enclavés dans leur basse vallée, se déplacent, perpétuant ainsi sur une échelle plus modeste les mouvements incessants de population dont le milieu a été témoin lors des deux derniers siècles. On s'étonne de constater que plus du quart de la population née au village s'est installé en ville.

Les personnes sont mobiles dans l'espace, dans leurs relations matrimoniales, dans leurs activités professionnelles, en particulier les femmes dont 40 % commercent.

Pourtant Agbetiko est un village important, groupé, presque tassé, car le milieu naturel l'exige. Comment les habitants peuvent-ils y former une communauté réelle, a priori cohérente, alors qu'en apparence de profonds courants la sapent?

Le *kota* fournit prétexte à division, une division peut-être envenimée par les postulants à la chefferie, qui font épouser à leurs clans des querelles dont la virulence étonne l'observateur. Mais rien n'empêche qu'on puisse être tout à la fois de même *kota* et de quartiers différents pour, de ce fait, s'affronter au sein des sociétés de tam-tam rivales. Rien n'interdit non plus à deux membres du même orchestre, possédant des revenus fort différents, d'animer, l'un, la tontine du riche et l'autre, celle du pauvre, etc. On peut ainsi envisager tous les types de combinaisons possibles.

Il nous semble que ces multiples enchevêtrements, entrecroisements, chevauchements garantissent l'existence de la communauté villageoise et ce, mieux que dans une société hiérarchisée, forte en apparence, mais où la constitution de classes ou de groupes d'intérêts est chose fréquente.

Dans cette société individualiste, anarchique, désordonnée, chacun se lie inconsciemment à la communauté par le biais d'institutions volontaires prenant pour cadre le quartier, le clan, les revenus et chacun fournit ainsi, paradoxalement, sa pierre à la construction de la société villageoise.

En comparaison, l'institution politique, l'autorité de la chefferie (entamée il est vrai, par la querelle sur laquelle nous nous sommes expliqué) paraît assez limitée tant sur le plan politique où elle ne joue que le rôle d'une « courroie de transmission » des consignes de l'autorité politique centrale, que judiciaire, où elle n'arbitre que les litiges secondaires.

Il n'est donc pas étonnant que l'instance politique villageoise soit concurrencée, voire relayée par les autres instances dont nous avons souligné la vigueur. Aucune d'elles ne domine les autres de façon déterminante. Un équilibre délicat, mais un équilibre néanmoins, s'établit entre les multiples composantes de la société villageoise. Nous verrons quels prolongements d'ordre foncier peut avoir un tel morcellement social et quelles sont les conséquences d'un tel individualisme.

(1) Elle n'existe que pour la construction des cases.

(2) C'est une forme de prestations inspirée par l'administration et qui évoque peut-être de douloureux souvenirs.

(3) Qui ne présentent pourtant pas un caractère exceptionnel. Les chiffres fournis par Cl. TARDITS sont éloquentes (« Problèmes fonciers », *op. cit.*, p. 37).

« Plus de mille ans avant que n'apparut la première levée (l'homme) avait déjà réussi à installer dans le champ d'inondation de la Loire, encore vierge de tout aménagement, des habitations et des cultures ». R. DION *Histoire des levées de la Loire*, Paris, 1961.

III. LES GRANDS TRAITS DU SYSTEME AGRAIRE

Le Bas-Mono, observé à partir des photographies aériennes ou découvert en parcourant les pistes, offre, répétons-le, un contraste vigoureux avec le plateau de terre de barre et même avec la vallée du Bas-Ouémé, distante d'une centaine de kilomètres seulement et proche à bien des égards de celle du Mono ; là-bas, l'homme a su s'adapter et tirer le meilleur parti du milieu.

Nous nous sommes fixé comme première tâche de dresser une carte des densités de population de la basse vallée du Mono, en nous inspirant des travaux de B. Lucien-Brun et de Mme C. Le Cocq-Litoux qui avaient tous deux utilisés la méthode des carrés de densité pondérés (cf. fig. 27). Nous avons peut-être choisi des carrés de trop grande superficie (4 km^2) pour un terrain trop exigu (540 km^2) compris entre l'isohypse 10m et le niveau marin. Cette méthode doit plutôt être réservée aux grands espaces et elle s'est ici révélée un peu grossière pour appréhender dans toute leur minutie les subtilités de la distribution du peuplement local. Néanmoins, quels enseignements en avons-nous tirés ? La densité kilométrique moyenne de la rive togolaise ne dépasse pas 75. Dans un contexte de surpeuplement, la faiblesse relative de cette valeur moyenne, qui traduit mal une réalité complexe, évoque déjà le contraste plateau-vallée.

A l'intérieur même de la basse vallée, des différenciations marquées apparaissent : tout le pourtour est fortement peuplé. De gros villages de plusieurs milliers d'habitants chacun (Afagnagan, Attitogon, Aklakou sur la rive togolaise. Drè, Sè, Oumako sur la rive béninoise) forment autant de relais au contact de la vallée et du plateau. En ces points, la densité kilométrique est de 500 à 600 habitants au km^2 .

La frange océane est également très peuplée : sur le littoral, le milieu humain diffère. La vie rurale traditionnelle fait place à d'autres activités « peuplantes » (pêche, exploitation de cocoteraies, commerce) pratiquées de façon moins systématique vers l'intérieur.

Hormis la côte et le pourtour, tous deux très occupés et qu'il faut considérer séparément, on remarque au cœur de la basse vallée une forte opposition entre un peuplement dense, lié au fleuve (on pourrait dire ripicole) et une quasi-absence d'hommes dans la zone de la plaine d'inondation, large de plusieurs kilomètres, qui s'étend du plateau aux berges mêmes du Mono.

Des savanes à hautes graminées (*Andropogon*, *Pennisetum purpureum*) ponctuées de quelques arbustes dégénérés (*Mitragyna inermis*) ou de palmiers mal entretenus, des lambeaux de grandes forêts parfois piquetés d'essences de belle venue (*Ceiba*, *Triplochiton*), peu de champs : ce paysage contraste brutalement avec celui du plateau que l'on vient de quitter. Celui des berges où l'on arrive surprend

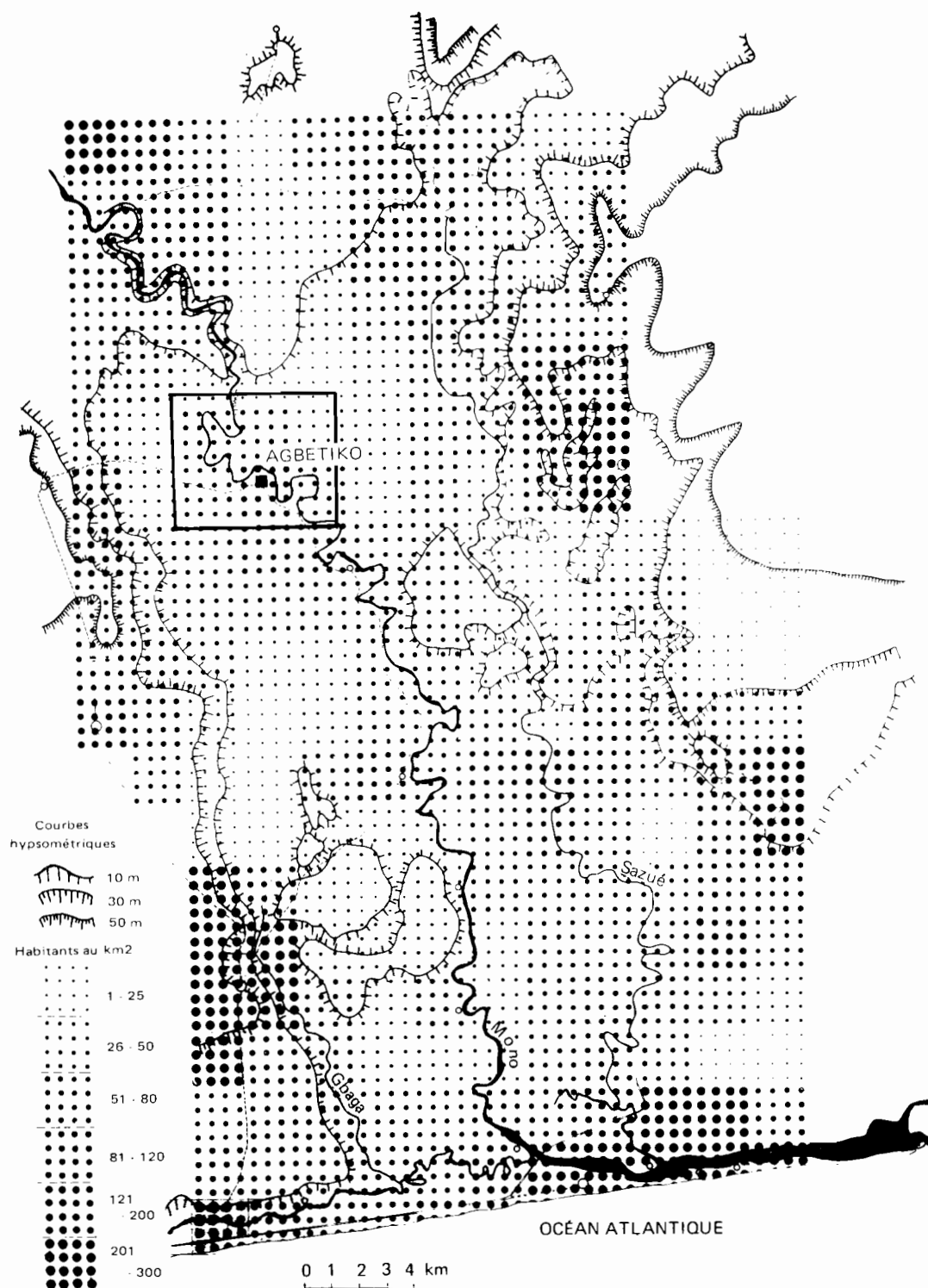


Fig. 27 — Les densités de population de la basse vallée du Mono

tout autant l'observateur car il est de nouveau organisé : de gros villages groupés, ceinturés d'arbres fruitiers (cocotiers et bananiers), sont nichés au cœur de belles palmeraies, denses et bien entretenues.

A. L'HABITAT

1. Un site étriqué, une situation marginale

Les conditions naturelles locales déterminent site et plan du village. Bâti sur un ancien bourrelet de berge du Mono, Agbetiko s'étend du nord au sud sur plus de 800 m alors que sa plus grande largeur ne dépasse pas 150 m. Ce site, surélevé en moyenne d'un mètre, constitue une île en période de crue.

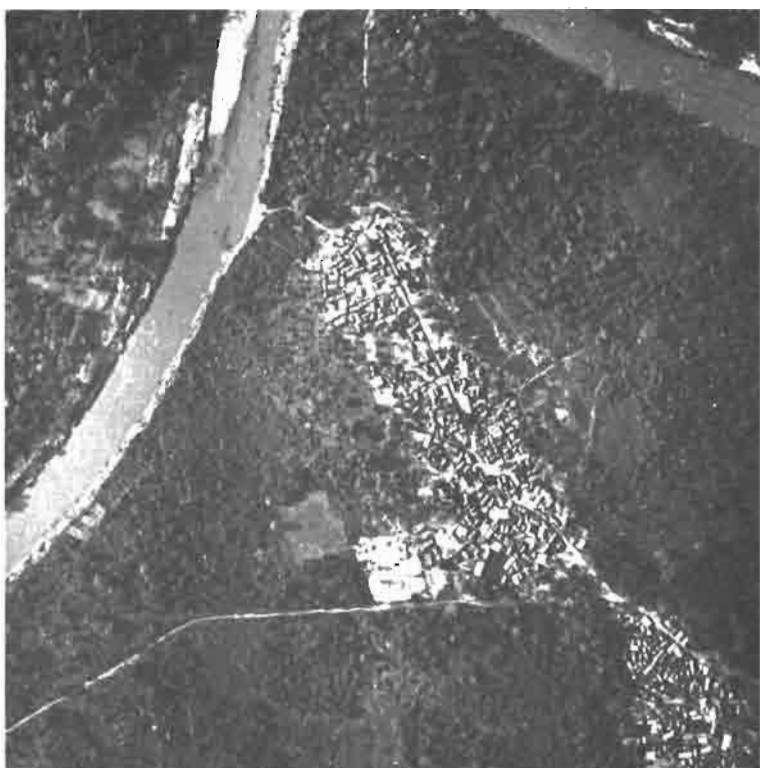
Agbetiko est le village-sentinel le plus septentrional de ceux qui s'égrènent en chapelet sur la piste d'orientation nord-sud longeant le Mono. A la latitude du village, elle s'infléchit vers l'ouest pour rejoindre le plateau. Construite alors en remblai, elle permet à Agbetiko d'être parmi les lieux habités les plus accessibles de la vallée. Le village ne bénéficie pleinement de sa situation fluviale que de juin en octobre, car il est situé trop en amont. Le reste de l'année, les bancs de sable gênent la navigation. D'ailleurs, les charpentiers navals ne se sont installés qu'à partir d'Agomé-Séva (voir fig. 3), 6 km plus au sud. Là, les barques de plusieurs tonnes de charge utile peuvent accéder en toute saison, comme l'atteste la plage encombrée de denrées diverses en attente de chargement.

Agbetiko ne bénéficie guère plus du trafic transversal qui passe à la fois plus au nord, à Agomé-Glozou, terminal d'une piste carrossable qui trouve son prolongement, après transbordement des hommes et des marchandises, au Bénin et plus au sud, à Agomé-Séva, relais de sentiers est-ouest. En ces deux points, on perçoit un péage. A Agbetiko, les Béninois ne paient (5 F CFA) la traversée du fleuve en pirogue que le lundi, lorsqu'ils se rendent au marché d'Afagnagan. Ce bourg rural, de plus de 6.000 habitants, constitue un véritable poumon pour le village et pour la partie nord de la basse vallée. Il est bien pourvu en services (marché, hôpital d'une mission italienne, boîte aux lettres, téléphone, taxi-brousse). Par une route bitumée, on se rend à Lomé en une heure de voiture, temps inférieur à celui nécessaire pour faire, à pied, les 7 km de piste séparant Afagnagan d'Agbetiko. Les villageois souffrent de l'absence d'un marché de quelque importance qui se tiendrait chez eux à jour fixe. Dans le sud-est du Togo, une telle carence qui explique, en partie, le fort pourcentage d'agricultrices dans la population active féminine (60 %) est perçu comme un lourd handicap. Des centaines de villageoises, des hommes qui ont une affaire à traiter, une houe à acheter, une chèvre à vendre, se rendent chaque semaine sur les marchés de rayonnement régional, à Afagnagan et à Agomé-Glozou.

Sauf pour des motifs familiaux, que viendraient faire à Agbetiko les habitants des écarts historiquement issus du village ou qui lui sont administrativement rattachés? Quant aux gens du plateau que de longs voyages ne rebutent pourtant point, on peut se demander combien sont effectivement descendus, ne serait-ce qu'une fois, dans la basse vallée. Peut-être sont-ils venus chasser, mais sûrement pas cultiver et encore moins commercer, les produits spécifiques tirés de ce milieu étant, en général, échangés sur le plateau.

Le poids démographique du village, a priori important mais en réalité moyen (1) pour la région, n'est pas un remède à l'isolement et ne compense pas l'absence de piste carrossable et de marché important. Malgré la liaison récemment améliorée avec Afagnagan, sa situation reste enclavée à l'intérieur d'une zone elle-même marginale.

(1) Au recensement de 1970, il ne figure pour le nombre d'habitants qu'à la douzième place dans sa circonscription (Aného).



Photographie à axe vertical



Photographie à axe oblique

Fig. 28 — Agbetiko : le site du village
Extrait d'une mission de photographies aériennes réalisée par l'auteur en mai 1969

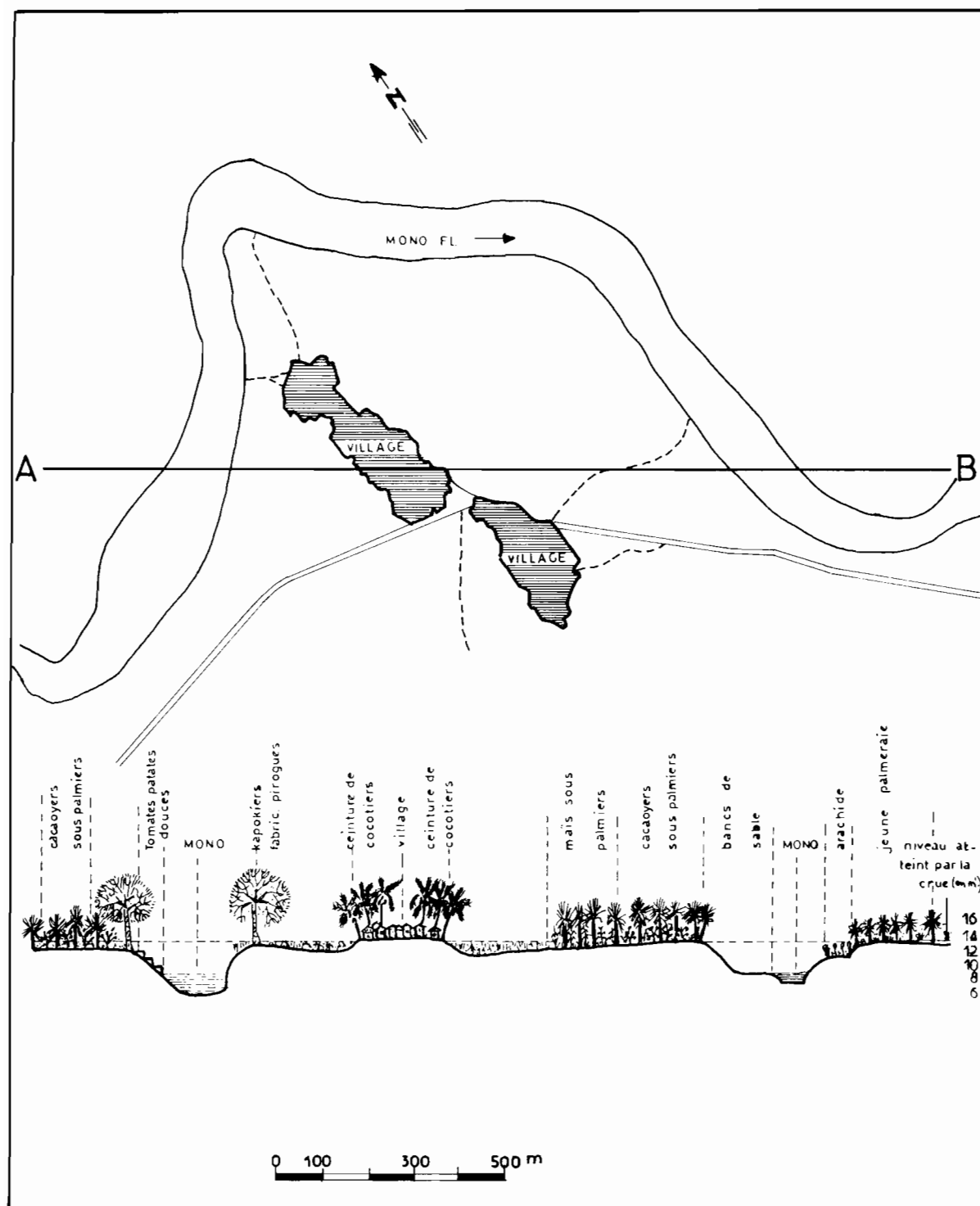


Fig. 29 — Le site du village d'Agbetiko (coupe cf. fig. 12)

2. Des quartiers individualisés

Agbetiko comprend trois quartiers d'importance inégale aux contours aisément repérables sur un plan. Dogode (299 habitants) et surtout Atchanwe-Agokponou (622 habitants) s'articulent le long de la rue principale d'où des venelles partent perpendiculairement. Degbeyi (628 habitants), le quartier sud, est beaucoup plus ramassé. Si Dogode forme un tout, Atchanwe est cloisonné en trois sous-quartiers (Agokponou, Zohonou et Agbuedome) et Degbeyi en quatre (Gboflikomé, Adamé, Kotadji et Tadokomé). Les noms évoquent parfois le *kota* de la majorité des habitants tel le quartier Atchanwe ou le sous-quartier Gboflikomé.

Chaque quartier a sa personnalité : un sous-chef (*tchanmi*) le représente aux assemblées d'intérêt général que le chef convoque. C'est dans ses limites que se recrutent les membres de la société de tam-tam. Tous les quartiers possèdent une place publique avec un arbre à palabres vers lequel convergent les petites revendeuses à l'éventaire réduit. Sur cette même place siège souvent le *vodou* protecteur du quartier.

Bien que le quartier fasse figure d'entité cohérente, le tableau XVI montre, pour les quatre *kota* les plus importants, que le peuplement n'y est pas homogène. Le cas le plus favorable se rencontre dans le quartier Atchanwe où 48,5 % des habitants seulement appartiennent au *kota* de même nom.

TABLEAU XVI

Fréquence de la représentation des quatre kota les plus importants par quartier.

Kota (% par rapport à la population totale du quartier)		ATCHANWE	TOUGBAN	AKOWOU	GBOFLI
Quartier (Nombre d'habitants)					
DOGODE	(299 habitants)	42,0 %	23,5 %	8,0 %	5,0 %
ATCHANWE	(392 habitants)	48,5 %	10,0 %	5,0 %	1,0 %
AGOKPONOU	(230 habitants)	6,5 %	43,5 %	13,5 %	3,5 %
DEGBEYI	(628 habitants)	8,0 %	12,5 %	23,0 %	23,0 %

Les sous-quartiers ont, au contraire, une base clanique plus affirmée. (Il y a celui des Gbofli, celui des Akowou...). Les Tougban ont promu Agokponou au rang de quartier à part entière (1). Sans y revenir, rappelons que sur ce point précis, ils s'opposent depuis longtemps aux Atchanwe.

3. Quatre vingt-treize enclos forment les cadres spatiaux à l'intérieur desquels se situent les maisons (cf. fig. 30)

Alors que le plan du village s'ordonne selon un schéma rigide, les habitations, en revanche, sont distribuées en tous sens et les espaces libres se raréfient à l'intérieur d'enclos fermés par des palissades. On en compte 93 dans le village, accolés les uns aux autres et de superficie variable. La

(1) C'est la raison pour laquelle nous lui avons accordé, dans notre cartographie, le rang de quartier.



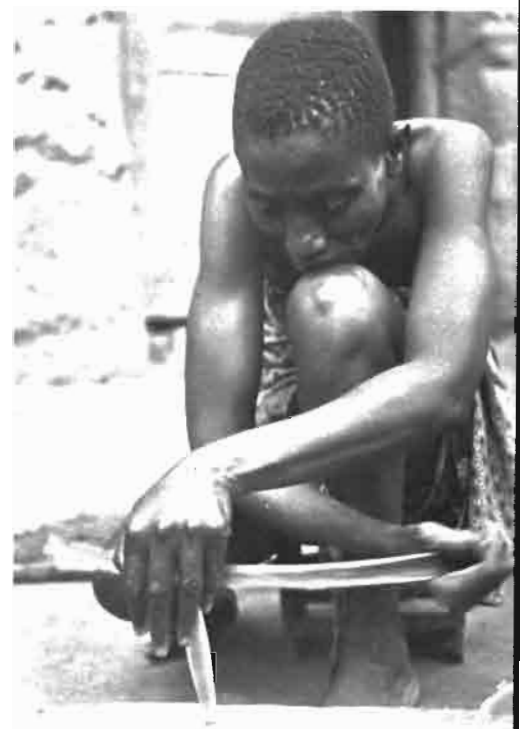
1



2



3



4

PLANCHE I - Le village d'Agbetiko

- 1 La place centrale du village
- 2 La construction des maisons
- 3 Aperçu aérien d'une partie du village
- 4 L'artisanat villageois : fabrication de colliers



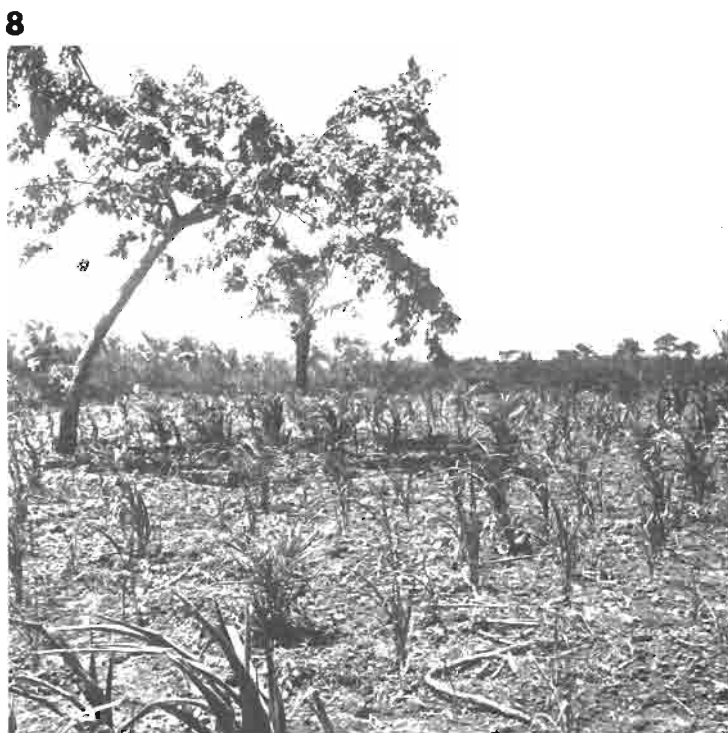
5



6



7



8

**PLANCHE II - Les trois entités
agro-topographiques**

5 Le Mono, les *togome gble*, la palmeraie

6 Les *togome gble*

7 Le bourrelet de berge, site privilégié de la palmeraie

8 Un champ vivrier de la plaine d'inondation

TABLEAU XVII

La superficie des enclos d'Agbetiko

Superficie de l'enclos	Nombre d'enclos
Superficie inférieure à 5 ares	37
Superficie comprise entre 5 et 10 ares	37
Superficie comprise entre 10 et 15 ares	12
Superficie supérieure à 15 ares	7
	93

majorité d'entre eux couvre moins de 10 a ; si le plus petit n'a que 76 m², le plus vaste, qui lui est, par pure coïncidence, contigu s'étend sur plus de 27 a.

Le nombre de personnes présentes dans l'enclos varie de 1 à 80. La moyenne villageoise est légèrement supérieure à 16, mais selon les quartiers, il y a de sensibles écarts : 23 personnes par enclos à Dogode, à peine 11 à Atchanwe.

L'habitation-type est de forme rectangulaire, parfois carrée. Elle constitue l'élément essentiel du paysage villageois. Elle mesure de 10 à 12 m de long sur 3 à 4 m de largeur. Ses murs sont armés de poteaux verticaux que croisent des gaules transversales. Chaque intersection est solidement nouée à l'aide de lianes (1).

Les interstices sont comblés d'une terre noire argileuse, humidifiée, prise le plus près possible, ce qui explique la singulière fréquence des trous de bonne taille tout autour du village. Faces interne et externe sont ensuite crépies de terre et parfois de ciment. La charpente du toit est constituée d'une armature de gaulettes liées en croisillons. Elle est coiffée d'un toit de chaume (herbe à éléphants) ou de tôles.

Le sol est fréquemment de terre battue. La plupart des maisons offrent deux à trois pièces ; les plus vastes, six. Une porte de bois, deux à trois lucarnes très petites mais pourvues de volets, constituent les seules ouvertures.

Les maisons donnent une impression de robustesse dont témoigne leur longévité (une vingtaine d'années). Elles ne nécessitent, pour le résultat obtenu, qu'un faible investissement en numéraire (2). Si l'architecture reste grosso-modo la même, on constate néanmoins une évolution dans le choix et un progrès dans la qualité des matériaux. Pour qui peut se payer quelques sacs de ciment, la proximité des bancs de sable du Mono permet la fabrication de parpaings utilisés de façon de plus en plus courante pour les constructions dites « en dur ». Ces constructions sont plus grandes et mieux aménagées (faux plafond, peinture), toujours coiffées de tôle ondulée. Le sol est cimenté. Les pièces sont spacieuses, bien éclairées par de larges ouvertures plus nombreuses. Le mobilier est presque cossu : fauteuils, parfois armoires et buffets. Les murs, comme toujours, sont tapissés d'un nombre impressionnant de calendriers, feuillets de catalogues, gravures et photographies familiales.

La distance séparant les habitations ne dépasse pas quelques mètres, a fortiori à Agbetiko. En

(1) Ces matériaux se trouvent très facilement dans les forêts de la vallée et permettent une technique de construction totalement différente de celle dont on use sur le plateau.

(2) Il faut payer porte et volets et nourrir ceux qui ont participé une journée ou deux à la construction.

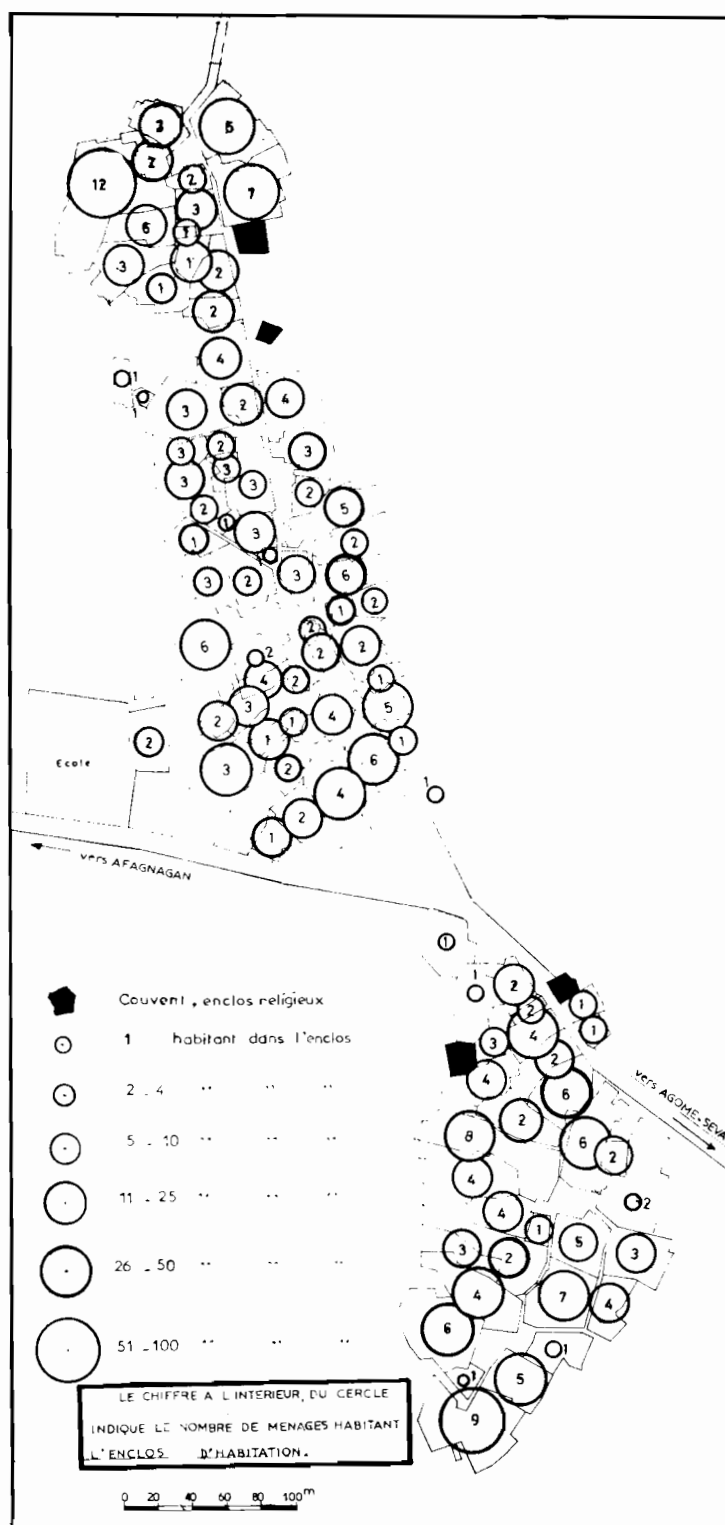


Fig. 30 -- Répartition quantitative de la population par enclos d'habitation

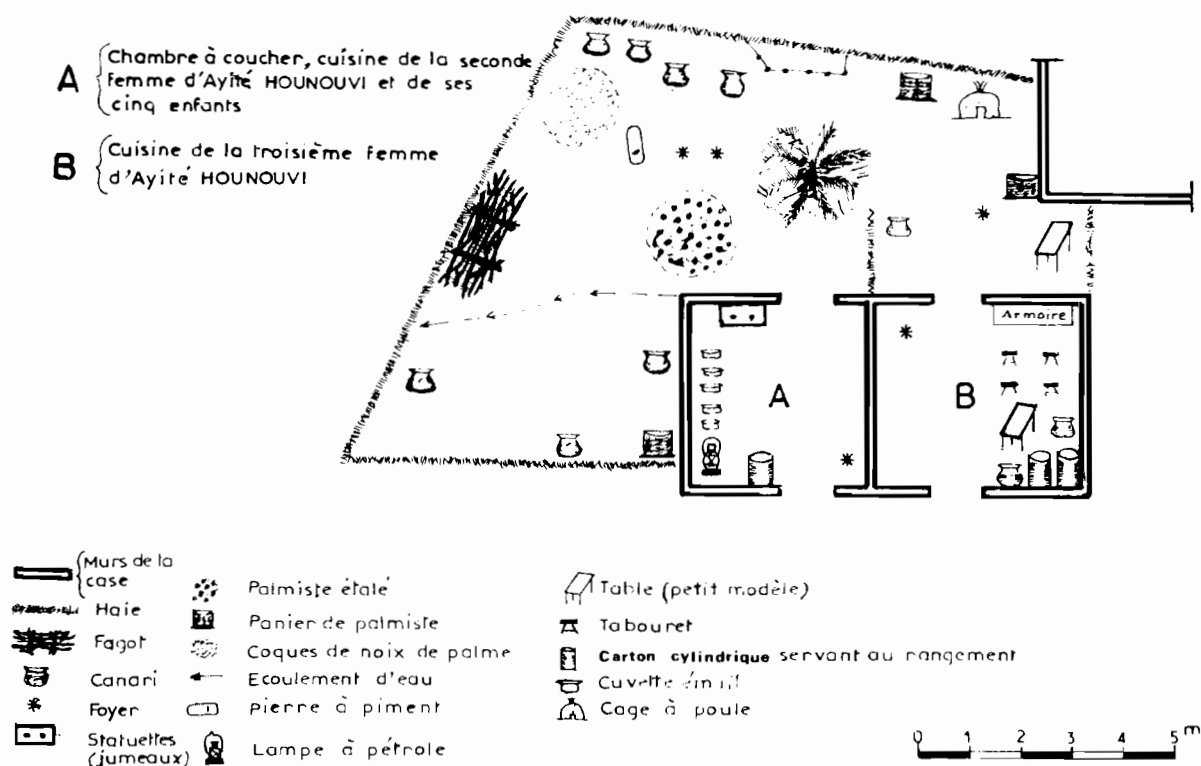


Fig. 31 – L'inventaire d'une case et de sa cour

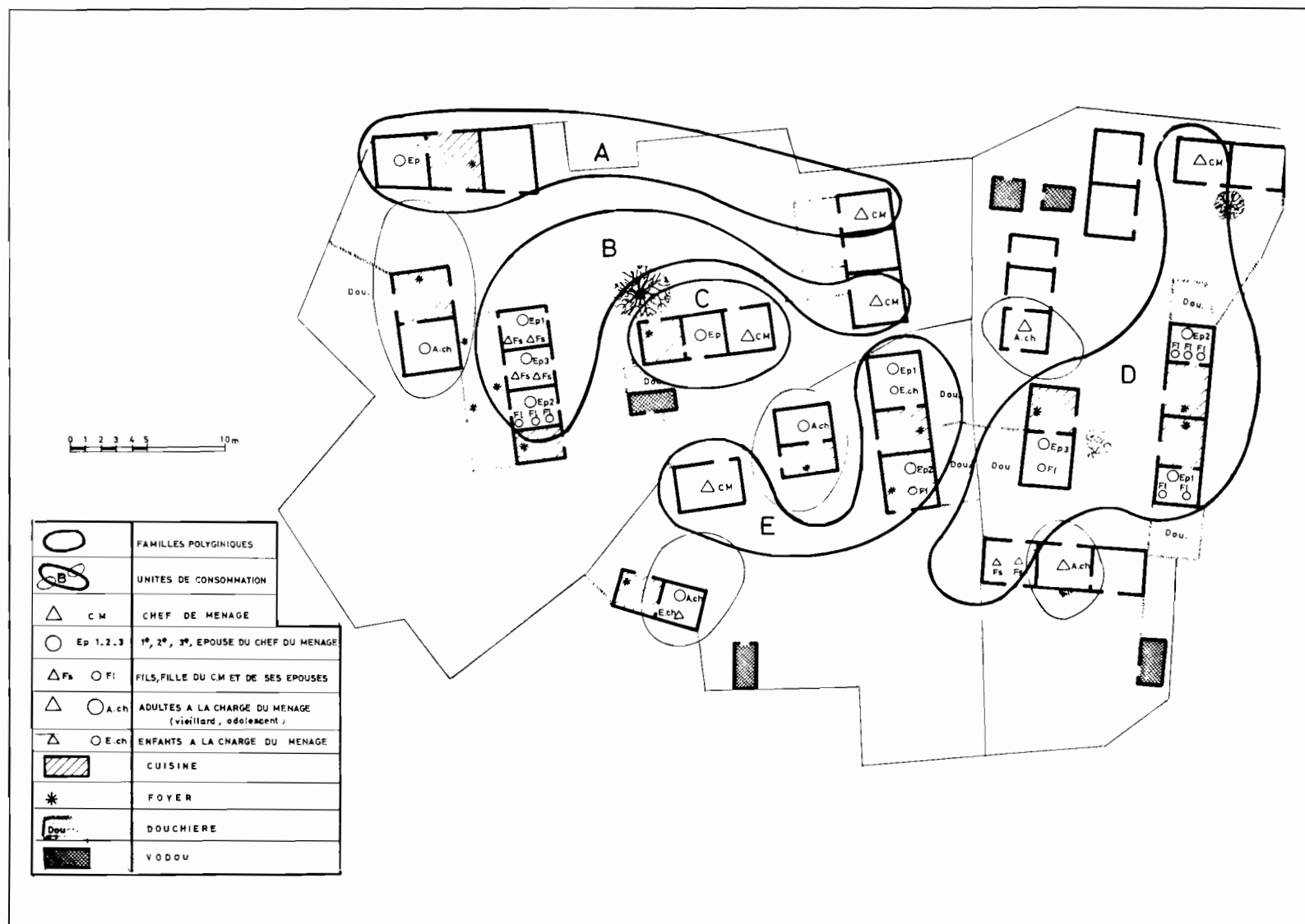
effet, son site particulier oblige les hommes à économiser l'espace, à serrer leurs constructions sur un périmètre restreint et à toujours rebâtir sur les anciens emplacements. Ils exposeraient leurs maisons aux ravages des crues s'ils les bâtissaient au delà des arbres fruitiers ceinturant le village.

Une pièce ou deux de la maison servent de débarras et de remise pour les outils, cuvette et paniers, en général peu volumineux. Il n'existe pas de véritables bâtiments à usage agricole à l'exception de quelques porcheries, de contenance très modeste (4 à 5 bêtes), bâties sur le pourtour du village et de rares greniers à maïs : constructions sommaires, hautes sur pied, d'aspect fragile, elles ne demandent pas plus d'une demi-journée de travail. Elles sont d'ailleurs plus souvent bâties en plein champ que dans le village même. Les palmistes sont « engrangés » dans la propre case de l'acheteur, entre lit et armoire...

Il faudrait mentionner quelques modestes constructions à usage professionnel : « établis » des fabricantes de savon (fabriqué à partir des cendres du bois de fromager), boutiques, rares paillottes des marchés de quartier, abris des concasseurs à palmiste et des moulins à maïs.

Nous ne reviendrons pas sur la fréquence et la diversité des édifices religieux. Ajoutons que les tombes ne tiennent qu'une place très minime, tout à la fois dans le paysage et dans le budget des ménages. Avant la création du cimetière, elles étaient disséminées sur le pourtour du village.

Ecole et église, éléments allogènes dans le village, sont particulièrement voyants : grand bâtiment massif abritant trois classes et deux logements de fonction et énorme bâtisse en parpaings qui sortait de terre lors de notre départ. Au chapitre des éléments absents du paysage villageois, latrines et dispensaire compleraient sans doute les vœux des habitants.

Fig. 32 -- Répartition dans l'espace des unités de consommation chez les villageois du groupe *fon* d'Agbetiko

L'homme dispose en général d'un intérieur à deux pièces : chambre à coucher soigneusement cadenassée où sont enfermés tous ses « trésors » et salon, garni de sièges composites, où il prend ses repas et reçoit l'étranger ou l'ami de passage.

Si une femme possède en propre deux pièces l'une tient lieu de chambre à coucher pour elle et ses enfants, l'autre de cuisine. Mais il n'est pas rare que les épouses d'un même homme soient groupées dans une maison unique où chacune dispose alors d'une pièce pour dormir avec sa progéniture, le coin-cuisine étant souvent situé en plein air. Les femmes rejoignent à tour de rôle le mari dans sa maison.

Chaque habitant adulte utilise des communs à l'air libre, contigus à ses pénates, clos par des haies faites de nervures de palmiers. Douchière, foyer supplémentaire pour la femme, poulailler, pépinière, cellier sont quelques-unes des fonctions de cet espace personnalisé.

Nous avons tenté de cartographier, à titre d'exemple, la distribution des villageois du groupe Fon dans leurs trois enclos respectifs (voir fig. 32 et 33).

4. Un habitat - refuge aujourd'hui fixé

L'histoire de la fondation du village, quelle qu'en soit la version, relate toujours un changement de site (Ahouetome puis le site actuel), mais motivé de façon très différente. Dans le sud-est du Togo, de tels déplacements sont souvent mentionnés avec force détails. Agbetiko n'échappe pas à cette règle.

Il y a quatre ou cinq générations, alors que le village occupait déjà son site actuel, plusieurs chefs de famille, de divers *kota*, l'ont quitté pour se rapprocher de leurs champs. C'est l'origine d'Hadzivi, d'Adamé, d'Amavoe, qui constituent d'authentiques écarts de culture.

Pour un terroir de 3.000 ha environ, ce phénomène n'a gardé que de bien modestes proportions. Les fondateurs de la plupart des écarts ont respecté les conditions de site qu'exige le milieu local et se sont installés sur des éminences.

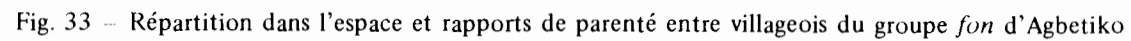
D'autres ont cru pouvoir les ignorer en se fixant, au cœur même des terres qu'ils travaillaient. Dans ce cas, si les crues n'emportent pas les constructions inadaptées au milieu (on ignore les pilotis, si répandus dans l'Ouémé), du moins arrive-t-il qu'elles les endommagent sérieusement. Cet habitat, tout aussi permanent que celui du village, porte néanmoins dans son aspect extérieur le signe de sa précarité, les maisons n'étant jamais bâties en dur.

A ce jour, les seules constructions encore mobiles sont les abris sommaires, couverts de chaume, qu'on remarque sur le pourtour des champs vivriers les plus éloignés du village. Les paysans y laissent divers outils et ustensiles, y lâchent des volailles qu'ils ont apportées avec eux pour la journée et qui trouvent aux alentours un terrain moins exploré que le périmètre villageois. Ils y mangent, s'y reposent, s'y lavent le soir avant de regagner le village. Ils n'y dorment jamais ; ce ne sont pas des campements de culture, mais de simples cabanes.

Si les champs vivriers situés dans le lit majeur se déplacent toujours, tout au moins dans des limites déterminées, l'habitat demeure statique au cœur d'un terroir faiblement mis en valeur certes, mais dont l'intégralité se trouve soumise à un strict contrôle foncier. Le site du village explique la fixité de l'habitat ; la lourdeur des coûts, la qualité des matériaux que nécessite la construction de plus en plus fréquente de cases en « dur » accentue sa pérennité, et par là celle du site.

Agbetiko possède la plupart des critères qui justifient l'appellation de village-refuge (hétérogénéité d'un peuplement composé en majeure partie d'émigrés, site compact et étriqué, faiblesse des écarts, situation enclavée...). Mais qu'elles soient situées en montagne ou dans le fond d'une vallée, les zones-refuges se singularisent en général par une forte densité de peuplement, contrastant singulièrement avec celles des alentours. Or, on constate ici le phénomène inverse et le terme de refuge ne convient plus guère à la situation actuelle (1).

(1) Pour VERLET, «La région du Mono a représenté une zone de refuge, dans le passé précolonial». Programme d'action régionale pour le département du Sud-Ouest (République du Dahomey) - B.D.P.A.



Les paysages savanisés d'origine anthropique, notamment les plages d'*Imperata* (1), le strict et intégral contrôle foncier, tout à fait hors de proportion avec les besoins réels des paysans, fournissent des indices témoignant d'une occupation beaucoup plus forte jadis qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais, quelle pouvait être son intensité? La curieuse inadaptation de l'habitat dans le Mono n'a peut-être jamais permis des densités telles que celles qu'on constate en pays Ouéménou, mais le découpage des champs en lanières perpendiculaires au fleuve laisse penser que l'espace fut à un moment attribué avec rigueur sinon avec parcimonie. Les réfugiés sont probablement partis car cette vallée n'est pas restée hermétique. Alors que le Bas-Ouémé se transformait en piège (2) dont les réfugiés devaient, *volens nolens*, s'accommoder, le Bas-Mono offrait des issues vers le plateau. Le cas de plusieurs gros villages de contact et notamment celui d'Aklakou, fondé par les Fon, et bien peuplé, paraît singulier. Ne représente-t-il pas une échappatoire pour des réfugiés qui retrouvent ici un milieu plus accueillant (du moins qui ne leur est pas étranger), peu difficile à mettre en valeur tout en demeurant proche de la basse vallée-refuge au cas où un quelconque danger se manifesterait à nouveau sur le plateau?

B. L'ORGANISATION DU TERROIR

Les premières observations de terrain laissent des impressions confuses, celles d'une succession anarchique de paysages pourtant peu variés (cf. fig. 34).

La lecture de la carte — cependant partielle — de la mise en valeur (cf. fig. 35, h.-t.) permet de percevoir plus aisément les grands traits de l'organisation du terroir. Elle se calque sur trois grandes entités agro-topographiques, correspondant aux terroirs du géographe français, et déterminées par les conditions du milieu naturel local.

Chacune de ces entités a un rôle agronomique et économique propre. Les espèces protégées (*l'Elaeis*) ou les différentes plantes cultivées sont elles-mêmes représentatives de telle ou telle entité. Nous allons examiner en détail ce tryptique :

1. Les *togome gble* (littéralement *champs près de l'eau*)

Ils s'étendent le plus souvent sur les zones basses, proches du chenal d'écoulement du Mono, et dominent de quelques décimètres seulement le niveau de l'eau. Ils peuvent être situés dans les parties convexes des méandres, sur l'emplacement des nombreux anciens bras du fleuve recoupés ou sur les versants des chenaux défluent. Parfois, ils sont localisés sur la berge même où ils semblent « coincés » entre le niveau de l'eau et le sommet du bourrelet de berge ; c'est notamment le cas des parcelles de patates douces pour lesquelles l'édification de buttes permet d'atténuer les inconvénients liés à la pente.

D'accès aisé, réputés à juste titre pour leur haute fertilité, proches d'un Mono jamais tari, donc susceptibles d'être arrosés en cas de retard des pluies, les *togome gble* portent, bien qu'envahis les premiers par les crues et libérés les derniers, deux cultures annuelles : une première maraîchère et une seconde vivrière (maïs), qui est parfois récoltée alors que les tiges sont déjà touchées par les eaux d'inondation. Hauts lieux d'une agriculture spéculative et tournée vers le marché, ils font penser à des jardins et plusieurs de leurs caractères les rapprochent de nos hortillonnages. Sur les 27,66 ha de *togome gble* que nous avons levés, 23,52 ha, soit 82 % de la superficie, étaient cultivés. Si une carte

(1) En certains endroits, les conditions édaphiques pourraient expliquer le paysage savanisé, mais nos dernières tournées nous poussent plutôt à penser le contraire.

(2) Les plateaux qui le bordent étaient parcourus par les armées aboméennes.

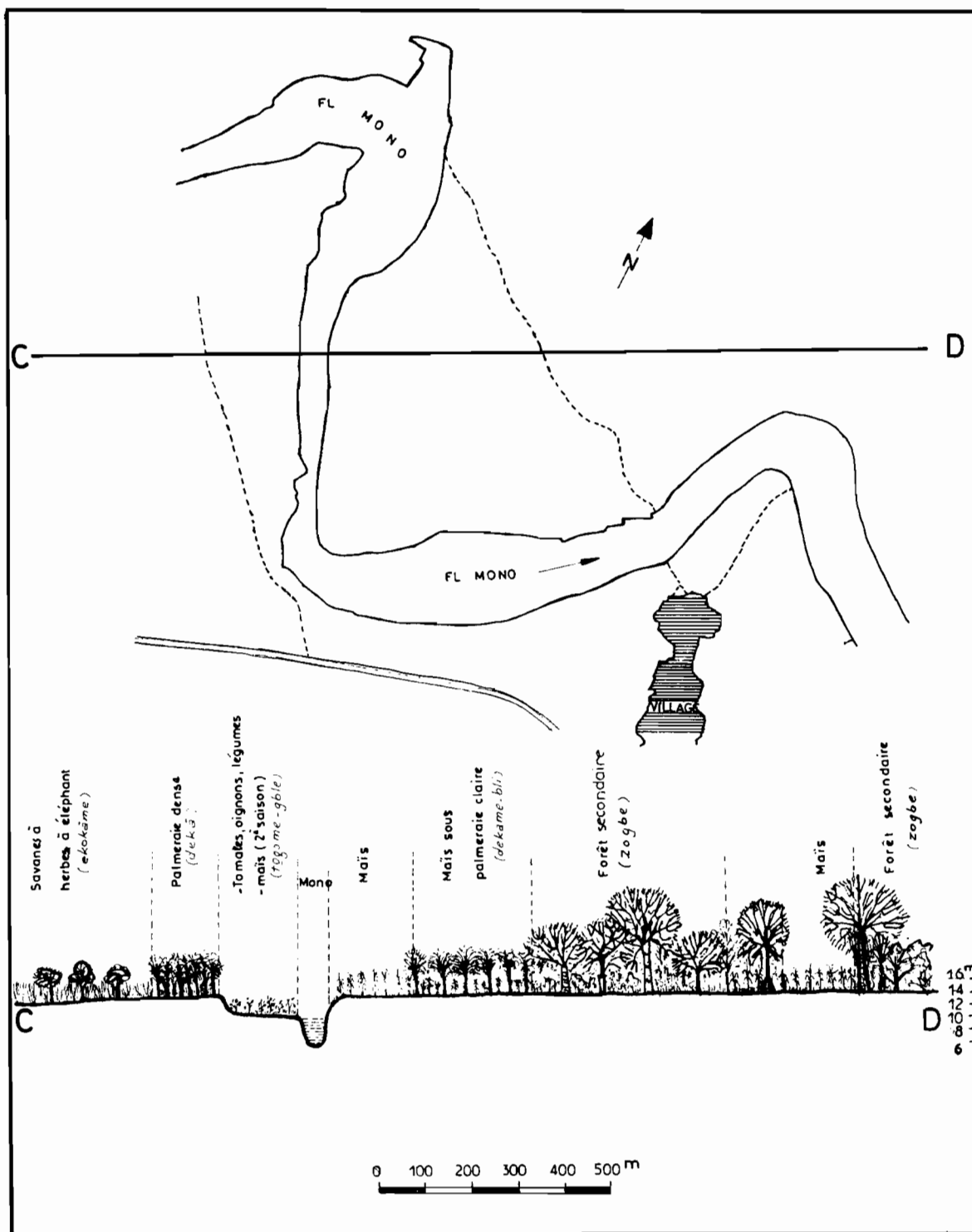


Fig. 34 – Coupe dans le terroir (cf. Fig. 12)



9



11



10

12



PLANCHE III - Façons culturales et paysages
dans les *togome gble*

- 9 L'exiguïté des parcelles de brèdes dans les *togome gble*
- 10 La cueillette de l'*ademin*
- 11 Les patates douces exigent l'édification de buttes
- 12 L'horizon supérieur est entassé en murets sur le pourtour de la parcelle



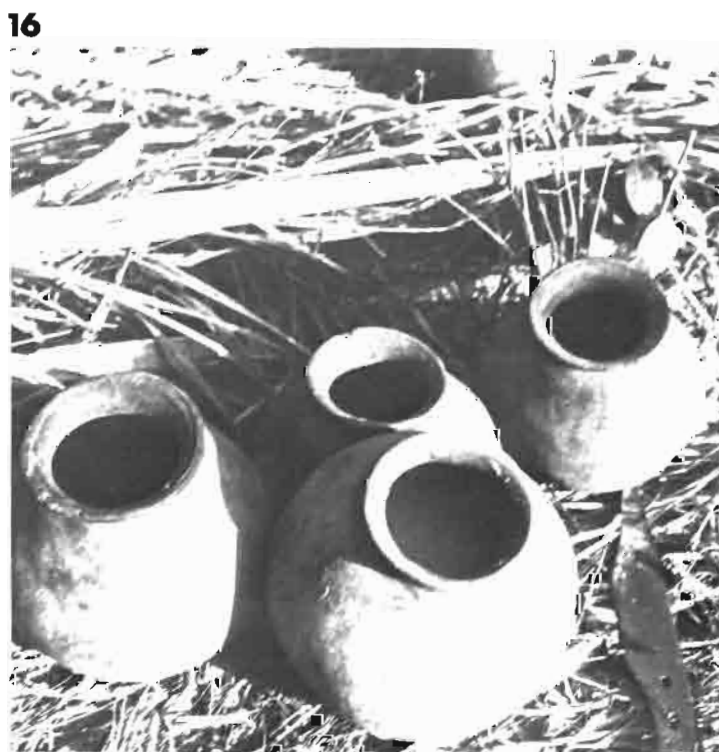
13



15



14



16

**PLANCHE IV - Les activités économiques
nées de la palmeraie**

- 13 Les femmes se consacrent à la fabrication
artisanale de l'huile de palme...
- 14 ...mais le foulage des noix reste une
opération exclusivement masculine
- 15 Une des phases de la collecte du vin de palme
- 16 Canaris de vin de palme

des parcelles juridiques n'apporte pas d'éléments particuliers concernant les *togome gble* (voir néanmoins le tableau XVIII : la propriété s'articule en effet en étroites lanières perpendiculaires au fleuve qui ne tiennent pas compte des spécificités agronomiques du milieu), la cartographie des parcelles d'exploitation, en revanche, nous renseigne au premier coup d'œil sur le morcellement extrême des *togome gble* qui tranche avec les zones voisines. En effet 41 % de ces parcelles ont moins de 5 a, 71 % moins de 10 a. De plus, bien que la propriété soit individualisée, on compte près de trois fois plus d'exploitants (on pourrait dire d'exploitantes) que de propriétaires (113 pour 39), ce qui explique que 60,5 % des parcelles ne soient pas cultivées par le propriétaire lui-même mais mises en valeur de façon indirecte (1).

TABLEAU XVIII

La propriété sur les togome gble levés (27,66 ha)

	Nombre de propriétaires	Fréquence des propriétaires (%)	Superficie (ha)	Fréquence de la superficie (%)
Moins de 10 ares	4	10,0	0,11	0,5
De 11 à 50 ares	17	40,5	5,34	19,5
De 51 à 100 ares	11	30,0	7,68	27,5
Plus d'1 hectare	7	19,5	14,53	52,5
Totaux	39	100,0	27,66	100,0

TABLEAU XIX

Les parcelles d'exploitation sur les togome gble levés (27,66 ha)

	Nombre de parcelles	Fréquence (%) des parcelles	Fréquence cumulée (%)
Moins d'1 are	7	2,5	2,5
De 1,01 are à 2 ares	24	8,5	11,0
De 2,01 ares à 3 ares	28	10,0	21,0
De 3,01 ares à 5 ares	58	20,0	41,0
De 5,01 ares à 10 ares	86	30,0	71,0
De 10,01 ares à 15 ares	41	14,0	85,0
Plus de 15 ares	44	15,0	100,0
Totaux	288	100,0	100,0

(1) Voir infra les modes de faire-valoir.

En première saison de culture, on reste surpris par l'importante superficie couverte par les planches de tomates (plus de 50 % des 27,66 ha de *togome gble* cartographiées). Les plants sont préparés dans des pépinières installées en plein champ ou attenantes au village, que l'exploitant surveille avec la plus grande attention. Dès la décrue et profitant également des pluies de petite saison, il les repique dans les trous préparés au bâton et régulièrement espacés. C'est un fruit délicat, demandant beaucoup de soins sans que le paysan soit sûr d'être payé de retour. Le stockage de la tomate est une opération difficile, voire impossible. Son prix à la production varie dans un écart de 1 à 10. Elle est vendue (cf. tabl. XX) soit sur place, où elle est consommée dans les sauces, soit à Afagnagan, auprès de grossistes qui les écoulent à Lomé où elles sont très recherchées par les ménagères (1).

Les brèdes (2) occupent assurément la seconde place. On rencontre trois espèces à feuilles comestibles. Deux appartiennent au genre *Solanum* : *Solanum macrocarpum* (*gboma*) est la plus fréquente, elle porte des fruits jaunes — non comestibles — de la taille de petites tomates, *Solanum nodiflorum* (*gbonyame*) aux petits fruits rouges — non comestibles également — de la grosseur de grains de raisins, apparaît plus rarement. La troisième : *Corchorus olitorius* (*ademin*) occupe en revanche une place substantielle. Ses feuilles sont consommées localement ou vendues sur le plateau. On vient les cueillir au fur et à mesure des besoins. Chacune d'elle donne aux sauces un goût spécifique. Un palais européen n'est pas capable, hélas, d'apprécier ces différences gustatives dans toute leur subtilité.

Les piments (courts ou longs, verts ou rouges) et le *gombo* (dont on connaît le rôle de liant dans les sauces) sont souvent associés. Leur importance dans les *togome gble* d'Agbetiko est secondaire, ce qui n'est pas le cas, bien au contraire, sur les terroirs d'Agomé-Séva et d'Avévé où certains champs proches de l'eau ne portent que des piments, intégralement destinés à la commercialisation. Lors de la récolte (fin février) nous y avons même compté jusqu'à vingt manœuvres-femmes au service d'un propriétaire qui, spéculant sur cette denrée d'un haut rapport (jusqu'à 100 F CFA le kilogramme), n'avait planté que des pieds de piment.

L'arachide, uniquement de bouche, n'occupe pas 1 ha. On la trouve sur les zones les plus hautes du *togome gble*, souvent les plus sèches, là où la fraction sableuse est la plus importante. Les haricots (*Vigna sinensis*) sont exceptionnels à Agbetiko.

« Choisir un terrain frais mais sain, établir les buttes à mesure que le terrain est libéré par les eaux » (3) : ce sont les prescriptions que respectent à la lettre les Agbetikoto pour leurs parcelles de patates douces (*Ipomœa batatas*) dont les buttes sont situées sur les berges mêmes du fleuve. De plus, dans le Bas-Mono, la patate douce est, à notre connaissance, la seule plante qui nécessite des façons culturales soignées, pour lesquelles l'agriculteur doit s'appliquer.

Quelques pieds de manioc servent avant tout de limites entre les parcelles d'exploitation ; par leur port altier dominant la masse des cultures maraîchères, ils matérialisent fort bien ces limites. Ils sont rarement consommés. Les crues les emportent régulièrement avant maturité, leur cycle végétatif étant trop long (une année environ).

Les cultures maraîchères demandent des soins minutieux et plus encore, une étroite surveillance contre les déprédations des enfants et des oiseaux.

Lorsque dans certains cas (assez rares), l'exploitant souhaite refaire des cultures maraîchères en seconde saison, il doit s'y prendre avant même les premières chutes de pluie de mars-avril pour éviter que la crue n'emporte, le moment venu, ses récoltes. Dans ce cas, ses jeunes plants nécessitent un arrosage quotidien. En fin de saison sèche, les *togome gble* ont plus l'aspect de carapaces craquelées que de jardins. Nous avons même observé des exploitants, qui décapaient l'horizon superficiel du sol

(1) Il existe incontestablement un marché pour la tomate : en 1969, le Togo a importé 1 166 tonnes de concentré de tomates !

(2) R. CERIGHELLI - Cultures tropicales, Paris 1955, pp. 398-401.

(3) GAUDY - « Manuel d'agriculture tropicale », Paris, 1960, pp. 161-163.

en gros blocs déshydratés, d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur et qui les entassaient en murets sur le pourtour de leurs parcelles. Ils procédaient alors à des repiquages pour bénéficier ainsi de l'humidité de la couche sous-jacente.

Nous ne pouvons proposer de chiffres sûrs relatifs aux rendements des parcelles maraîchères, la récolte se faisant en fonction du mûrissement progressif des fruits et des besoins de l'exploitant(e). En revanche, une part importante de la production est destinée à la vente qui peut s'effectuer entre villageois. Un bref tableau récapitulatif des produits récoltés sur les *togome gble*, toutes saisons confondues, et de leur destination doit nous éclairer.

TABLEAU XX

*Les productions destinées au marché
(la fréquence est exprimée par rapport au nombre de parcelles relevées)*

Espèces	Arachide	Haricot	Tomate	Patate	<i>Solanum macro- carpum</i>	Piment	Maïs	<i>Cor- chorus olitorius</i>	<i>Solanum nodi- florum</i>	Manioc
Nombre de parcelles relevées	8	5	343	17	360	66	432	82	22	6
Moins de 50 % de la production vendue (%)	—	—	5 %	13 %	14 %	20 %	20 %	37 %	41 %	83 %
Plus de 50 % de la production vendue (%)	100 %	100 %	95 %	87 %	86 %	80 %	80 %	63 %	59 %	17 %

2. La seconde entité agro-topographique correspond à l'aire du bourrelet de berge

Ce terme est trop restrictif car nous considérons en fait que cette aire se rapporte à l'espace qui, laissant en contrebas les *togome gble*, débute dès le revers du bourrelet, stricto sensu, et peut s'étendre en direction de la plaine d'inondation sur plusieurs centaines de mètres. Ce site privilégie la palmeraie qui trouve ici les terrains de la basse vallée les plus exhaussés, les mieux égouttés après les crues, donc les plus propices à son développement. Nous en avons fixé les limites externes, pas toujours avec la précision voulue, lorsque le palmier se raréfie puis s'efface. Dans l'échantillon que nous avons levé, 185,89 ha se classent dans cette catégorie.

89,18 ha, soit 46,5 % de la superficie de cette aire, sont uniquement plantés d'*Elaeis guineensis* et 34,96 ha (19 %) cultivés respectivement en maïs (15,5 % de l'ensemble) et en légumes (3,5 % de l'ensemble), au cours de la première saison. La moitié de la surface cultivée dans cette aire est ombragée par la palmeraie, tout comme les 7,83 ha de cacaoyers (4,5 % de l'ensemble), situés ici tout à fait hors de leur aire écologique (précipitations insuffisantes). En résumé, c'est sur 60 % de sa superficie que l'aire du bourrelet de berge porte des *Elaeis* subspontanés, quelquefois plantés, plus ou moins vieux, plus ou moins denses, et qui constituent l'ossature de la palmeraie ripicole du Mono. Nous avons déjà eu l'occasion d'esquisser une typologie des palmeraies de cette région (1). Ces arbres hâtivement soignés, sont destinés à l'exploitation oléicole. Pourtant, ils réclament un entretien périodique que les exploitants limitent aux strictes nécessités d'une production qui pourrait être beaucoup plus importante. Les enquêtes que nous avons faites révèlent qu'un arbre naturel moyen fournit entre 30 et 40 kg de régimes où le palmiste représente 8 à 10 % du poids (1). En 1969, les revenus tirés du palmiste ont été 1,6 millions de F CFA pour les villageois d'Agbetiko. On en déduit

(1) B. ANTHERAUME - « La palmeraie du Mono », Cah. Ét. Afr., vol. XII, n° 47, pp. 458-484, 1972.

aisément quelles conséquences entraînerait une attitude un peu plus dynamique vis-à-vis du palmier à huile.

Sur l'aire du bourrelet de berge, nous avons recensé 120 parcelles de culture qui couvrent 34,96 ha. 79, soit près des 2/3, sont ensemencées deux fois par an en maïs. Qu'elles portent cette céréale ou des légumes, les parcelles ont des dimensions sans commune mesure avec celles des *togome gble*. Elles sont beaucoup plus vastes et seules 25 % d'entre elles ont moins de 10 a de superficie (voir tableau comparatif n° XXII). Elles changent rarement de site car la nécessité de les clôturer pour éviter les déprédations des porcs domestiques, des singes et surtout des agoutis (1) laisse parfois l'exploitant hésitant quant à l'utilité d'un tel déplacement, dont le bénéfice ne compense pas le surplus de travail. L'espace ne manque pourtant pas. Près de la moitié de notre échantillon levé sur l'aire du bourrelet de berge (46,5 %) permet la culture à l'ombre de l'*Elaeis* (sauf densité exceptionnelle de palmiers). 30 % ne sont absolument pas mis en valeur : on compte 46,21 ha de savanes à *Andropogon gayanus* var. *squalimentus* et *Pennisetum purpureum* (herbe à éléphants) plus rarement à *Panicum maximum* (herbe de Guinée) et 7,72 ha de forêt difficilement pénétrable (4,5 % de l'ensemble de l'aire).

3. La plaine d'inondation constitue le troisième volet du terroir

Cette entité agro-topographique se caractérise par la discrétion et la faiblesse de l'intervention humaine. Les champs ne couvrent que 19,11 ha sur les 237,78 ha que nous avons levés et qui se classent dans cette catégorie, soit 8 % de la surface de cette aire. Peut-on, pour ce motif, la qualifier de zone des champs de brousse? Oui, pour la discontinuité de la mise en valeur ; non, pour les façons culturales, l'entretien et parfois même les rendements qui, pour le maïs, prédominant, sont voisins (sauf sur les *togome gble*) en tous points du terroir (2). Il faut aussi signaler la présence de quelques rares mais belles parcelles de canne à sucre de bouche, destinée à la consommation locale et surtout à la vente.

Les champs sont mobiles dans la plaine d'inondation, mobilité laissée à l'appréciation de l'exploitant qui recherche, en premier lieu, des terres dont les qualités topographique et pédologique assurent le meilleur drainage possible des eaux de pluie. La fréquente stagnation des eaux constitue, dans les *avegble* — les champs vivriers de la plaine d'inondation —, un des principaux obstacles à la croissance des plantes, souvent pourries sur pied avant terme. Les *avegble* itinérants sont défrichés à la machette et à la hache lorsqu'ils sont ouverts dans les zones forestées qui couvrent 32,96 ha, soit 14 % de la surface de cette aire. Troncs et branchages sont alors brûlés, les cendres dispersées avant que le futur champ ne soit ensemencé : voilà une technique-musée de plus en plus rare dans les campagnes du Bas-Togo. On mesure ainsi la distance qui, à l'intérieur du même terroir, sépare l'aménagement minutieux des *togome gble* de l'utilisation ponctuelle de la plaine d'inondation.

Dans cette aire, 40,20 ha (17 % de la surface) portent une maigre palmeraie. Encore l'expression nous paraît-elle un peu forcée pour décrire ces chétifs palmiers éparpillés, aux troncs léchés par les feux de défrichement ou de chasse. Destinés à l'abattage, ils n'en restent pas moins d'un honnête rapport pour le producteur (3). 178,47 ha sont dépourvus de toute culture, de tout palmier. 61 % de la superficie levée dans la plaine d'inondation représentent les savanes d'herbes à rhizomes (*Pennisetum purpureum* et *Andropogon*) ponctuées d'arbres rustiques : des *Mitragyna inermis* à l'écorce ignifuge ou parfois des arbres fruitiers sauvages dont les produits font l'objet de sévères compétitions entre les enfants. Une faune prospère mais fréquemment traquée (agoutis, biches) se cache à l'abri des hautes graminées et y trouve un refuge sûr avant le retour des feux de chasse. 14 %

(1) Le terme agouti est toujours utilisé. En fait, ce sont plutôt des aulacodes, du genre *Thryonomis*, ayant l'aspect de gros rats.

(2) Encore faut-il que les champs de maïs de la plaine d'inondation soient correctement drainés, ce qui est rarement le cas.

(3) B. ANTREAUME, *op. cit.*

de la superficie de notre échantillon levé dans la plaine d'inondation portent des restes de forêt : fromager, *iroko* et *samba* paraissent être les essences les plus représentées.

Les trois entités que nous avons définies sont plus différenciées par leur position topographique et les facilités qu'elles offrent à la circulation des eaux pluviales et fluviales que par leurs aptitudes agronomiques propres. Elles se séparent aussi, nous l'avons vu, par leurs paysages et par la façon dont l'homme est intervenu, de façon fort inégale, pour les mettre en valeur. Le tableau suivant n'est qu'un rappel des chiffres déjà mentionnés. Il permet néanmoins de faire d'utiles comparaisons.

TABLEAU XXI

L'occupation du sol en fonction des entités agro-topographiques

	Aire des <i>Togome gble</i> (27,66 ha)	Aire du bourrelet (185,89 ha)	Aire du lit majeur (237,78 ha)
Superficie cultivée ou plantée (sauf l' <i>Elaeis</i>)	82 %	23,5 %	8 %
Palmeraie	0 %	{ dt 13,5 % sous palmier } 46,5 %	17 %
« Jachère » herbeuse	18 %	25,5 %	61 %
Forêt	0 %	4,5 %	14 %
	100 %	100,0 %	100 %

Rappelons que les parcelles levées et cartographiées ne représentent qu'une portion du terroir : les conclusions que l'on tirerait en comparant les superficies respectives des trois entités ne seraient pas fondées dans la mesure où l'aire de la plaine d'inondation se trouve être sous-représentée.

La taille des parcelles mises en culture fournit un autre élément de comparaison. La nature des plantes qu'elle portent explique en grande partie leurs dimensions. Une planche de tomates ne peut avoir la surface d'un champ de maïs. Mais les différences notables que l'on remarque entre l'aire du bourrelet et celle de la plaine d'inondation, où, dans les deux cas, la culture du maïs prédomine, sont significatives de l'originalité de chacune des deux aires.

TABLEAU XXII

Superficie comparée des parcelles cultivées en fonction de leur localisation

Superficie	<i>Togome gble</i> (légumes) %	Bourrelet (maïs et légumes) %	Plaine d'inondation (maïs et canne à sucre) %
Moins de 10 a	71	25	10
De 10,01 a à 25 a	22	35	19
De 25,01 a à 50 a	5	23	29
De 50,01 a à 1 ha	2	13	32
Plus d'1 ha	0	4	10
Total	100	100	100

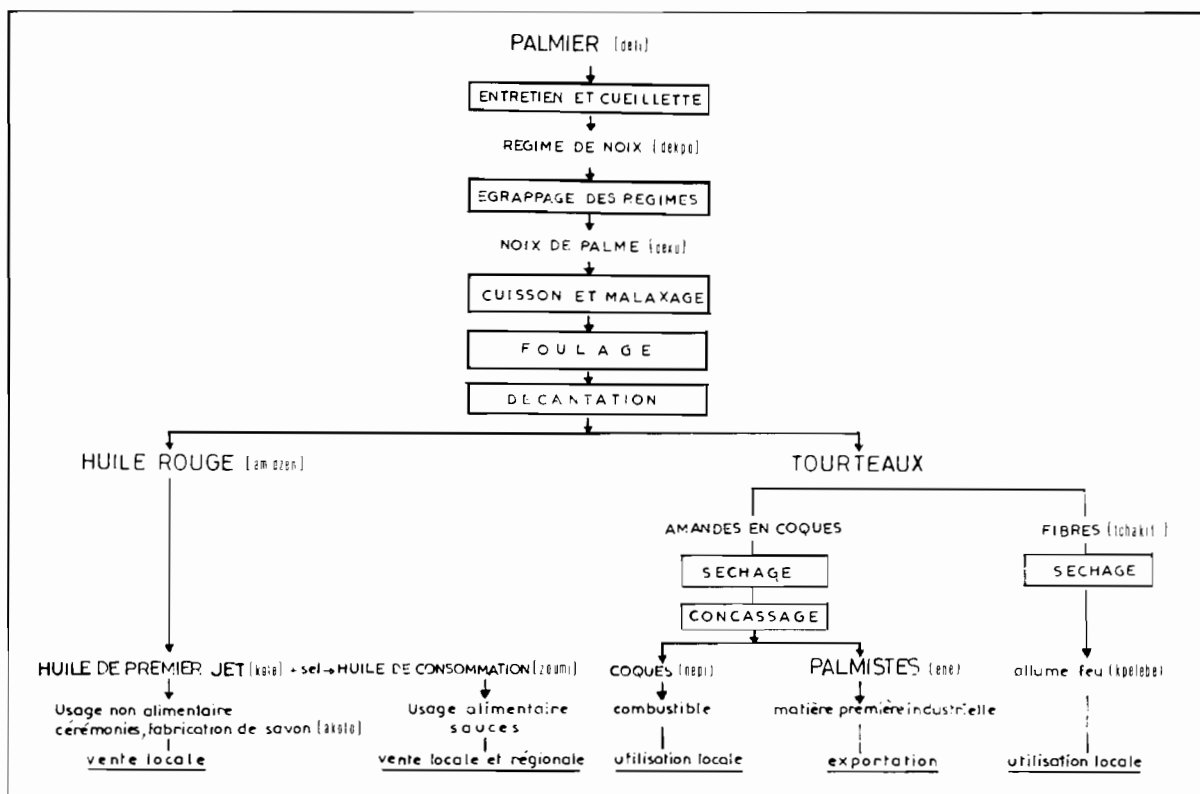
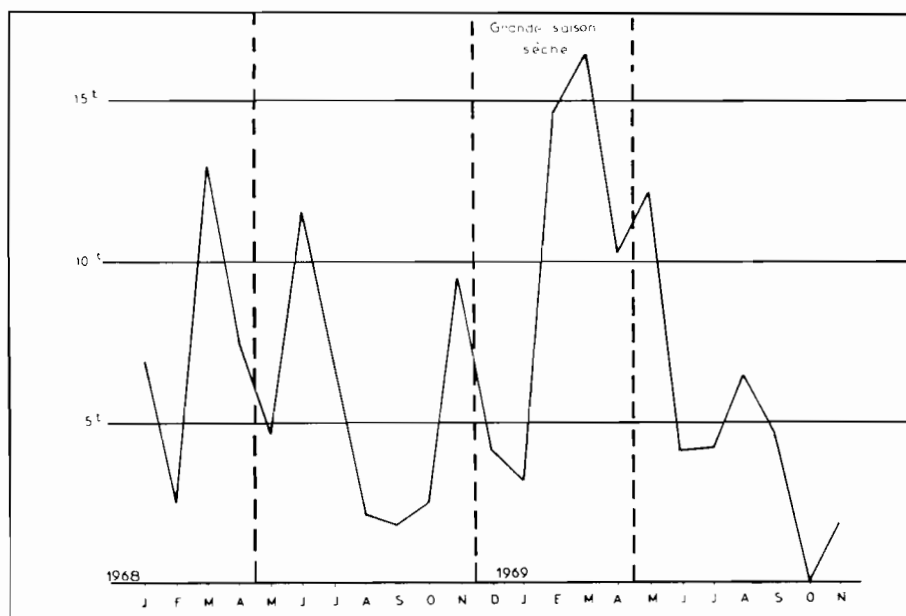


Fig. 36 – Le circuit de traitement artisanal de la noix de palme

Fig. 37 – Agbetiko, production mensuelle de palmistes
(d'après les chiffres fournis par les acheteurs)

Tout comme les parcelles de culture, les parcelles foncières s'adaptent au milieu. Elles sont beaucoup plus vastes sur l'aire de la plaine d'inondation où elles couvrent fréquemment plusieurs hectares que sur celle du bourrelet de berge. Nous le constaterons dans le chapitre consacré au plan parcellaire juridique.

C. PRODUCTEURS ET FACTEURS DE PRODUCTION

1. Un calendrier d'activités variées sans temps morts ni surcharges

Par l'intermédiaire d'écoliers résidant en permanence au village, nous avons, de juin 1969 à juin 1970, relevé l'emploi du temps de sept villageois (hommes et femmes) aux situations sociale, clanique, foncière et familiale diverses. A la fin de l'enquête, pourtant contrôlée fréquemment, nous ne pouvons valablement présenter que des résultats partiels ne portant plus que sur les activités de quatre d'entre eux.

TABEAU XXIII

Les temps de travaux (en semaines) pour un échantillon de quatre villageois

Sur 48 semaines	Femme (mariée, 3 enfants)	Femme (mariée, 4 enfants)	Homme (marié)	Homme (célibataire)
Plus de 60 heures de travail hebdomadaire	24	20	8	4
Plus de 40 heures de travaux agricoles hebdomadaires	8	10	31	34

Malgré l'aspect tronqué et limité de notre enquête, on peut cependant mettre en valeur quelques éléments dignes d'intérêt : les femmes, chargées de tâches domestiques, travaillent plus que les hommes (de 50 à 70 heures hebdomadaires contre 40 à 50 heures pour le sexe opposé). Lorsque nous figurons en histogrammes les bilans hebdomadaires des temps de travaux, aucun saillant ou rentrant notable n'apparaît. Le diagramme présente une courbe dont la valeur est grossièrement étale au fil des mois. En revanche, d'importantes différences d'ordre qualitatif opposent une semaine d'avril à une semaine de septembre : en période de crue, la pêche meuble les 3/4 du temps de travail des hommes.

Les villageois sont donc occupés tout au long d'une année qui ne présente aucun temps mort ni aucune longue période de surcroît de travail. Du fait des crues, les paysans du Bas-Mono sélectionnent des plantes à court cycle végétatif (le manioc n'apparaît qu'exceptionnellement). Ils ne prêtent guère d'intérêt aux façons culturales, à nos yeux plus sommaires encore que celles du plateau. Mais les travaux de préparation du sol, notamment le défrichement à la hache et la surveillance des brûlis, les travaux de protection des champs, l'édification des clôtures parfois assorties de pièges, constituent autant de tâches ignorées par l'agriculteur du plateau. Même s'il n'ouvre pas à chaque saison une nouvelle parcelle vivrière au cœur de la plaine d'inondation, l'Agbetikoto doit consacrer près du cinquième de son temps à ces laborieuses besognes.

Les fruits du palmier sont cueillis tout au long de l'année. Pourtant le cœur de la saison sèche marque la période de pointe pour la cueillette de l'*Elaeis* (cf. fig. 37 où figurent les productions mensuelles du village). Parler de cueillette paraît peut-être restrictif : depuis l'entretien du palmier jusqu'aux productions artisanales les plus élaborés, l'industrie liée à l'*Elaeis* couvre un vaste champ

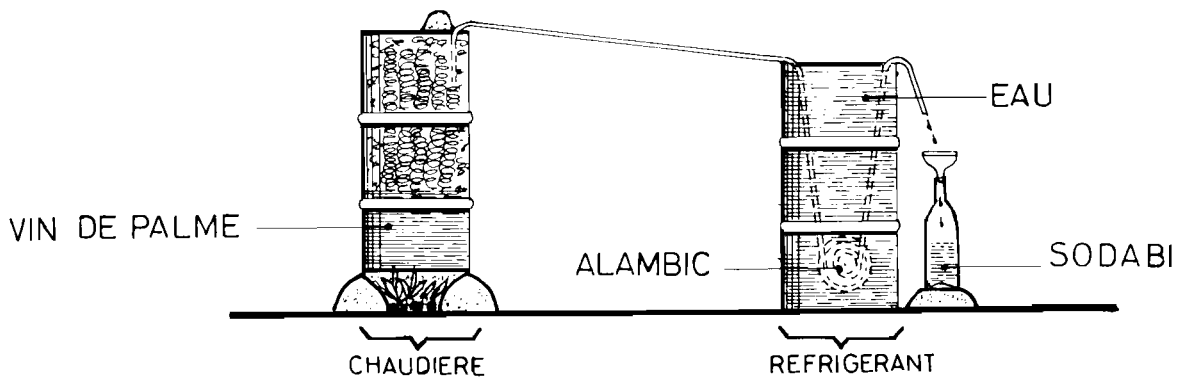


Fig. 39 — Distillerie de sodabi

cuites, travail qui demande une grande vigueur et ne peut être fait que par les hommes, les femmes se chargent de tous les autres stades de la transformation des noix de palme qu'elles achètent souvent aux hommes. Ceux-ci par contre, règnent sans partage sur l'exploitation des palmiers dont ils tirent l'alcool de palme appelé *sodabi*.

Tout au long de l'année, les hommes consacrent ordinairement plusieurs heures par semaine à la pratique d'activités favorisées par la présence du Mono. En période de crue, lorsque le terroir est inondé, beaucoup concentrent, et, pour cause, leurs activités sur le fleuve : fabrication de pièges à crevettes (*Adja*), préparation des pièges à poissons, raccommodage des filets et, bien entendu, pêche dont le produit permet, grâce à la consommation de certaines espèces, un judicieux équilibre de la ration alimentaire. La pêche autorise, de plus, des échanges commerciaux fondés sur des espèces dont la consommation locale est absolument proscrite par un *vodou* régional sauf pour le groupe Nago, probablement introducteur dudit *vodou* et principal animateur et bénéficiaire de ce type d'échanges. C'est dans les rangs de ce groupe que se recrute la majorité des commerçants de poissons fumés. Il s'agit surtout du silure noir (*Clarias*) qui, fumé, fait l'objet d'un trafic important vers le Ghana et surtout vers le Nigéria. D'après les traditions recueillies, c'était un produit apprécié et très consommé. L'interdit stérilisant les habitudes alimentaires a conduit à l'apparition d'un surplus de biens qui, grâce aux commerçants de poissons, trouve à se vendre au village même.

Certains hommes possèdent quelques poules, beaucoup un modeste cheptel de deux ou trois bêtes (porcs noirs, chèvres, brebis). Les débouchés sont assurés. Lors des fêtes et cérémonies, la demande est amplifiée. Ce cheptel qui, de jour, erre en toute liberté, ne réclame aucun entretien. Ce sont plutôt les porcs noirs qui, se nourrissant des détritiques et excréments du village, assureraient l'entretien et l'hygiène du village. Mais la communauté toute entière pâtit des dévastations que commettent les porcs dans les champs de maïs où ils se révèlent particulièrement prédateurs. L'espace inutilisé qui ceinture le village au delà des cocotiers apparaît comme une zone de protection destinée à limiter les dégâts des animaux domestiques.

Une tentative a été faite entre 1958 et 1962 pour introduire des bovins. L'échec de cette expérience tient plus à des considérations d'ordre politique qu'à des raisons sanitaires. En effet, le chef du village voisin entretient un superbe troupeau qui parcourt la basse plaine d'inondation. La cohabitation des hommes et du gros bétail exige une discipline collective à laquelle les Agbetikoto ne pourraient que difficilement se soumettre.

D'importantes superficies du terroir ne sont pas mises en valeur, notamment dans l'aire de la plaine d'inondation, qui constitue un terrain de choix pour la chasse. La plupart des hommes du Bas-Mono, armés de vieilles pétoires, pratiquent ce sport nuitamment : biches, singes, agoutis prospèrent dans la plaine d'inondation du Mono... et garnissent les gibecières des villageois qui,

toujours, consomment eux-mêmes le produit de leurs chasses.

Les femmes partagent leur temps entre travaux agricoles et, comme toute ménagère au monde, tâches domestiques : cuisine, ménage, enfants (encore que l'homme ne se désintéresse pas, loin de là, de sa progéniture). La revente de produits manufacturés ne tient qu'une place modeste dans leurs activités. Compte tenu de la situation enclavée du village, elles ne peuvent guère fréquenter plus d'un marché ou deux chaque semaine. Elles se trouvent ainsi défavorisées par rapport aux femmes du plateau. Rappelons que 60 % des femmes du village sont des agricultrices intéressées à la production des légumes dont elles tirent une partie des ingrédients nécessaires à la préparation des sauces. De plus, elles arrivent à dégager d'importants surplus de ces productions légumières, complémentaires de celles du plateau. Elles les vendent alors, sans les transformer, sur le marché d'Afagnagan. Du palmier à huile, dont elles sont les principales bénéficiaires, elles extraient deux produits principaux : l'huile rouge (de la pulpe du fruit) qui trouve des acheteurs venus de Lomé, du Bénin et du Ghana, et les palmistes qu'elles vendent à des villageois, acheteurs de produits mandatés par les grandes compagnies de commerce. Elles tirent également des fruits du palmier toute une série de sous-produits (allume-feu, savon, coques combustibles) qui sont source de menus profits (cf. fig. 36). Elles achètent la production fruitière des arbres ceinturant le village, notamment les bananiers et les cocotiers (on n'en utilise pas l'huile mais on en consomme le fruit). La volaille fait souvent partie du menu. La basse-cour (beaucoup de poules et peu de canards) est une spécialité féminine. Elles restent plus discrètes dans le secteur du moyen bétail, plutôt contrôlé par les hommes, mais elles ne rechignent pas à la pratique de la pêche, où certaines excellent.

2. L'outillage agricole paraît rudimentaire mais adapté au milieu. Il fait seulement appel à l'énergie humaine

Les deux outils de base sont la houe (*kodzoe*) et le coupe-coupe (*kpatcha*). Il n'existe qu'un seul type de houe, à manche assez court (40 à 50 cm), présentant à sa base une intumescence où un fer forgé carré de 20 cm de côté, aux coins arrondis est emmanché avec un angle de 60° par rapport au bois. C'est un outil polyvalent, utilisé pour la préparation des champs, notamment le binage, pour la fabrication de buttes de patates douces et pour le sarclage. Un village de forgerons, Yorhonou, fournit l'ensemble des marchés du sud-est du Togo en objets forgés et notamment en fers de houe.

Le coupe-coupe constitue l'inséparable outil du paysan qui l'a toujours près de lui quelles que soient la saison ou les circonstances. Dans un milieu souvent envahi par les herbes, son usage est permanent pour frayer un passage, débroussailler, défricher, confectionner des pièges à poisson, construire une palissade, ramasser le vin de palme, se fabriquer des outils, etc. Le coupe-coupe joue en quelque sorte le rôle du couteau que le paysan français a toujours dans le fond de sa poche et dont il trouve l'usage à tout moment. Curieusement, le coupe-coupe n'est pas fabriqué sur place mais le plus souvent importé de Grande-Bretagne.

Les autres outils, tout aussi rudimentaires, ont une fonction plus précise. Le bâton à fourir (*ekpo*) haut de 1,20 m environ, est légèrement biseauté à la base. De 4 à 5 cm de diamètre, il est utilisé au moment des semis, lorsque la terre a été ameublée par une pluie récente.

Hachette et herminette locales sont fréquemment utilisées. Leurs manches, plus longs (80 cm à 1 m) que celui d'une houe, présentent les mêmes caractéristiques : le fer est fixé dans la partie intumescence mais avec un tranchant soit parallèle soit perpendiculaire au bois. Dans le Bas-Mono on abat fréquemment des arbres, soit lors de défrichements, soit pour la fabrication des pirogues, qui nécessite des fromagers de 6 à 8 m de circonférence.

La cueillette du palmier demande deux outils particuliers : la corde (*deka*) faite de lianes tressées qui, passée autour de l'arbre et derrière les hanches du grimpeur, permet à celui-ci de s'élever jusqu'à la cime du palmier, et le couteau, utilisé pour cueillir les noix de palme, dont la lame d'une trentaine de centimètres de longueur est légèrement recourbée à son extrémité.

3. Les moyens de transport

Moyen de locomotion indispensable pour le paysan du Bas-Mono, la pirogue monoxyle (*aklo*) lui permet de se déplacer au moment des crues, de traverser le fleuve, de lever ses pièges, de pêcher. Lorsque, trop abîmée par les insectes foreurs, la pirogue présente des risques pour l'utilisateur, elle reste néanmoins utilisable comme récipient pour le foulage des noix de palme après cuisson.

Dans tous les villages riverains, des spécialistes abattent les fromagers, dégrossissent les troncs et, à l'emplacement même où se dressait l'arbre, façonnent une ou deux pirogues. Selon la taille et la capacité de chargement (de 2 à 20 personnes) il en coûte à l'acheteur de 1.000 à 5.000 F CFA.

La région du Bas-Mono, en dehors de laquelle les troncs élancés font défaut, a acquis un véritable monopole dans la construction de ce type de pirogue. Nous avons maintes fois vu deux ou trois hommes, manœuvrant des radeaux d'une dizaine d'unités neuves, descendre le Mono. Ces pirogues sont destinées à la vente dans les villages lagunaires et la région d'Aného.

Pourtant, à partir d'Agomè-Séva et jusqu'à Grand-Popo, les charpentiers navals réalisent de véritables pinasses en bois assemblé, à la fois plus légères et plus stables que les rudimentaires pirogues monoxyles, mais aussi d'un tirant d'eau et d'un port supérieurs (3 à 4 t). En toute saison, jusqu'à la hauteur d'Agomè-Séva, ce type d'embarcation reste le moyen le plus économique pour évacuer palmistes, poteries et bois de chauffage toujours à destination des villages lagunaires et d'Aného.

Un seul villageois roule à vélomoteur, une petite minorité possède une bicyclette de modèle anglais, très haute, munie d'un robuste porte-bagages pour le transport de passager, de bétail fermement ficelé ou de marchandises de poids. En saison sèche, les vélos permettent d'appréciables gains de temps. Ils sont utilisés pour aller dans les champs les plus éloignés, pour rendre des visites dans les villages alentours, ou pour faire ses emplettes au marché voisin. La qualité de l'infrastructure permet facilement aux villageois d'Agbetiko de se rendre dans la journée en n'importe quel point du pays mina-ouatchi. En saison des pluies, son emploi sur les sentiers rendus glissants devient périlleux.

4. La rusticité de l'outillage de pêche et de chasse

Le paysan du Bas-Mono est moins passionné par son agriculture que par la pratique de la pêche et de la chasse, où il excelle. Il sait parfaitement poser les pièges et manier les collets. En ces domaines, le Ouatchi du plateau fait piètre figure. En fait, ce dernier n'a jamais eu la possibilité de pêcher. Il n'a guère plus celle de chasser dans une campagne qu'il a intégralement aménagée et qui n'offre plus de refuges suffisants à la faune sauvage.

Pêcheur actif, le villageois du Bas-Mono utilise surtout l'épervier (*édo*), filet circulaire tenu par le centre, lesté de plomb sur la circonférence. Il est lancé de la rive du fleuve mais le plus souvent d'une pirogue, au coucher du soleil. C'est une scène splendide qui meuble fréquemment les tableaux des petits peintres loméens.

Le pêcheur du Bas-Mono ne dédaigne pas de poser quelques pièges à poissons, carrés ou rectangulaires, de 1 à 2 m² de superficie, faits de rameaux de palmiers serrés, affleurant au niveau de l'eau et piqués en toutes saisons sur des fonds ne dépassant pas 1,50 m. Il suffit de cerner le piège d'un filet et de descendre au centre pour ramasser à la main le poisson venu s'y réfugier (1).

A la montée des eaux, les nasses à crevettes (*adja*), de forme cylindrique, et d'une quarantaine de centimètres de longueur, faites avec les nervures des rameaux de l'*Elaeis* sont immergées à espace régulier le long des berges. L'entrée se présente comme un entonnoir, à l'ouverture placée face au courant. Les petits crustacés, attirés par les noix de palme disposées à l'intérieur de la nasse comme appâts, s'y trouvent portés par le flot et ne peuvent, en aucun cas, sortir à contre-courant.

(1) C'est à une échelle réduite, par la surface du piège, les investissements qu'il réclame, les revenus qu'il apporte, la technique utilisée dans le Bas-Ouémé.

Côté chasse, les pétoires utilisées par les villageois n'ont pas été acquises aux Manufactures de Saint-Etienne et on ne sait trop pour qui, du chasseur ou du gibier, l'arme présente le plus de danger. En raison du prix élevé des munitions et de leur rareté, la pratique du braconnage est fort répandue. Elle associe l'instinct de chasse du villageois à la nécessité où il se trouve de protéger les champs isolés contre les dévastations des animaux.

Aménagés par groupe de deux ou trois dans les tapades de 75 cm de hauteur qui clôturent les champs vivriers de la plaine d'inondation, les pièges à agoutis ressemblent à de petits tunnels d'un mètre de longueur environ, dont le plafond est constitué par une lourde bûche en équilibre instable. Sa chute est provoquée par le passage de l'animal qui s'assomme sur-le-champ. Les pièges à singes, classiques mâchoires de types « pièges-à-loups », sont forgés localement et disposés en bordure des champs non clos, à l'orée des forêts.

5. *L'espace disponible dans le Bas-Mono permet-il encore la pratique des jachères ?*

Alors que les agriculteurs du plateau sont acculés, par manque de terre, à faire succéder les mêmes cultures aux mêmes emplacements et ce, sans aucune pratique de restitution, les gens du Bas-Mono peuvent, tout à loisir, changer de site, défricher de nouveaux espaces et laisser les anciennes parcelles cultivées, retourner à la jachère.

C'est à travers ce que font les paysans pour leur culture de base, le maïs, que nous allons aborder ce problème.

Le plateau est l'empire du manioc, culture en général exclue du Bas-Mono en raison de l'engorgement des sols d'origine pluviale et fluviale (1). Nous avons cependant noté quelques exceptions : le manioc ne réussit pas mal sur les sols poreux et aérés des termitières aux formes empâtées, caractéristiques de la basse vallée (2). De par sa stature, il fournit sur les *togome gble*, une limite aisément repérable entre deux parcelles d'un même légume. Mais la prédominance du maïs est absolue sur les champs fraîchement ouverts de l'aire de la plaine d'inondation ou de celle du bourrelet de berge, en toute saison. Il est l'espèce dominante des *togome gble* qu'en seconde saison.

Dans l'aire de la plaine d'inondation, dès le reflux de la crue (novembre) et dès que les premières pluies ont suffisamment imprégné la terre et l'ont rendue meuble, le maïs est semé en poquets alignés (3) sur un terrain propre mais où pointent les restes de troncs calcinés, coupés à 1 m du sol environ. Les grains sont jetés dans des trous faits auparavant à l'aide du bâton à fouir.

Le maïs est sarclé deux fois pendant la période de croissance, puis récolté au bout de 90 jours environ, lorsque toute la plante a jauni.

Quant aux rendements, les calculs que nous avons pu effectuer montrent des variations importantes (de 4 à 20 quintaux/ha).

D. LE CADRE JURIDIQUE

1. *Le plan parcellaire juridique*

En tant qu'individus, les villageois exercent un strict contrôle foncier sur toute l'étendue du terroir d'Agbetiko.

(1) « Though cassava is an important local food, it is less frequently grown on alluvium soil, because it cannot stand flooding or stagnant water », Mono River Development, part. II, V, p. 5.

(2) Les termitières de plateau présentent au contraire des profils effilés.

(3) En général, quatre grains par poquet. Sur le lot, l'exploitant détruit la moins belle tige.

Les limites des parcelles juridiques peuvent être, avec l'aide des propriétaires (1), levées de façon sûre. Sur les 237,78 ha qui constituent l'échantillon de l'aire de la plaine d'inondation, où, rappelons-le, 75 % de la superficie ne sont pas mis en valeur, il n'y a aucune terre vacante et sans maître. Les forêts, les savanes d'herbes à rhizomes, les dépressions fréquemment inondées sont découpées en parcelles et selon des limites que les propriétaires, à notre grand étonnement, indiquent sans hésiter. Ce phénomène singulier dont nous n'avons jamais eu connaissance auparavant, du moins dans ces formes d'appropriation strictement individuelle, mérite à notre avis, une étude détaillée : l'intérêt et l'utilité d'une telle approche ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi notre choix de levé s'est plus porté vers une portion d'espace continu que vers l'ensemble inévitablement discontinu des seuls espaces cultivés ou plantés. La réalisation matérielle d'un tel choix s'est avérée, au fil des jours, plus difficile et coûteuse que prévu dans la mesure où les limites devaient être tracées et ouvertes, non sans peine parfois, avant d'être levées.

Le Mono intervient dans la forme et la disposition du plan parcellaire. Il joue le rôle d'un axe de part et d'autre duquel s'allongent de longues lanières qui lui sont perpendiculaires. Les parcelles de Fanvi, village béninois du Bas-Ouémé, dessinent un plan souvent identique (2).

A Agbetiko, cet aspect en lanières ne se discerne pas sur le terrain et mal (beaucoup moins bien que dans l'Ouémé) sur les missions de photographies aériennes. Il est masqué, soit par la palmeraie ou par d'autres formations arborées, soit par l'homogénéité de teinte et de ton que rend une même culture portée par des parcelles contiguës aux limites rarement matérialisées (3). Même si les palmiers sont rares et les cultures maraîchères variées, le jeu des différents modes de faire-valoir indirect, par les multiples parcelles d'exploitation qu'il crée, morcelle souvent la propriété sans respecter l'orientation laniérée et même perpendiculairement à celle-ci.

En s'éloignant du Mono, le schéma régulier tend à disparaître. Le plan parcellaire devient progressivement inorganisé. Les formes des parcelles se désagrègent. Les superficies moyennes s'accroissent, encore que les différences de surface soient considérables, parfois de 1 à 20, pour deux parcelles contiguës des marges du terroir. A la vue du plan parcellaire de la propriété sur le terroir d'Agbetiko, on remarque qu'en quelques kilomètres seulement, on passe du cœur à l'aspect homogène axé sur le fleuve et construit en fonction de celui-ci, aux marges imprécises, disloquées, sans formes.

2. Un vrai droit de propriété exercé par des individus personnellement responsables

Etre les descendants du fondateur du village assure aux représentants de ce groupe un certain nombre de droits et de prérogatives fonciers. Or Agbetiko est un village peuplé d'éléments hétérogènes. Aucun groupe ne peut se prévaloir d'une quelconque antériorité sur les autres, ou du moins, s'il en est une, paraît-elle suffisamment contestée pour ne pouvoir, en conséquence, asseoir valablement de telles prérogatives. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'au village, il n'y ait pas plus d'autorité foncière qu'il n'y a d'autorité politique.

Les terres de chaque *kota* sont parfois regroupées en grandes zones (cf. fig. 41, h.-t.) qui deviennent de moins en moins nettes du fait de l'extrême facilité avec laquelle on peut vendre des parcelles.

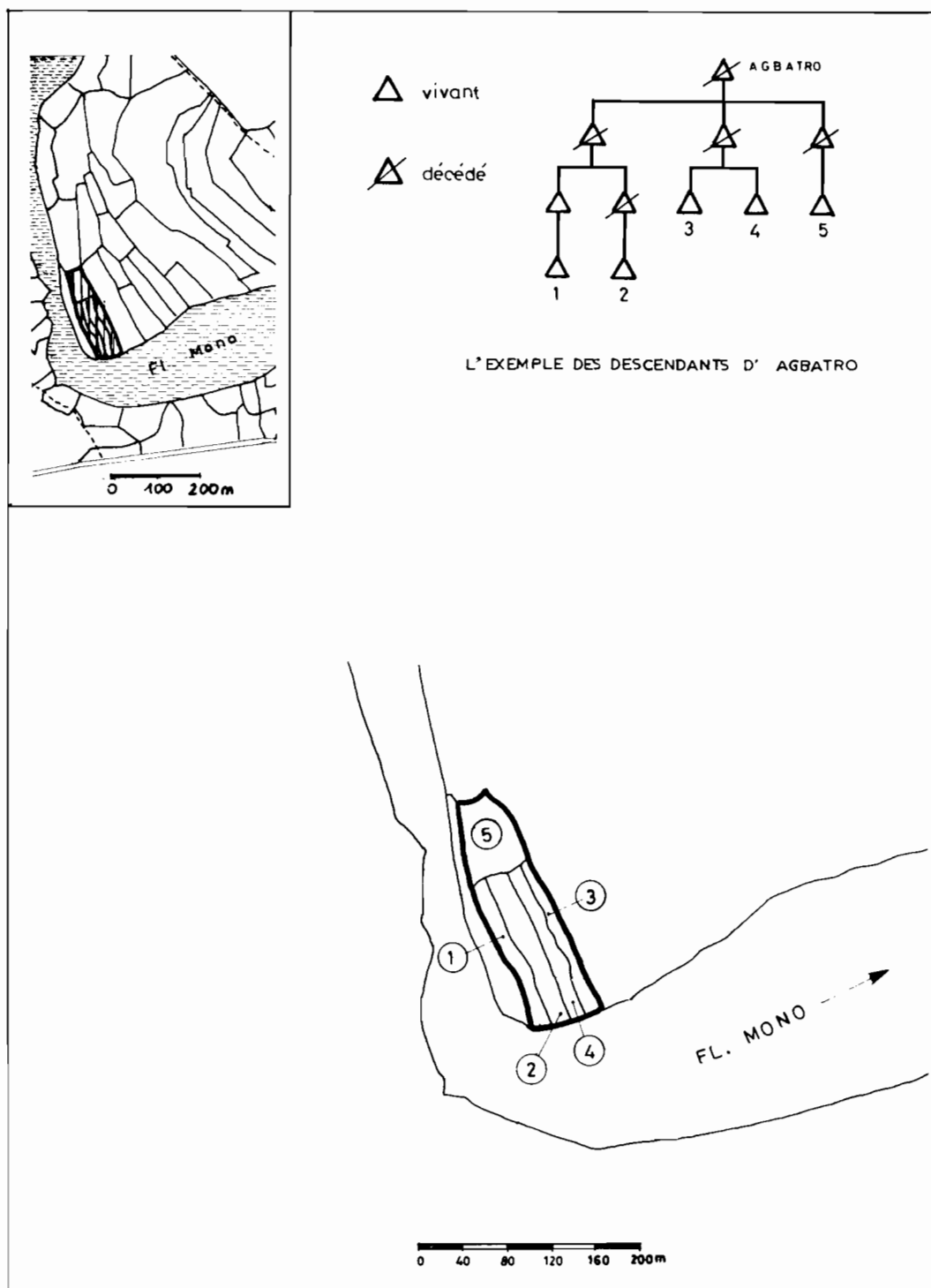
Les forêts sacrées de faible superficie qui abritent certains *vodou* de *kota*, dont les membres respectent les mêmes interdits, sont les seuls espaces (d'aucun intérêt pour la production, il va sans dire) appartenant collectivement au *kota*.

On rencontre encore, mais rarement, des formes d'autorité foncière familiale sur des terres qui n'ont pas subi de morcellement et qui sont restées collectives. Dans ce cas, chacun reste libre

(1) Les parcelles levées, bornées et portées au registre foncier du chef-lieu de circonscription ne constituent que des exceptions.

(2) J. HURAUULT, J. VALLET - Fanvi, mission d'étude des structures agraires, Paris, I.G.N., 1963.

(3) C'est le cas, par exemple, des planches de tomates.

Fig. 43 -- Le morcellement de la propriété (1^{er} exemple)

d'exploiter comme il l'entend une portion de terre familiale mais il ne peut d'aucune manière, aliéner de façon temporaire ou définitive sa parcelle d'exploitation.

Il en va tout autrement si comme c'est le cas le plus fréquent, la terre familiale a été morcelée entre tous les ayants-droit ; on entend alors parler des terres de Monsieur X, Y ou Z.

En effet, le propriétaire est une personne, un individu. Le plus souvent, il s'agit d'un homme (1), qui sait faire valoir et respecter les droits afférant à son titre (que de litiges et de procès au chef-lieu!). Il peut user et aliéner à sa guise, provisoirement ou définitivement, un bien foncier, même tenu d'un héritage, et ce quelles que puissent être les réactions familiales. A la différence de nombreuses sociétés africaines, on peut parler ici d'un véritable *jus utendi et abutendi*. Il peut se définir comme un droit de propriété authentique et non pas seulement comme un droit d'appropriation, expression qui traduirait la réalité des faits de manière trop restrictive.

L'individu est privilégié au détriment du groupe dont le rôle, à ce niveau comme à d'autres, reste secondaire. C'est une des grandes originalités d'un régime foncier qui s'inscrit de façon logique dans le contexte régional.

Sur les 664 parcelles juridiques du terroir (chiffre probablement inférieur à la réalité puisque certaines n'ont pu être levées mais seulement recensées) appartenant à 192 propriétaires, 508 soit 76,5 % ont toujours été transmises de père en fils, sinon par ordre de primogéniture mâle.

TABLEAU XXIV

Les rendements en maïs selon le site de la parcelle

Cohérence de la semence	Site de la parcelle	Rendements moy./hectares en maïs-grains (quintaux)
4 grains/3 pieds	<i>Togome gble</i>	19,04
4 grains/3 pieds	Bourrelet de berge	13,22
4 grains/3 pieds	Aire de la plaine d'inondation	9,50
3 grains/3 pieds	Aire de la plaine d'inondation (parcelles mal drainées)	4,35
	Termitière	13,63

On constate les bons résultats obtenus sur les sites les mieux drainés (bourrelet et *togome gble*), du moins tant que les hippopotames, animaux herbivores sévèrement protégés par la loi, ne viennent pas s'y nourrir. Sur l'aire de la plaine d'inondation, les rendements accusent une certaine faiblesse. Les champs, fréquemment plats, sont ponctués de micro-dépressions où stagne l'eau. Très imperméables, les sols ne facilitent guère un bon écoulement des eaux, variable selon les conditions climatiques de l'année en cours (rythme et quantité de pluies tombées localement et plus au nord puisque ces dernières alimentent en fait la crue, qualité de l'insolation, possibilités d'évaporation...). Pour lutter contre les effets de l'eau stagnante, le paysan ne dispose d'aucune technique, même simple. Nous nous étonnons par exemple de n'avoir jamais vu un seul billon dans le Bas-Mono. De plus, la protection des parcelles, véritables îlots de cultures au sein de forêts ou de savanes épaisses, s'avère très délicate. Clôtures et pièges se révèlent souvent insuffisants et rarement efficaces devant

(1) Mais rien n'empêche une femme d'être héritière et par là, propriétaire, s'il n'y a pas de prétendant masculin à la succession.

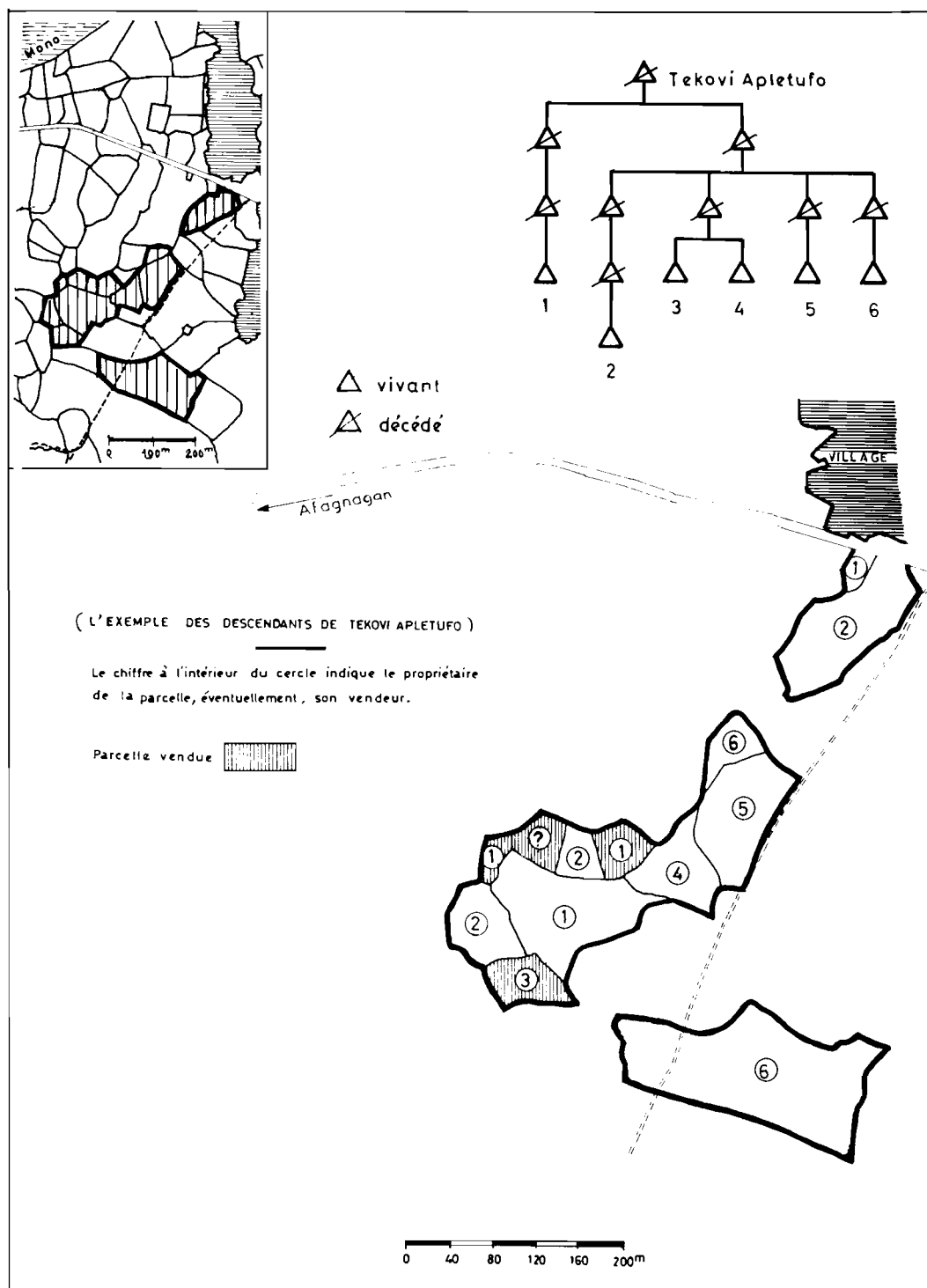
Fig. 44 – Le morcellement de la propriété (2^e exemple)

TABLEAU XXV
Mode d'acquisition des parcelles

Origine du droit de propriété	Effectif élémentaire	Fréquence (%)
Héritage famille paternelle	508	76,5
Héritage famille maternelle	28	4,0
Héritage (de parcelles achetées il y a 1 ou 2 générations)	69	10,5
Achat	59	9,0
Totaux	664	100,0

l'ampleur de la tâche de protection qui leur est assignée. Les faibles rendements en maïs traduisent, en premier lieu, une absence et une carence des aménagements élémentaires.

De ces rendements médiocres successifs, l'exploitant tire les conclusions qui s'imposent. Il en vient à abandonner sa parcelle, au profit d'un site nouveau offrant, a priori, de plus grandes chances de succès.

Peut-on en conclure qu'il laisse son ancienne parcelle en jachère? Dans ce milieu que la crue bonifie chaque année grâce à ses apports limoneux, il n'y a pas, en fait, de baisse réelle de la fertilité du sol. La nécessité de la jachère en tant que moyen de régénération des qualités du sol ne s'impose pas (1).

La carte de l'occupation du sol (cf. fig. 40, h.-t.) fournit des indications sur l'ancienneté des « jachères ». On remarque des éléments constants déjà signalés : occupation intégrale des *togome gble*, auréole non cultivée autour du village, faible utilisation de l'aire de la plaine d'inondation.

Allant du cas le plus simple au plus complexe, nous proposons trois cartes traduisant les divers types de transmission du patrimoine foncier (cf. fig. 43, 44, 45) et la forme des parcelles après partage.

Sur la première (fig. 43), cinq hommes, que lient d'étroites attaches familiales se répartissent de façon pas toujours équivalente une terre qu'occupait en indivis leur arrière-grand-père. Il est curieux de constater qu'à l'exception d'un seul, ils se sont partagés cette parcelle en respectant les principes de laniérage du milieu environnant. Chacun sur sa parcelle affirme ses droits de propriétaire et les « frères » n'ont plus voix au chapitre (2).

La carte précédente (fig. 44) montre un « mécanisme » plus compliqué dans la mesure où le morcellement ne connaît plus d'axes privilégiés. Dans cette zone, le plan parcellaire ne répond à aucun schéma construit. Il y a trois îlots de parcelles de propriété. La distance qui les sépare n'est guère supérieure à 50 m, et les parcelles qui meublent ces espaces appartiennent aujourd'hui à des étrangers à la famille. Peut-être étaient-elles auparavant agrégées à la propriété familiale aujourd'hui morcelée? Rien ne nous permet de l'affirmer. Mais le phénomène le plus intéressant réside dans le fait que certains héritiers ont pu aliéner de façon définitive, c'est-à-dire vendre des terres qu'ils avaient reçues de leur père et qui, auparavant, étaient transmises de génération en génération. C'est le cas du numéro 1 qui n'en garde pas moins une belle parcelle. C'est celui du numéro 3 qui, bien pourvu en

(1) Sauf si plusieurs années successives à pluviométrie déficitaire ne permettent plus à la crue de couvrir intégralement la largeur de la basse vallée. Dans ces conditions, on retrouve les marques classiques d'appauvrissement du sol ; les jachères s'avèrent nécessaires.

(2) La seule parcelle qui échappe au laniérage a été mise en gage auprès d'un étranger à la famille.

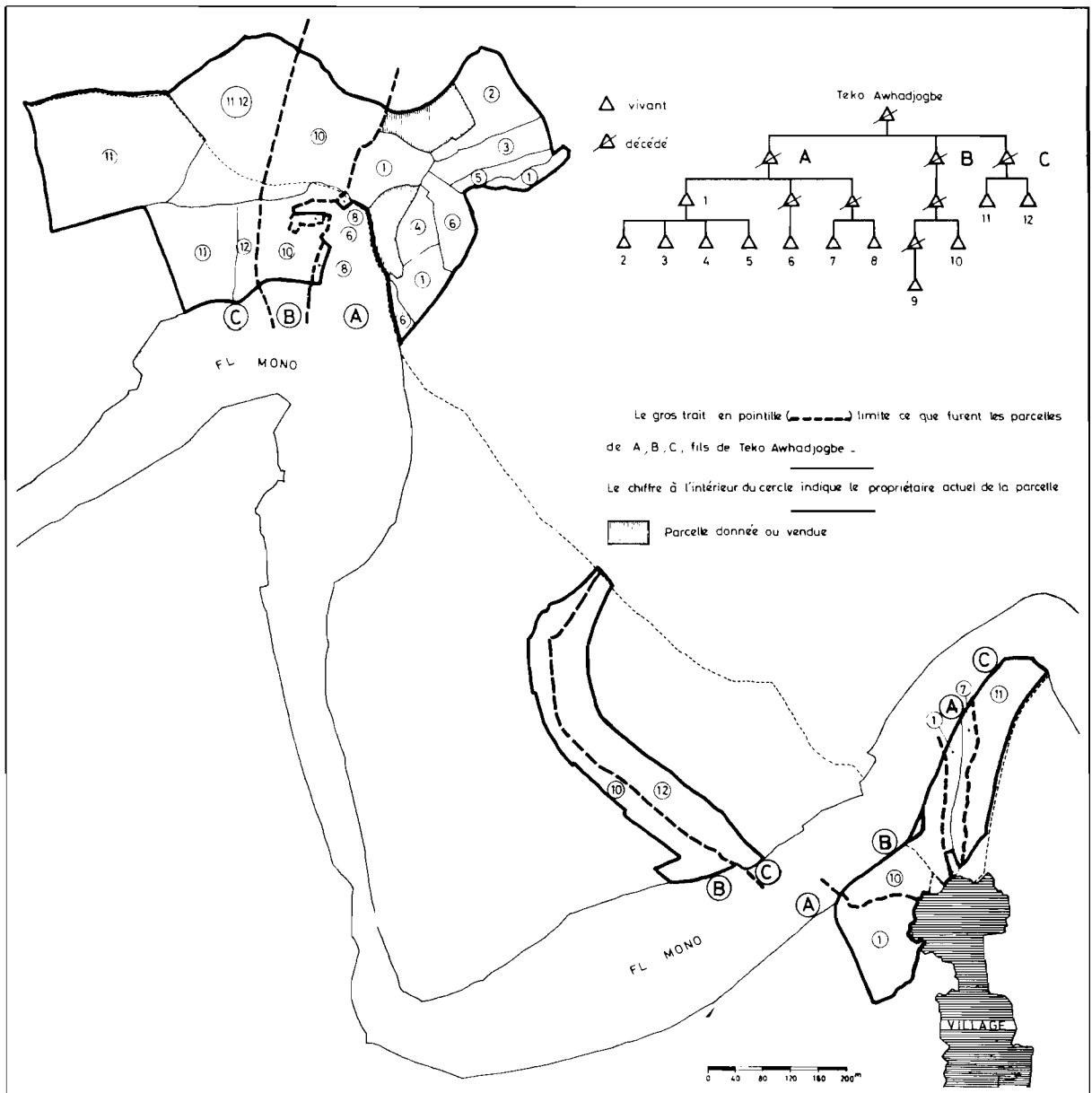


Fig. 45 – Agbetiko : le morcellement de la propriété
(l'exemple des descendants de Teko Awhadjogbé)

terres par son oncle maternel, n'a pas jugé nécessaire de conserver la part du patrimoine paternel qui lui était échue. Cette attitude paraît bien désinvolte et contredit les schémas formels que nous nous sommes forgés au sujet du caractère sacré de la terre dans les sociétés africaines. Mais, dans le contexte historique local, il n'y a pas là matière à étonnement.

La dernière carte (fig. 45) montre un premier découpage qu'opèrent A, B et C, les fils de Téko Awhadjogbé. A partir de ces neuf îlots découpés en longues lanières perpendiculaires au fleuve, enfants et petits enfants d'A, B et C doivent se répartir des parcelles de taille toujours décroissante puisque le

cadre initial garde une surface intangible. Compte tenu du nombre élevé d'ayants-droit, notamment sur les parcelles les plus septentrionales, ils n'ont pu conserver l'ordonnance en lanières qui préside à tout découpage foncier proche du Mono.

On assiste donc, à la lecture de ces trois cartes, à une dynamique dont E. Le Roy Ladurie remarque les effets en Languedoc et qui, pour reprendre son expression, « disperse le terroir dans l'irrésistible mouvement des partages successoraux » (1).

Bien que l'essor démographique d'aujourd'hui soit beaucoup plus accentué que ne le fut celui du Midi méditerranéen au XVI^e siècle, le paysan togolais du dernier tiers du XX^e siècle a néanmoins plus de possibilités que ses frères languedociens d'antan, d'échapper à l'univers rural, en fuyant vers la ville. C'est une des raisons pour laquelle on ne verra probablement pas un plan parcellaire aux mailles plus fines, du moins dans les aires du *togome gble* et du bourrelet de berge, les départs réduisant le mouvement de parcellisation du terroir.

En effet, ceux qui partent sont souvent exclus des nouveaux découpages fonciers autant sur l'insistance de ceux qui restent que par l'indifférence, voire le mépris, qu'affichent désormais ces citadins pour ce qui touche aux choses de la terre. On les accueillera de nouveau en leur faisant une place s'ils décident de revenir au village. Mais parmi ces nouveaux citadins, un peu plus lettrés que la moyenne des villageois, beaucoup préfèrent être chômeurs en ville plutôt qu'agriculteurs au village.

Acheter constitue un autre remède moins à la parcellisation qu'à la paupérisation qui en découle pour ceux qui restent à la terre et se sentent trop à l'étroit sur les biens fonciers hérités (fig. 42 h.-t.).

Ce dernier point est bien illustré par les descendants de A (cf. fig. 45) où un propriétaire (numéro 2) a acheté et pris en gage plus de terres qu'il n'en a hérité et où un autre (numéro 7) possède une propriété formée aux 9/10 de parcelles achetées ou sur le point de l'être. Mais ce phénomène nous paraît suffisamment complexe et controversé pour qu'on s'y attarde plus longuement.

3. Le phénomène des ventes

Jetons tout d'abord un regard en arrière : Asmis, présent au Togo dans les années 1907-1908, apporte, dans les coutumiers des cercles de Lomé et d'Aného, d'intéressantes précisions (2) : « Pour la vente de parcelles de terres, d'hommes et de pirogues, les formes suivantes de contrat sont respectées : les parties s'assoient face à face sur le sol ; chacun tient dans la main droite 40 cauris (3), dans la main gauche un peu d'herbe. Avec la main gauche, chacun pose la main en même temps sur le petit bouquet d'herbe, les cauris sont posés par les intéressés par terre et recouverts de la main droite. Le vendeur dit : « Voilà de la terre, je te l'ai vendue, elle t'appartient maintenant pour toujours, à moi elle ne m'appartient plus ». Ce faisant, il glisse les 40 cauris vers son acheteur et celui-ci fait de même avec ses propres cauris. Ils mélangent donc les deux tas et l'acheteur déclare : « J'ai acheté la ferme et l'ai également payée ; elle appartient maintenant à moi et à mes enfants ». De nouveau des cauris sont échangés et le vendeur déclare : « La ferme ne m'appartient plus, elle n'appartient plus à mes enfants, elle n'appartient plus maintenant qu'à toi et à tes enfants ». Et de nouveau, les cauris vont de l'un à l'autre. Quelques autres déclarations suivent encore. Au total les cauris doivent être poussés de l'un à l'autre sept fois. Ensuite l'herbe, que pendant tout ce temps là, ils tenaient de leur main gauche est déchirée et la ferme est alors considérée comme transmise. Une poignée de mains prouve que le marché a été conclu en toute amitié. Avec ceci, le marché est terminé. Des formalités identiques étaient, comme nous l'avons dit, également de règle pour la vente d'hommes ou de pirogues ».

(1) E. LE ROY-LADURIE, « Les paysans du Languedoc », Paris, 1969, pp. 104-106.

(2) R. ASMIS - Rapports de missions dans les cercles de Misahöhe, Aného et Lomé, 1907-1908.

(3) Petit coquillage de couleur blanche utilisé comme signe monétaire à l'époque précoloniale.

Il s'agit bien d'une vente : les termes *kaufen* : acheter, *verkaufen* : vendre, *bezahlen* : payer, ne prêtent pas à équivoque. Elle est assortie d'un formalisme très marqué et très complexe. Nous n'en avons pas trouvé trace à Agbetiko.

Asmis ne nous dit pas dans quel groupe il a pu observer cette vente, si ce phénomène était nouveau ou pas, quelle était la nature de la terre (palmeraie, cocoteraie, terre vivrière ou inculte) sur laquelle portait la transaction. La terre, radicalement détachée du vendeur, appartient en toute propriété à l'acheteur et à ses descendants : telle est la conséquence de la vente.

Pour Rebaud (« Us et coutumes en pays Mina »), « la vente reste inconnue jusqu'en 1900 environ. En effet, les Portugais et les trafiquants d'esclaves ne s'intéressent pas aux choses de la terre. Ce sont les Allemands qui introduisirent par force et brusquement la notion d'une aliénation, à titre onéreux, de la terre qu'ils désirent acquérir ; les articles et l'argent remis aux chefs des collectivités constituent et représentent la valeur intrinsèque de la terre reçue alors que, pour les naturels du pays, elle n'a aucune valeur appréciable.

Le développement du commerce facilite la manière d'opérer des Européens, et la terre arriva à représenter une valeur proportionnelle aux fruits qu'elle est susceptible de donner et aux articles que la vente des fruits peut procurer...

Le caractère religieux de la terre s'affaiblit également avec le développement du christianisme. La terre devient une chose qui peut être vendue ».

Il semble qu'en fait, l'aliénation de terres à titre onéreux soit antérieure à l'arrivée des Allemands, tout en étant le résultat d'une évolution d'origine externe. Bien avant la venue des premiers colonisateurs, la région fut courue par des trafiquants européens, hommes de sac et de corde, venus chercher l'ivoire et surtout les esclaves. Dans ce type d'économie, la terre n'est pas valorisée. Elle ne représente même pas le support matériel de produits valorisables. En revanche, les pratiques commerciales s'affinent. Elles ne se limitent plus aux échanges de troc. Cauris et espèces sonnantes servent couramment dans les transactions et jusque sur les marchés locaux.

L'installation de factoreries, liée au développement de la traite du palmiste, et l'intérêt que celle-ci suscite auprès de la bourgeoisie côtière va bouleverser ce schéma et aviver la spéculation sur la terre. Celle-ci devient, grâce aux palmiers, du moins dans le Bas-Mono, un bien dont la possession laisse entrevoir l'obtention rapide de substantiels bénéfices et qui mérite par là valeur marchande. L'accroissement du commerce du palmiste, au début du siècle, renforce cette tendance et fait passer dans les faits, et à grande échelle (1), la possibilité d'aliéner, moyennant finance, sa terre. L'installation des Allemands a favorisé la spéculation foncière, mais ceux-ci ne peuvent en être tenus

CONTRAT FAIT SUR UN TERRAIN VENDU	
Agbetiko le 28/9/54	
Je soussigné le nommé SOSSOU Agbado avoir vendu un terrain dressé sur Achévé à Monsieur Djovissa MENSANH à une certaine somme de 1 373 F à une certaine durée de 10 ans (dix ans). Ce champ a été vendu à M. Djovissa MENSANH en l'an 1944.	
<i>Témoins du vendeur</i>	<i>Témoins de l'acheteur</i>
M. Ahakou Laèhou	M. Adouvi Danssou
M. Ayaovi Sossou	M. Assogba Djossou
Signature du vendeur	Signature de l'acheteur

Fig. 46a – Contrat de vente

(1) B. ANTREAUME - La palmeraie du Mono, *op. cit.*

Contra fait sur un terrain vendu

Agbétika le 29/9/54

Je soussigné le nommé Sonou Agbodo
suis venu vendre un terrain d'écouler
Achéria Manieur Djouroua Menranh
à une certaine somme de 1325 f. à une
certaine durée de 30 ans à compter de la date
de la vente à M. Djouroua Menranh en 1954

Temoins du vendeur : Temoins du l'acheteur :

M. Akobou Laïhou, M. Adouvi Douroua
M. Agouo Sonou, M. Assigla Douroua

Signature du vendeur

Signature de l'acheteur

Je soussigné	
Monsieur Abalogan Kowou avait acheté un terrain chez M. Dansou Akakpovi. Ce terrain se trouve à Ahouétomé, acheté pour une somme de dix mille cinq cents (10 500 F).	
Témoins de M. Abalogan Kowou	
1 - Dégbé Atisso	
2 - Gbatozouhon Zouma	
3 - Abalogan Messan	
Témoins de M. Dansou Akakpovi	Fait devant le chef Hounouvi Ayité
1 - Akakpovi Ayivi	Agbetiko, le 29/10/66
2 - Dansou Kouwafin	

Fig. 46b – Contrat de vente

CONVENTION DE VENTE	
Le quinze novembre mil neuf cent soixante cinq et en présence des témoins ci-après :	
1) GNABALO Messinou	
2) MISSODE Damavi	
3) KLIDJA Logossou	
4) KADASSOU Messinou	
5) DADE Djossou	
6) MAWOEKPO Djagbé	
Les nommés :	
1) Monsieur DAMAVI Donou, propriétaire, domicilié à Afangnan quartier Awassi.	d'une part,
2) Monsieur DJOVISSA Messan, domicilié à Agbetiko, quartier Dogodé.	d'autre part,
A été convenu ce qui suit :	
Le sieur DAMAVI Donou, agissant pour son compte personnel, et ayant pleine capacité pour contracter, déclare par le présent acte, céder définitivement et irrévocablement au sieur DJOVISSA Messan qui l'accepte, un terrain planté de caféiers situé à Dagboé.	
Le sieur DJOVISSA Messan a versé à DAMAVI Donou, devant les témoins précités, une somme de QUARANTE QUATRE MILLE FRANCS (44 000 F) que Monsieur DAMAVI Donou reconnaît avoir reçu présentement et intégralement de Monsieur DJOVISSA Messan.	
En foi de quoi, nous lui donnons, juste, bonne et valable quittance pour en jouir, et revoquons sans réserve, toutes prétentions contraires (testaments et dispositions ultérieures) émanant de qui que ce soit.	
Les frais et honoraires des présentes sont à la charge de Monsieur DJOVISSA Messan qui les accepte.	
En foi de quoi, la présente Convention est établie en Six Exemplaires pour valoir et servir ce que de droit.	
Suivent les signatures et les empreintes digitales des contractants et témoins.	
<i>L'ACHETEUR</i>	<i>LE VENDEUR</i>
<i>LES TÉMOINS</i>	
<i>TÉMOINS DU VENDEUR</i>	<i>TÉMOINS DE L'ACHETEUR</i>
1) GNABALO Messinou	1) KADASSOU Messinou
2) MISSODE Damavi	2) DADE Djossou
3) KLIDJA Logossou	3) MAWOEKPO Kjabgé

Fig. 46c – Contrat de vente

Je soussigné
Monsieur Abalogan Kouou avait acheté un
terrain chez M. Danson Akakpovi. Ce terrain
se trouve à Ghouétomé, acheté pour une somme
de ^{deux} ~~neuf~~ ^{mille} ~~cent~~ ^{vingt} francs (2000F) (2050F)

Témoins de M. Abalogan Kouou

1. Dégbe Atisso
2. Gbatogahon Louma
3. Abalogan Masson

Témoins de M. Danson Akakpovi

1. Akakpovi Agiri
2. Danson Kouwafin

Fait devant le Chef de Mounouvi Agite
Agbétika, le 29/10/66

pour les auteurs. Les zones à palmiers, notamment le Bas-Mono, ont été plus que d'autres touchées par ces transactions. Comme aujourd'hui autour d'Anfouin et sur le plateau de terre de Barre en général, les champs vivriers prédominaient. Ils n'étaient pas valorisés et heureusement pas valorisables, car leur aliénation aurait pu mettre gravement en péril la propre subsistance des intéressés.

Rappelons qu'en trois générations 19,5 % des parcelles de propriété du terroir d'Agbetiko ont fait — dans le cadre villageois — l'objet d'une aliénation à titre onéreux. Aujourd'hui, bien après le reflux de la bourgeoisie côtière, bien qu'il y ait eu destruction de la palmeraie, vouée à l'alcool (1), ces pratiques ont subsisté. Ventes et achats de terres restent choses courantes. Mais ce ne sont plus seulement les palmeraies qui font l'objet de transactions. Les champs vivriers, voire les terres non cultivées, ont été intégrés dans les circuits d'achat et de vente. Le villageois moyen, quel que soit son patrimoine foncier, se trouve être détenteur d'un capital, certes modeste et, dans ces conditions, on ne s'étonne pas que l'intégralité du terroir soit appropriée.

Contrairement à l'époque du *boom* du palmiste (1), acheteurs et vendeurs ont la même origine géographique (ils habitent tous deux le village) et sociale (tous deux sont agriculteurs). La partie se joue donc dans un cadre spatial plus restreint, entre gens de même statut social. Peu importe que l'un des deux ait plus de disponibilités au jour J, quelque temps plus tard, les rôles peuvent être inversés. Si la lettre s'est conservée, si l'on se livre encore à des transactions foncières, l'esprit, lui, s'est vidé en partie de son contenu spéculatif. La bourgeoisie urbaine, côtière et commerçante n'intervient plus dans ces marchandages fonciers.

Quoiqu'il en soit, le vendeur occasionnel ne se sépare pas aisément d'une terre ancestrale, aussi impérieuses que puissent être les nécessités du moment. Si, par bonheur, il a pu acquérir par achat quelques terrains, ceux-ci risquent d'être « sacrifiés » les premiers, car aucun lien affectif ne les attache au propriétaire.

Certaines ventes et certains achats de terres portent leur nom sans équivoque. D'autres, en revanche, ne se démasquent pas facilement. L'aspirant vendeur met sa terre en gage avec l'espoir de pouvoir la reprendre un jour. Cela correspond un peu à ce que les juristes appellent vente à réméré, où le vendeur peut racheter son bien, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement de certains accessoires. La mise en gage atteint parfois, au fil des ans, petite coupure par petite coupure, une somme que le débiteur juge suffisante et parfois supérieure au montant qu'il aurait pu tirer de la vente de sa parcelle. C'est souvent sur l'insistance du créancier qu'il doit abandonner son bien (2). Illustrée par la fig. 47, la comparaison graphique des montants respectifs des ventes et des mises en gage entre 1950 et 1970, dévoile que les points culminants des deux tracés se succèdent sur l'axe des abscisses (montants des transactions). Sur le graphique, comme dans l'esprit des parties contractantes, il ne fait pas de doute qu'un certain nombre de parcelles changent de statut juridique — le tournant se situant entre les sommes de 10.000 et 15.000 F CFA — et passent, de fait, du premier tracé (mise en gage) au second (vente).

On peut nous rétorquer que, sur un tel graphique, nous ne distinguons pas les palmeraies des champs de légumes, les grandes des petits champs et qu'ainsi sa signification se trouve sévèrement altérée. Sauf exception, nous sommes convaincu que la notion de mesure — on peut se référer au nombre de palmiers que porte une terre mais pas à sa superficie — n'a pas la signification que nous lui accordons et n'a, dans ces transactions, qu'une place accessoire. Le jeu des achats et des ventes — actuellement un jeu de bascule — répond parfois à un besoin économique réel, celui, nous l'avons vu, d'agrandir une exploitation pour, par exemple, développer les champs de légumes ou planter des tecks.

Il semble parfois que l'acheteur ait l'intention de capitaliser des terres, d'en thésauriser dans la mesure où il n'a pas les moyens matériels et techniques de les mettre en valeur, et de se constituer ainsi une sorte de réserve foncière qu'un jour il revendra peut être. Dans l'immédiat, cela ne peut-être assimilé à une manœuvre strictement spéculative : à court terme, l'acheteur ne tire aucun profit.

(1) B. ANTHERAUME - La palmeraie du Mono, *op. cit.*

(2) Voir les précisions sur la mise en gage au chapitre suivant.

De l'autre côté, les vendeurs « chroniques » se recrutent souvent chez les hommes qui se jugent trop âgés pour cultiver. Leurs fils sont partis à la ville. Ils disposent d'importantes superficies qu'ils se sentent incapables de mettre en valeur. Sans descendance rurale, ils préfèrent souvent vendre plutôt que céder à la famille leurs biens fonciers. Aucune considération de *kota*, de quartier, de voisinage n'entre en ligne de compte pour ce type de transaction qu'on assimile volontiers aux ventes en viager.

Au contact du terroir d'Agomè-Séva et de celui d'Agbetiko, toutes les terres ont été acquises par achat. Agbetiko se place ici en situation de terroir conquérant qui a phagocyté les marges du village voisin, dont étaient originaires les vendeurs. Ce fait illustre et étaye la version donnée par les Tougban, relative à la fondation du village.

En règle générale, il ne reste pas de traces tangibles (actes, jugements) de la plupart des opérations foncières. Seuls les acheteurs les plus prévoyants veulent, depuis peu de temps, officialiser ces transferts et exigent des documents qui, bien que nuls sur le plan juridique, portent la marque des témoins et attestent le changement de propriétaire (voir documents ci-joints : fig. 46 a, b, c).

4. Les modes de faire-valoir

Nous avons vu que, selon les entités agro-topographiques, la surface utilisée par rapport à la superficie totale varie considérablement. C'est dans les mêmes proportions qu'oscille le nombre de parcelles cultivées en faire-valoir indirect rapporté à celui de toutes les parcelles d'exploitation, effectivement mises en valeur (cultures ou plantations) au moment du levé.

D'après notre échantillon, deux parcelles cultivées sur trois de l'aire des *togome gble*, ne sont pas exploitées par leur propriétaire. Ce rapport passe d'une parcelle sur cinq, cultivée ou plantée de palmiers, dans l'aire du bourrelet de berge, à une pour vingt-deux dans l'aire de la plaine d'inondation. A la lecture de ces chiffres, on comprend l'attrait qu'exerce les *togome gble* pour tous les agriculteurs et agricultrices du village.

TABLEAU XXVI

Les modes de faire-valoir selon les entités agro-topographiques

	Aire des <i>togome gble</i>	Aire du bourrelet de berge	Aire du lit majeur
Nombre de parcelles effectivement cultivées ou plantées	253	326	66
Parcelles cultivées ou plantées non exploitées par son propriétaire	174	65	3
Fréquence des parcelles mises en faire-valoir indirect (%)	70 %	20 %	5 %
Fréquence des parcelles mises en faire-valoir direct (%)	30 %	80 %	95 %

La plupart du temps, le propriétaire, surtout s'il s'agit d'un homme, souhaite exploiter la terre dont il a hérité, cultiver le champ que ses ancêtres avaient auparavant travaillé, cueillir les palmiers que son père avait plantés. Véritables atavismes et symboles d'attachement à la terre, ces réflexes sont communs à tous les paysans au monde. Mais on ne dispose pas toujours des moyens ou des possibilités de conformer ses désirs aux réalités. Les femmes surtout, plus rarement propriétaires, font fi de ces considérations sentimentales et cherchent plutôt à disposer des terres les plus aptes aux spéculations

qu'elles souhaitent développer (les *togome gble* par exemple qui sont fort prisés pour la culture des légumes).

Entre propriétaires disposant de vastes ressources foncières, et exploitants à la recherche de terrains bien placés, se trouvent de larges possibilités d'accord. Sur le terroir, trois formes de faire-valoir indirect coexistent. En premier lieu, plaçons-nous du côté de l'exploitant. La façon la plus courante d'user de la terre d'un tiers est de la lui emprunter. Ce mode de faire-valoir indirect, appelé *wewe*, est sans conteste le plus usité (voir tabl. XXVII), et le plus avantageux pour l'exploitant qui ne débourse rien ou seulement un cadeau symbolique (un panier de maïs par exemple).

TABLEAU XXVII

Types et fréquences des modes de faire-valoir indirect selon les entités agro-topographiques (cf. fig. 48 h.-t.)

	Aire des <i>togome gble</i>		Aire du bourrelet de berges		Aire du lit majeur	
	Effectif	Fréquence %	Effectif	Fréquence %	Effectif	Fréquence %
Location (<i>Haya-Haya</i>)	35	20,5 %	0	0	0	
Prêt (<i>Wewe</i>)	126	71,5 %	52	80 %	2	
Mise en gage (<i>Awoba</i>)	13	8 %	13	20 %	1	
Totaux	174	100	65	100	3	

sans signification

Le prêt apparaît comme une forme d'entraide, chose suffisamment rare dans cette société pour mériter d'être soulignée. Le propriétaire, nanti de terres, a l'obligation morale de prêter assistance aux membres de sa famille (au sens large) plus démunis, et au premier chef à sa ou ses épouses. On entrevoit, par ce biais, que l'autonomie de la femme peut être remise en cause. En fait, celle-ci ne doit rien à son mari, à peine une part symbolique de la récolte, et l'utilisation qu'elle fait des fruits de son travail ne le regarde pas. Bien que l'homme fournisse le terrain, la grande autonomie dont jouit la femme dans son rapport avec le mari prêteur nous a incité à classer ce type de faire-valoir comme étant indirect. Si le propriétaire prête, sans difficultés, des parcelles vivrières, c'est avec plus de réserves qu'il le fait pour ses parcelles de *togome gble*, dont, avec un peu de chance, il peut tirer beaucoup plus en les louant.

Mais il est plus rare de louer sa terre. La location (*haya-haya*) est une forme strictement confinée aux champs de légumes. Les baux s'établissent à la saison ou à l'année. Ils sont renouvelables. Mais le locataire paie cher (500 f CFA par saison pour une dizaine d'ares) le droit de cultiver. Il ne le fait que s'il est assuré de fécondes récoltes sur la terre qu'il loue, ce qui paraît souvent le cas (tant que les hippopotames ne prennent pas pour terrain de parcours les *togome gble*).

La mise en gage d'une terre (*awoba*) correspond plutôt au moyen le plus simple que trouve un propriétaire pour se procurer rapidement une quelconque somme d'argent. Comme prise en gage, elle peut accessoirement se classer comme un mode de faire-valoir indirect. Le créancier gagiste devient l'exploitant du terrain gagé. Parmi les différents types de modes de faire-valoir indirect c'est le seul où le propriétaire du bien foncier se trouve être en position de faiblesse. Le gage dure au moins une saison (culture) ou une année (palmiers) mais, au-delà, il n'y a pas de restrictions quant à sa durée. On peut mettre en gage tous les types de terrains exploitables, déjà défrichés ou portant des palmiers. Dans ce

dernier cas, le gage peut ne concerner que les arbres, le sol qui les porte étant laissé au propriétaire, libre à lui de le cultiver ou pas. Le montant de la créance ne correspond pas à la valeur marchande qu'aurait la terre si on la vendait. Il est au contraire d'une valeur aussi faible que possible de façon à pouvoir être facilement remboursé. En revanche, si le débiteur qui est aussi, rappelons-le, propriétaire du terrain, se voit dans l'impossibilité de recouvrer rapidement son bien, grande sera pour lui la tentation d'aller quémander auprès du créancier gagiste un petit supplément, correspondant à une plus juste estimation de la valeur du bien foncier dont il a la garde. Si les demandes se réitèrent, c'est le début d'un processus d'engrenage qui, à terme, conduit à la vente.

Nous avons vu au chapitre précédent qu'un grand nombre de ventes résulte moins d'une action délibérée du vendeur que de l'aboutissement d'une mise en gage par étapes, qui a suffisamment duré aux yeux du créancier. Celui-ci juge, après ajustements avec l'autre partie, pouvoir jouir du bien foncier en toute propriété. Pour aboutir à cette ultime solution, il faut souvent des années, parfois même des décennies, pendant lesquelles le débiteur a parfois remboursé une partie de sa dette.

Des situations inextricables se nouent alors, car les deux parties se trouvent en désaccord sur l'évolution de la transaction. Si par hasard les héritiers doivent démêler l'écheveau, l'apurement du contentieux ne s'effectue qu'au prix d'interminables palabres. Cette opération foncière, véritable vente camouflée, est de moins en moins prisée. On remarque une « radicalisation » de la prise en gage (voir document fig. 50). Le créancier gagiste donne une somme plus élevée pour le prix de la mise en gage, mais si dans X années il ne se voit pas remboursé, le bien gagé lui est définitivement acquis. Ce durcissement peut entraîner de graves conséquences. De système d'entraide qu'elle paraît être, la prise en gage tend à devenir un système d'accaparement. Si les remboursements ne peuvent se faire dans le laps de temps stipulé, ce qui sera vraisemblablement le cas pour la majorité des emprunteurs, les villageois les plus aisés vont faire tomber sous leur coupe la masse des plus faibles et des moins informés.

Les trois modes de faire-valoir indirect (prêt, location, mise en gage) illustrent de façon particulière les sentiments parfois contradictoires qui animent la société villageoise.

L'observateur que nous avons été d'une société où les intérêts de l'individu priment ceux de la communauté, est surpris par le grand nombre de prêts de terre. Le tableau des types et de l'importance respective des modes de faire-valoir indirect, selon les différentes aires agro-topographiques considérées, confirme effectivement que le prêt est une forme d'entraide bien vivante, même si l'enthousiasme des propriétaires prêteurs n'apparaît pas, loin de là, général.

La location est confinée aux seuls *togome gble*, terres légumières portant des spéculations de haut rapport. Les transactions portant sur ces types de terres jouent ainsi un rôle pionnier dans la transformation des rapports fonciers et sociaux traditionnels. D'ententes à l'amiable où les liens d'homme à homme primaient, on s'achemine vers d'authentiques contrats de type marchand.

Le contenu multiforme de la mise en gage a connu de profonds changements. Purement spéculatif à l'époque où la bourgeoisie côtière animait la vie économique villageoise, il s'est révélé comme pouvant intégrer des considérations d'entraide, lorsque les deux parties résidaient au village et étaient d'un même statut social. Aujourd'hui, sous la pression des paysans les plus aisés, on assiste à un nouveau stade dans l'évolution du contenu de l'*awoba*, où les tendances mercantiles reprennent vigueur.

E. LA NOTION D'EXPLOITATION

Ayant dû limiter notre levé au quart du terroir, nous n'avons pu faire le compte exhaustif et la mesure de toutes les exploitations d'Agbetiko. Notre illustration ne s'appuie que sur trois monographies différentes jugées moins représentatives des autres exploitations que significatives des problèmes qui se posent à ce niveau.

La notion d'exploitation paraît bien délicate à cerner. Trois cartes où l'on compare la propriété

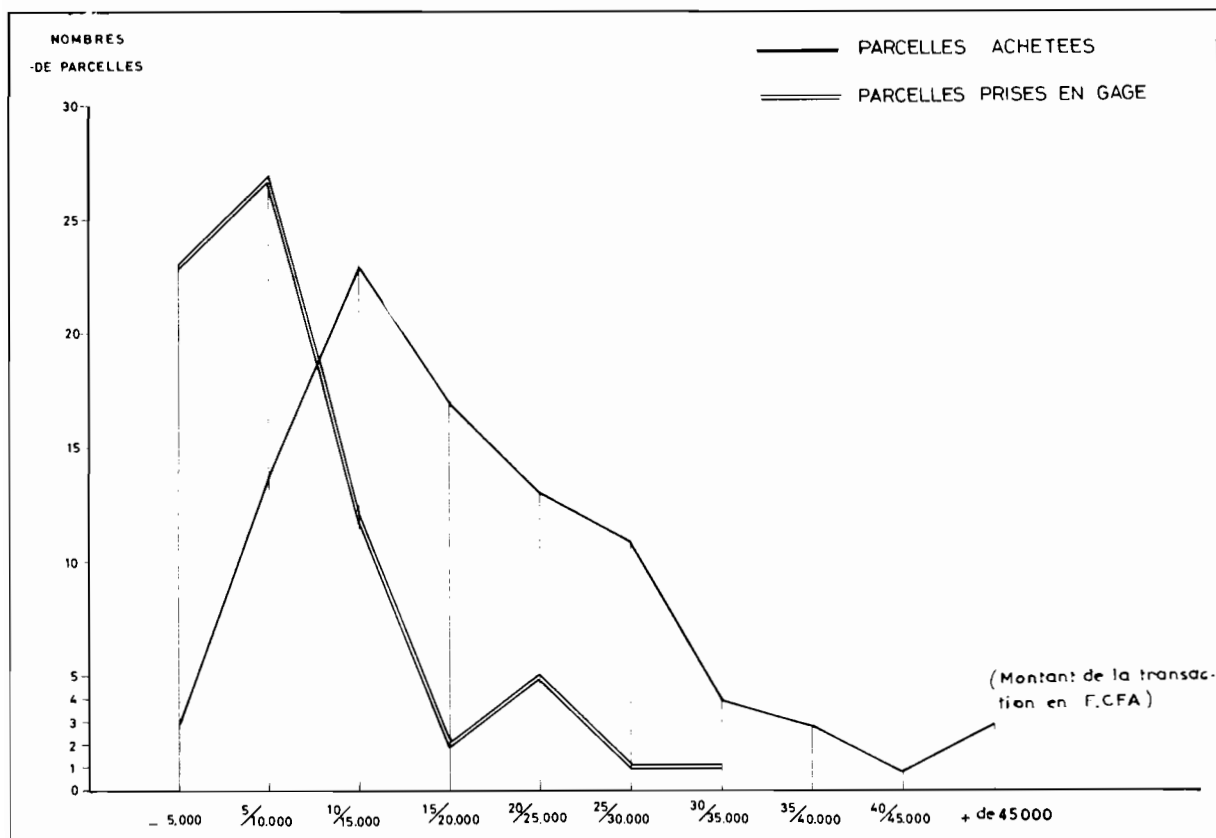


Fig. 47 — Montants comparés des parcelles achetées et prises en gage de 1950-1970 à Agbetiko

La figure 48 est hors-texte

CONTRAT DE PRET

Je soussigné Kouassi DANSIKOU, cultivateur, demeurant à Adamé (Dahomey), reconnais avoir mis en otage pour une durée indéterminée chez M. Djovissa MESSANH, cultivateur demeurant à Agbetiko (Togo), mon terrain de palmeraie sis à Togodo (Togo) contre une somme de 21 000 francs (Vingt et un mille) que j'ai reçue en espèces de sa main pour mon besoin personnel.

Ce terrain devient ce jour la propriété de M. Djovissa et je ne devrai en aucun cas le reprendre ni toucher aucun palmier pour la consommation jusqu'au moment où j'aurai remboursé la totalité de cette somme.

Le présent contrat a été signé en présence et en accord de nous deux devant les témoins dont les noms ci-dessous :

M. FOLLY Ekoué, Chef du village d'Adamé (Dahomey)
M. HOUKPATHI Koudjéga, Sous-chef

Pour M. Djovissa MESSANH
M. Simon SODATONOU

Pour M. Kouassi DANSIKOU
M. Sossou AMOUZOU

Fait à Adamé, le 26 juin 1965

Lu et Approuvé
Signature du Prêteur

Lu et Approuvé
Signature de l'Emprunteur

Fig. 49 — Contrat de prêt

CONTRA DE PRET

Je soussigné Kouassi DANSIKOU, cultivateur demeurant à Adamé (Dahomey), reconnais avoir mis en otage pour une durée indéterminée chez M. Djovissa MESSANH, cultivateur demeurant à Agbétiko (Togo), mon terrain de palmeraie sis à Togodo (Togo) contre une somme de 21.000 francs (vingt et un mille) que j'ai reçue en espèces de sa main pour mon besoin personnel.

Ce terrain devient ce jour la propriété de M. Djovissa et je ne devrai en aucun cas le rendre ni toucher aucun palmier pour la conservation jusqu'au moment où j'aurai remboursé la totalité de cette somme.

Le présent contrat a été signé en présence et en accord de nous deux devant les témoins dont les noms ci-dessous :

M. VOLLE Ekoué, Chef du village d'Adamé (Dahomey).

M. KOUKPATHI Koudjéga, Sous-Chief

Pour M. Djovissa MESSANH

Pour M. Kouassi DANSIKOU

M. Simon SODANONOU

M. Sossou ANOUZOU

Signature

Fait à Adamé, le 26 Juin 1966

Lu et Approuvé
Signature du Prêteur

Lu et Approuvé
Signature de l'Emprunteur

et l'exploitation surprennent le lecteur. Au premier coup d'œil, il s'agit de deux réalités antinomiques.

D'un côté, on est propriétaire d'un patrimoine foncier substantiel que les moyens techniques dont on dispose ne permettent pas d'exploiter. De l'autre, l'autonomie que chacun veut préserver au sein même du ménage réduit souvent à néant l'existence de l'exploitation familiale. Car la femme qui, fréquemment, se fait prêter une parcelle par son mari, ne veut surtout pas dépendre uniquement de celui-ci. En conséquence elle cherche, hors du périmètre foncier marital, d'autres parcelles qu'elle peut louer ou emprunter.

CONTRAT DE BAIL			
Je soussigné Kouassi DANSIKOU, cultivateur à Agbetiko, reconnais avoir reçu de M. Djovissa MESSAN, cultivateur à Agbetiko, une somme de 27 000 francs en espèces à titre de prêt contre son terrain planté de palmiers à huile, situé à l'endroit dit « Aditsronou » non loin du village. Il est convenu que ce terrain deviendra définitivement la propriété de M. Djovissa MESSAN dans le cas où M. Kouassi DANSIKOU ne sera pas en mesure de rembourser la totalité de la somme prêtée après 4 ans à compter de la date du présent contrat. Étaient présents les témoins dont les noms suivent : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <i>Pour Djovissa MESSAN</i> Djossou René Djovissa Kouassi. Edoh Amakoue Lu et Approuvé Prêteur </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <i>Pour Kouassi DANSIKOU</i> Kouassi Kpadonou Kodjo Sowateme Hoandjé Messan Lu et Approuvé Emprunteur </td> </tr> </table>		<i>Pour Djovissa MESSAN</i> Djossou René Djovissa Kouassi. Edoh Amakoue Lu et Approuvé Prêteur	<i>Pour Kouassi DANSIKOU</i> Kouassi Kpadonou Kodjo Sowateme Hoandjé Messan Lu et Approuvé Emprunteur
<i>Pour Djovissa MESSAN</i> Djossou René Djovissa Kouassi. Edoh Amakoue Lu et Approuvé Prêteur	<i>Pour Kouassi DANSIKOU</i> Kouassi Kpadonou Kodjo Sowateme Hoandjé Messan Lu et Approuvé Emprunteur		
Fait à Agbetiko, le 7 mars 1967			

Fig. 50 – Contrat de mise en gage

Sur la fig. 51, A. Hounouvi (numéroté 1) possède une très importante superficie (18,60 ha de terres); 90 % de cette surface ne sont pas mis en valeur et ne le seront probablement jamais dans les conditions actuelles. 2 %, portant des palmiers, ont été mis en gage. Il n'exploite donc que 8 % de sa propriété; encore en prête-t-il la moitié à deux de ses femmes (numérotées 2 et 3) qui travaillent cette parcelle en commun, ce qui n'empêche pas les femmes portant les chiffres 2 et 4 d'en emprunter à leurs frères, celles numérotées 3 et 4 d'en louer à des villageois. Chaque femme se constitue donc pour ses besoins personnels une exploitation propre, spécifique et susceptible d'être modifiée d'une saison à l'autre. Quant au propriétaire, il se contente de travailler, parfois avec l'aide de ses enfants, en tout et pour tout 86 a, ce qui représente le 1/20^e de l'étendue de sa propriété. On peut appeler exploitation, l'ensemble des terres cultivées par ces quatre personnes mais, dans la mesure où chacun est libre chez soi, elle ne peut avoir qu'un lointain rapport avec notre concept occidental.

Sur cette « exploitation familiale », on remarque le poids du maïs, souvent associé aux légumes et tomates en première saison, mais seul en seconde, et le faible intérêt porté au palmier. Quand il y a des *Elaeis*, (29 % de l'ensemble), ils restent épars et sont toujours associés au maïs. Dans ce cas précis, quatre personnes cultivent 2,92 ha en culture intensive s'étalant sur deux saisons. La part cultivée par actif semble faible. Elle ne dépasse pas 73 a par saison de culture.

La fig. 52 illustre le cas de Kpadenou Assenko et de sa femme Avlessi. Ils possèdent à eux deux 11,32 ha. Elle a hérité des terres de son père, cas rare sans être exceptionnel. Lui, étranger au village, s'est constitué un patrimoine par achat. Ils n'ont pas fondu leur propriété en une seule. Pour diverses raisons, le mari a dû mettre en gage 28 % de la superficie de sa propriété et la femme prêter 14 % de la sienne. Ils travaillent en commun les 8,93 ha de terres qui leur restent et les gèrent, fait rare à

CONTRAT DE BAIL

Je soussigné Kouassi DANSIKOU, Cultivateur à Agbétiko reconnais avoir reçu de M. Djovissa MESSAN, Cultivateur à Agbétiko, une somme de 27.000 francs en espèces à titre de prêt contre un terrain planté de palmiers à huile, situé à l'endroit dit "lédironou" non loin du village.

Il est convenu que ce terrain deviendra définitivement la propriété de M. Djovissa MESSAN dans le cas où M. Kouassi DANSIKOU ne sera pas en mesure de rembourser la totalité de la somme prêtée après 4 ans à compter de la date du présent contrat.

Etaient présents les témoins dont les noms suivent:

Pour Djovissa MESSAN

Djossou René

Djovissa Kouassi.....

Ehoh Amakoue.....

Lu et Approuvé
Prêteur

Pour Kouassi DANSIKOU

Kouassi Kpadonou.....

Kodjo Sowateme.....

Houadjé Messan

Lu et Approuvé
Emprunteur

Fait à Agbétiko, le 7 Mars 1967

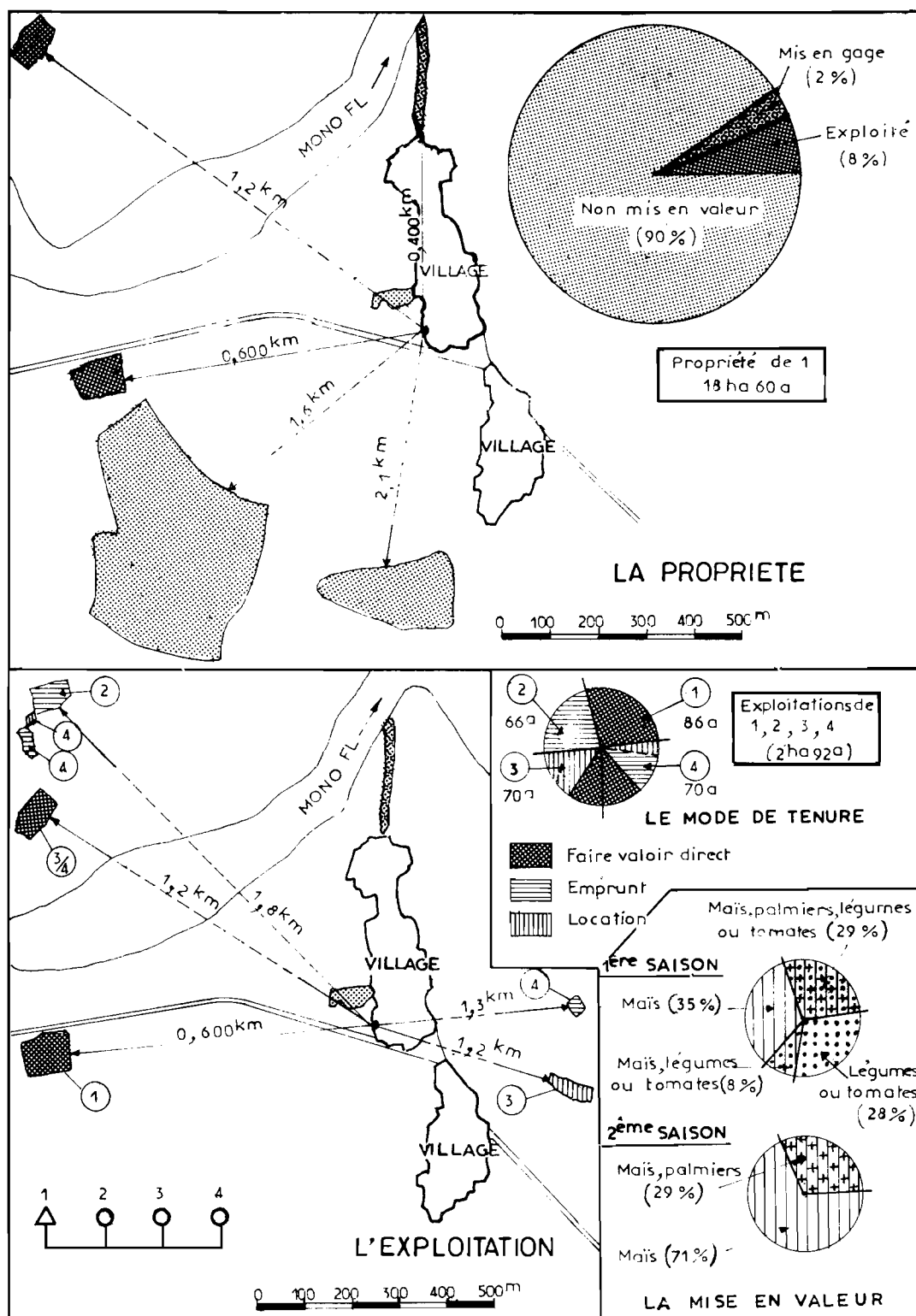


Fig. 51 — Propriété et exploitation
l'exemple d'Ayite Hounouvi (1) et de ses trois femmes (2, 3, 4)

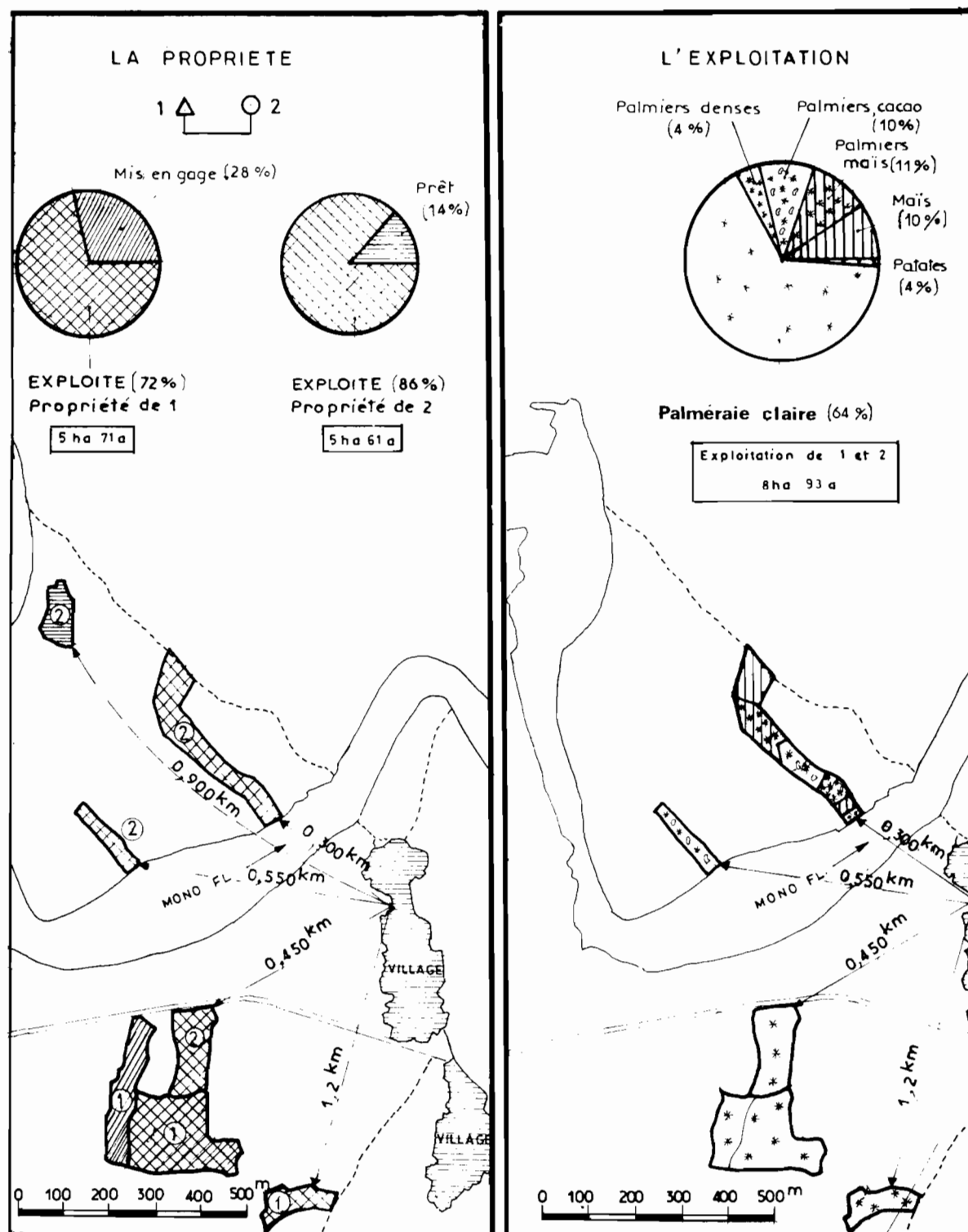


Fig. 52 - Propriété et exploitation
l'exemple de Kpadenou Assenko (1) et de sa femme Avlessi (2)

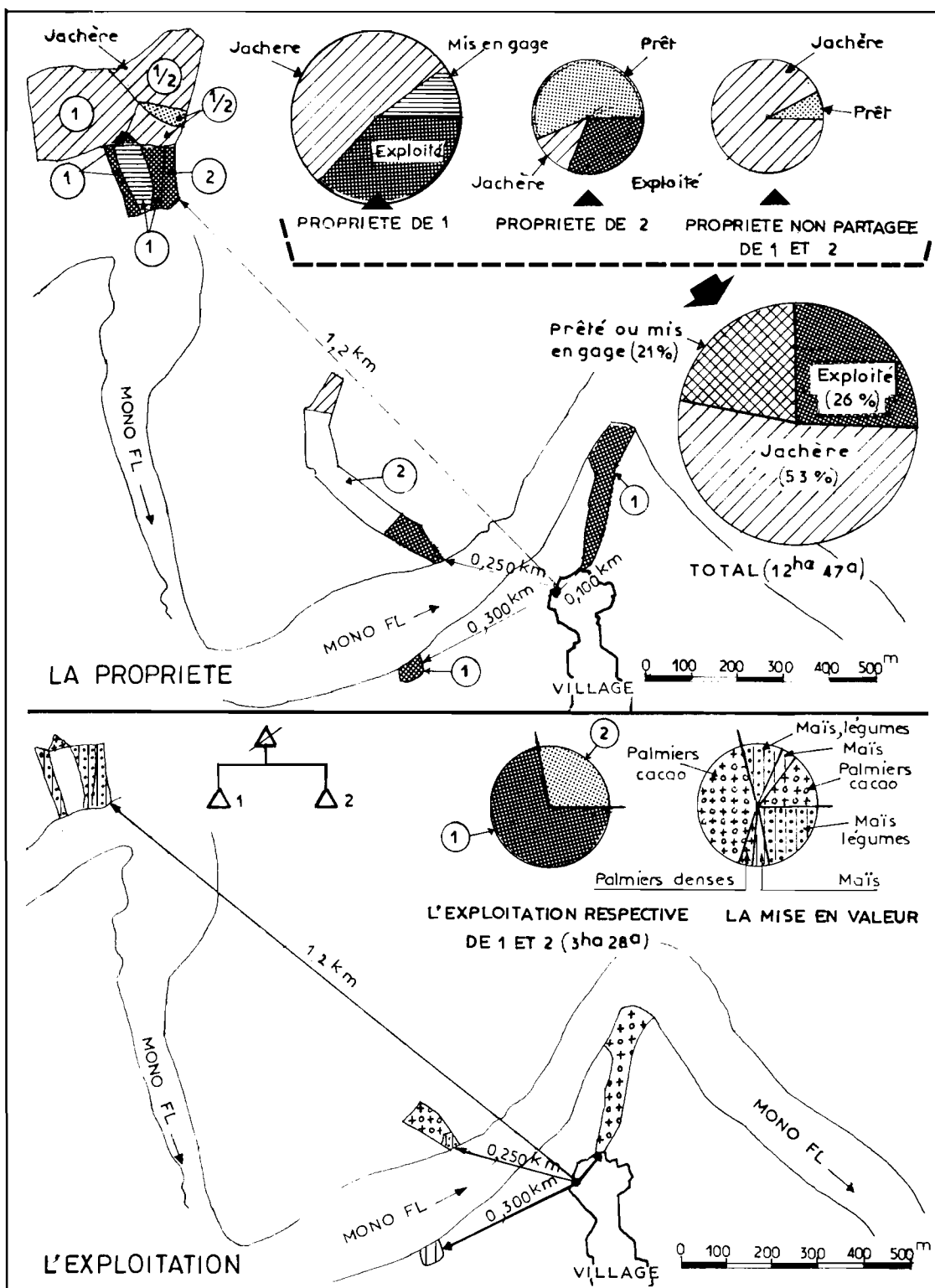


Fig. 53 -- Propriété et exploitation
l'exemple de Lokossou Sakponou (1) et de son frère Soassime (2)

notre connaissance, comme une vraie exploitation. Une palmeraie claire qu'ils exploitent, mais qui ne nécessite guère d'entretien, occupe 5,13 ha (soit 65 % de la surface). Sur les 3,80 ha restants, 2,90 ha, ombragés par une palmeraie plantée, abritent en grande partie des cacaoyers ; les 90 a complémentaires, toujours sous les *Elaeis*, portent du maïs. De plus 1,10 ha sans arbres sont principalement cultivés en maïs. Dans le cas présent, deux actifs agricoles cultivent effectivement chaque année 2 ha, pendant deux saisons agricoles. Ils entretiennent près de 3 ha de cacaoyers chétifs et autant de palmeraies plantées, de densité moyenne.

Lokossou Sakponou et son frère Soassime ont hérité de terres familiales (cf. fig. 53). Ils en ont commencé le partage qui, à ce jour, n'est pas encore achevé. Une parcelle demeure ainsi en indivis. La propriété des deux frères apparaît de belle taille (12,47 ha). 53 %, non mis en valeur au moment de l'enquête, restent susceptibles de l'être ultérieurement (savanes d'herbes à rhizomes). Plus du cinquième, (26 % de la surface) a été aliéné provisoirement, soit prêté, soit mis en gage. Enfin, 3,28 ha demeurent régulièrement cultivés. Sur cette dernière partie, plus de la moitié est plantée de palmiers abritant surtout des cacaoyers malades. Les deux frères ne cultivent de façon intensive, en maïs, légumes ou tomates, qu'1,60 ha, deux saisons par an.

Il apparaît donc que la surface cultivée de façon intensive par un actif, se situe pour une saison agricole entre 0,75 ha et 1 ha. Selon la culture, la superficie mise en valeur se rapprochera du seuil inférieur ou supérieur de cette « fourchette » : c'est ainsi que le maïs, moins exigeant que les cultures maraîchères, occupera une place plus importante que ces dernières. A cela, il faut ajouter une superficie souvent identique de palmeraies à rapport moyen, productrices d'huile, abritant souvent des cacaoyers et plusieurs hectares de palmeraies claires, récoltées épisodiquement et victimes désignées des abattages.

Dans les trois exemples commentés, un fréquent et surprenant décalage entre propriété et exploitation apparaît. Les disponibilités foncières dépassent de 10 fois ou de 20 fois, dans le premier exemple, ce que les moyens techniques permettent de cultiver effectivement. Ces surplus se trouvent la plupart du temps dans l'aire de la plaine d'inondation, zone la plus difficile à mettre en valeur, et dans une moindre mesure sur le bourrelet.

Peut-on vraiment parler d'exploitation ? Les propriétaires disposent, nous venons de le voir, de patrimoines fonciers substantiels exploités, souvent au dixième de leur superficie. Fréquemment, une partie appréciable en est aliénée de façon provisoire (21 %, 14 %, 28 % dans les exemples cités), paradoxalement auprès des femmes des voisins, ceux-ci pouvant se livrer aux mêmes transactions auprès d'autres femmes. Ce n'est pas toujours le cas mais nous donnons précisément des exemples extrêmes pour mieux souligner l'individualisme forcené qui semble la règle chez les membres d'un même ménage.

La production est assurée dans le cadre d'une juxtaposition d'exploitants qui, le plus souvent, travaillent isolément et dont l'exploitation, surtout pour les femmes rarement propriétaires, ne présente aucun caractère de fixité ou de pérennité. Simple support spatial, son emplacement peut varier d'une année à l'autre, sa taille également dans la limite des capacités de travail et du courage de l'intéressée.

CONCLUSION

A Agbetiko, la société villageoise révèle des traits originaux. Son histoire est agitée, confuse, désordonnée : succession de fuites, de passages, d'arrêts de la part de groupes d'origines diverses, de tailles variées, constitués eux-mêmes d'éléments épars. La matière sociale, hétérogène, est une juxtaposition de groupes aux intérêts multiples et parfois fort divergents. Malgré cela et malgré un respect farouchement préservé de la personnalité individuelle, cette société arrive à sauvegarder une certaine cohérence grâce à des institutions claniques, économiques, religieuses qui s'appuient sur des unités sociales (*kota* par exemple) ou spatiales (quartier) qui elles-mêmes se chevauchent et interfèrent. Prises isolément, ces institutions favorisent cassures et ruptures au sein de la société, creusent et avivent les divisions, portent en soi les germes de l'éclatement de la communauté. Mais, plus qu'au contenu même de ces institutions, il faut porter la plus grande attention à leur enchevêtrement, dont l'homme se retrouve prisonnier malgré lui et auquel on doit, sinon la cohésion, du moins l'existence de la communauté villageoise.

Juridiquement, la communauté villageoise gère et contrôle de façon stricte un confortable patrimoine foncier. Du fait de l'insuffisance de ses techniques, elle n'en tire qu'un profit limité, mais satisfaisant semble-t-il, compte tenu de la faible pression démographique. Elle profite plus des possibilités offertes par le milieu qu'elle ne le maîtrise, ce qu'elle fait d'ailleurs de façon sélective ; c'est pour nous l'occasion de retrouver la classification ternaire de l'espace : les *togome gble*, véritables jardins, meilleurs atouts de l'agriculture intensive et de haut rapport, sont aménagés de façon intégrale ; le bourrelet de berge, lieu privilégié pour la palmeraie à l'ombre de laquelle se développent souvent champs vivriers et cacaoyères ; la plaine d'inondation, sous-aménagée, ouverte à la culture du maïs dans les sites les mieux drainés, à la cueillette hâtive du palmier et à son exploitation vinicole, constitue tout à la fois l'aire de chasse privilégiée et la réserve de matières premières (bois, lianes, chaume) pour les constructions villageoises.

Le milieu de la basse vallée du Mono offre de multiples possibilités, les villageois s'adonnent à des tâches variées : agriculture, élaïculture, chasse, pêche, cueillette, artisanat... Naturellement, les travaux agricoles gardent une place de choix dans les occupations des villageois, mais ils semblent sommaires et peu soignés, les façons culturelles réduites au strict minimum. On ne tire pas une fierté particulière d'un champ bien cultivé, mais beaucoup plus du numéraire que sa récolte peut apporter. Nous n'avons jamais décelé les traces d'une éthique du travail agricole. Les villageois voient plus en celui-ci une nécessité quotidienne, parfois concurrencée par des activités plus rémunératrices ou plus

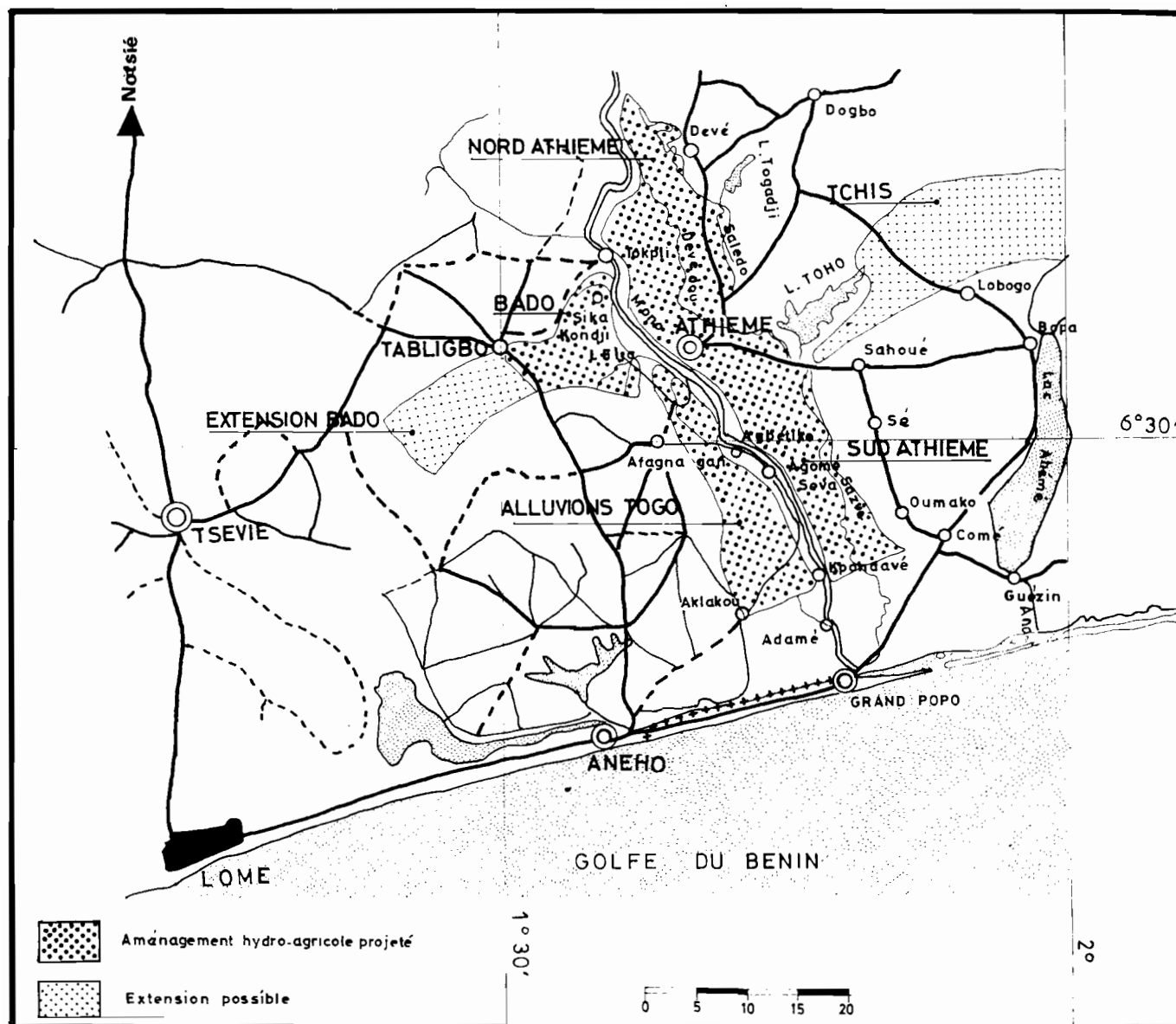


Fig. 54 – Les aménagements projetés dans la vallée du Mono
D'après Mono River Development, rapport de la SOFRALEC

distrayantes, mais cette attitude demeure tout à l'honneur de ces villageois et du système efficace et équilibré dont ils sont les principaux responsables.

Efficace parce que cette société assure globalement ses besoins en céréales — surtout en maïs, dont elle échange les surplus contre du *gari* — en condiments et en légumes, en viande et poisson, en matières grasses ; parce qu'elle dégage d'importants surplus commercialisables (légumes, huile, palmiste, alcool, produits de la pêche) ; parce que le bilan économique d'ensemble paraît positif et que la progression des signes extérieurs de richesse (toits de tôle couvrant les cases) n'a rien à envier aux villages voisins du plateau.

Équilibré parce que tout en vaquant à de nombreuses activités, sans être surchargés par le poids des tâches, les villageois ignorent tout autant les périodes de temps morts. On perçoit ici, dans les limites qu'offrent les conditions de l'Afrique rurale, une certaine « qualité de la vie ».

Par son faible aménagement et sa sous-occupation dans le contexte régional, la basse vallée du Mono, comme les autres vallées togolaises du Sio et du Haho, aux dimensions plus réduites, offre un puissant contraste d'une part avec le plateau qui le domine et dans lequel le fleuve s'est ouvert une forte brèche, d'autre part avec la vallée du Bas-Ouémé, proche d'une centaine de kilomètres, où, dans un milieu identique, la mise en valeur et le peuplement n'ont rien de comparable.

Pourquoi ce milieu présente-t-il de telles disparités avec le plateau ? Pourquoi les Fiatato, par exemple, parcourent-ils plusieurs dizaines de kilomètres à la recherche de terres, alors que le Bas-Mono, beaucoup plus proche, pourrait être une vaste zone d'accueil ?

Les conditions sanitaires de la basse vallée ne sont pas brillantes (fréquence des ankylostomiasés et des cas de polyomélite), mais il n'y a pas d'endémies propres au milieu local (absence de trypanosomiase).

Les voies de communications se limitent à des pistes difficilement praticables, même à pied, pendant les saisons des pluies ou durant la crue. De fait, il est plus facile de parcourir 40 km sur le plateau, en toutes saisons, que 10 km dans la basse vallée.

Tout l'espace se trouve juridiquement approprié certes, mais rien n'empêche les habitants du Bas-Mono de prêter, voire de vendre, des parties de leurs surplus fonciers. Les phénomènes de transferts de terres que nous avons relevés à Agbetiko se retrouvent, avec plus ou moins de nuances, dans les autres villages du Bas-Mono. A notre sens, il n'y a point d'empêchement juridique fondamental.

Les terres d'origine alluviale de la vallée présentent des caractères de massivité et de compacité indéniables. C'est peut-être un obstacle pour les gens du plateau, qui les trouvent d'autant plus lourdes qu'eux-mêmes ont pris l'habitude de travailler les sols légers. En fait, nous avons pu constater combien les façons culturales sont sommaires dans le milieu de la basse vallée et l'adaptation à de telles méthodes doit se faire sans heurts.

Mais le vrai problème réside dans le fait que les Agbetikoto, pour prendre l'exemple que nous connaissons le mieux, occupent logiquement les meilleurs sites de culture (*togome gble*, bourrelet) et qu'ils n'accueilleraient volontiers des étrangers que dans l'aire de la plaine d'inondation dont ils ont eux-mêmes, nous l'avons vu, grand mal à tirer profit, si ce n'est de façon extensive. Dans ces conditions, le nombre de candidats étrangers se trouve limité, du moins aussi longtemps que la basse vallée restera sous-occupée et ne permettra pas un aménagement adéquat de l'aire de la plaine d'inondation.

Le Bas-Mono n'a jamais connu la vague de peuplement massive et soudaine qui a déferlé sur l'Ouémé et sans laquelle ses aménagements n'existeraient pas. Pourtant, nous pensons que le Bas-Mono a hébergé des populations plus nombreuses qu'aujourd'hui, comme en témoigne l'importance des espaces savanisés d'origine anthropique. Mais cette population ne s'est pas vraiment sédentarisée et paraît n'avoir jamais atteint le seuil minimum nécessaire pour parvenir à une domestication réelle du milieu. La partie aujourd'hui togolaise du plateau a rapidement représenté un havre de relative sécurité, dans la mesure où l'on ne s'éloignait pas trop de la vallée. De plus, il s'y trouvait des terres plus faciles à cultiver.

On pourrait tirer beaucoup plus des grandes potentialités offertes par le milieu. Deux grandes

orientations peuvent être dessinées :

— si l'on veut faire du Bas-Mono une réplique du Bas-Ouémé, on devrait, avec les moyens techniques disponibles localement, accueillir massivement les agriculteurs trop à l'étroit sur le plateau, (massivement car s'ils venaient de façon éparse, ce qu'ils font rarement pour les raisons invoquées, les conditions d'une mise en valeur de l'immense plaine d'inondation ne seraient pas réunies) et coloniser, au prix d'un encadrement léger, en hommes de bonne volonté, en argent, en matériel, les terres disponibles. Mais, ces conditions réunies, il y aurait quelques réticences d'ordre psychologique à surmonter. Les gens du Bas-Mono ne sont peut être pas enclins à « ouvrir » leurs terroirs et à se laisser submerger par la masse des deshérités fonciers du plateau. Contrôlant le patrimoine foncier et disposant, de ce fait, de moyens de pression sur l'immigration agricole potentielle, ils sont peut être moins intéressés qu'il n'y paraît à l'aménagement de leur basse vallée qui signifierait pour eux la destruction des périmètres de chasse, des espaces forestés et des endroits tranquilles pour la distillation du vin de palme. Ceci étant dit, et au-delà des intérêts à court terme énoncés, c'est peut être autour d'une innovation, la riziculture, mais tentée avec des moyens suffisants et non plus « à la sauvette », que se résoudraient les problèmes de « contact » entre les anciens et les nouveaux.

Tout porte à croire que ceci peut réussir. Les succès obtenus sur la rive dahoméenne laissent entrevoir les plus grands espoirs. Il s'agit là d'une solution simple et possible où migrants et autochtones, au prix d'un peu de discipline, trouveraient leur compte.

Depuis près de quinze ans, une solution technicienne est également envisagée. Partant du principe que la sous-occupation de la basse vallée est une anomalie à laquelle il faut remédier, quel qu'en puisse être le prix, cette solution veut s'affranchir des contingences humaines et matérielles. Les terres étant nombreuses et les hommes l'étant peu, il était prévu, au prix de lourds investissements, de construire un barrage aux environs d'Atakpamé, à une centaine de kilomètres de la basse vallée, de modifier le cours (recoupements artificiels des méandres) et de canaliser les crues du fleuve, de déplacer des populations, de créer des périmètres agricoles modernes (légumes irrigués, blocs de palmeraies, fermes d'élevage, etc.), solution utopique qui rencontre les faveurs de certains experts, mais dont la réalisation ne peut être envisagée à bref délai.

Dans les conditions actuelles, on peut en effet se demander si le Bas-Mono, zone frontière, zone marginale par rapport au riche Sud-Est, mérite tant d'investissements, s'il n'y a pas d'autres priorités au sein même de la région et laisser aux aménageurs le soin de trancher... ce qu'ils ont déjà fait en laissant dormir ces projets dans les cartons.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- ADANDE (A.). — Le maïs et ses usages dans le Bas-Dahomey - *Bulletin de l'IFAN*, T. XV, n° 1. 1953. pp. 220-283.
- ALTHABE (G.). — Progrès et ostentation économique. *Tiers-Monde*, T. 9, n° 33. 1968. pp. 129-160.
- AMAIZO (F.). — Le « gari », dérivé du manioc, étude économique et rentabilité par rapport au maïs. Lomé. 1961.
- ANTHEAUME (B.). — La palmeraie du Mono, approche géographique. Lomé. 1970. *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 47, vol. XII. 1972. pp. 458-484.
- ANTHEAUME (B.). — La réalisation d'une mission de photographies aériennes aux moyens techniques simples. in *Les petits espaces ruraux, problèmes de méthode. Init. Doc. Tech.* n° 19, ORSTOM. Paris, 1972. pp. 39-48.
- Archives de la bibliothèque Nationale* (Lomé). — Rapports annuels à la S.D.N. (notamment 1921, 1922, 1923).
- ASMIS (R.). — Rapports de missions dans les cercles de Misahöhe, Anécho et Lomé. 1907-1908.
- ATTIGNON (H.). — Géographie du Togo. *multigr.*, Lomé. 1965.
- ATTIGNON (H.). — Le climat de la zone côtière entre Takoradi et Cotonou et ses conséquences biogéographiques. Aix-en-Provence. 1960.
- AUBREVILLE (A.). — Les forêts du Togo et du Dahomey, *Bulletin de la Commission des Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF*, T. XX, n° 12. janv.-juin 1937. pp. 1-112.
- BLACHE (J.). — La campagne en pays noir. *Revue de Géographie Alpine* 1939. pp. 347-388.
- BOUCHARDEAU et ROCHE. — Monographie du Mono (extrait du dossier aménagement du bassin du Mono). Paris, 1965.
- BRASSEUR (P. et M.). — Porto-Novo et sa palmeraie. Dakar, 1953.
- BRUNET-MORET (Y.). — Etude générale des averses exceptionnelles en Afrique occidentale, T. VI, Paris, 1967.
- BRUNSCHWIG (H.). — La troque et la traite. *Cahiers d'Etudes Africaines* n° 7, pp. 539-546.
- Bulletin mensuel statistique de la République togolaise.*
- CERIGHELLI (R.). — Cultures tropicales. Paris, 1955.
- CLERC, ADAM, TARDITS. — Société paysanne et problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne. Paris, 1956.

- CHAZAL (R.P.). — Etude sur les Mina.
- CORNEVIN (R.). — Le Togo. Paris. 1968.
- CORNEVIN (R.). — Histoire du Togo. 3^e éd. Paris. 1969.
- DABIN (B.). — Contribution à l'étude de la fertilité des terres de barre, *Revue d'Agronomie Tropicale* n° 4, juillet-août 1956. pp. 480-506.
- DENEAU (V.). — Singularités climatiques du Bas-Togo. Mémoire de la Météorologie Nationale, Paris, 1956.
- Encyclopédie Outre-mer.* — Togo-Cameroun (1930-31-33-35-51).
- Etudes rurales.* — Terroirs africains et malgaches. n° 37-38-39, janvier-septembre 1970.
- DION (R.). — Histoire des levées de la Loire. Paris. 1961.
- F.A.O.-ORSTOM. — Etudes pédo-hydrologiques au Togo - Contribution aux études pour la mise en valeur des régions Sud et Nord. 3 vol., cartes. Paris-Rome, 1966.
- FIO AGBANO II. — Mémoire sur l'histoire de Petit Popo et du peuple Ge (Mina). Lomé, 1934.
- GAUDY. — Manuel d'agriculture tropicale, Paris. 1965.
- GOUROU (P.). — Les pays tropicaux. 3^e éd. Paris. 1967.
- GOUROU (P.). — Leçons de géographie tropicale. Paris-La Haye, 1971.
- GRIVOT. — Etude sur la crue du Mono en 1944, *Bulletin de l'IFAN*, T. XI, n° 3-4, juillet-août 1949, pp. 245-254.
- GROVE. — Some aspects of the economy of the Volta Delta. *Bulletin de l'IFAN*, B. 1966. pp. 381-432.
- GUILCHER (A.). — La région côtière du Bas-Dahomey occidental. *Bulletin de l'IFAN*, B. 1959, pp. 550-583.
- HURAU (J.) et VALLET (J.). — Fanvi. Mission d'étude des structures agraires dans le sud du Dahomey. Paris, 1963.
- KOLB - LE BOURDIEC (F.). — Etude géographique des circuits commerciaux au Togo. Strasbourg, 1958.
- KOUASSIGAN (G.A.). — L'homme et la terre. Paris. 1966.
- LAMOUREUX (M.). — Note préliminaire sur les possibilités agropédologiques de la basse vallée du Mono. Lomé. 1957.
- LITOUX-LE COCQ (C.). — Contribution à la connaissance régionale du sud-est du Togo; surpeuplement et migrations; le village de Fiata ORSTOM, Lomé, 1974, 131 p., 29 tabl., 21 cartes.
- LUCIEN-BRUN (B.). — Carte des densités de population du Togo. Lomé. 1967.
- MAUNY (R.). — Principales plantes cultivées d'Afrique occidentale, Bull. IFAN, T. XV, n° 2, avril-juin 1953, pp. 710 et suivantes.
- Monde (Le).* — Supplément spécial sur le Togo. pp. 11-21, des 5-6 décembre 1971.
- MONDJANNAGNI (A.). — Contribution à l'étude des paysages végétaux du Bas-Dahomey. mult. Nanterre. 1969.
- NEWBURY (C.W.). — The western slave coast and its rulers. Oxford. 1961.
- OTHILY (A.). — Jeta, un village Mina du Sud-Est du Togo. Lomé. 1968.
- OTHILY (A.). — Contribution bibliographique à l'étude des problèmes togolais. Lomé. 1967.
- OTHILY (A.). — Contribution à la connaissance régionale du sud-est du Togo - Espace, histoire, société. Notes sur le peuplement. ORSTOM, Lomé, 1974, 72 p. 3 fig.
- OTHILY (A.), ANTREAUME (B.) et CARBONNIER (A.). — Lettre-rapport des sections de sociologie et géographie. *multigr.* Lomé. 1969.
- PELISSIER (P.). — Les pays du Bas-Ouémé. Dakar. Bordeaux. 1963.
- PERISSE. — Une enquête alimentaire sur les populations agricoles du Togo. *Bulletin Institut National d'Hygiène*, T. XIII, n° 4, octobre-décembre 1958, pp. 945-1020.
- PIC (J.). — La propriété foncière au Bas-Togo, *Bulletin de l'Afrique Française*, septembre 1931.
- PICHON (G.) et SALES (S.). — Etude de la répartition et de la fréquence d'*Aedes aegypti* dans le centre et le Sud des Républiques du Dahomey et du Togo et add. sur le Togo. Bobo-Dioulasso. 1960.

- Programme d'action régionale dans le département du Sud-Ouest, 2 vol. + enquêtes complémentaires psychosociologiques (SEDES). République Populaire du Bénin.
- REBAUD. — Us et coutumes du pays Mina. Paris. 1943.
- TOGO. — Projet de demande de financement pour la création d'un secteur de modernisation palmiers-cocotiers. Lomé. 1960.
- TOGO. — Mono River Development (SOFRELEC-EDF, ORSTOM, SEDES, SOGETHA, SOGREAH).
- TOGO. — Plan de développement économique et social 1971-1975. Lomé, 1970.
- RICHARD-MOLARD (J.). — L'Afrique occidentale française. Paris, 1949.
- ROBIN (R.). — Sur la dégradation des sols de quelques régions menacées au Togo, in *Bulletin Agronomique du Congo Belge* vol. XI, n° 2, juin 1949, pp. 1263-1280.
- SAUTTER (G.). — Les structures agraires en Afrique tropicale. Paris, 1968.
- SAUTTER (G.). — A propos de quelques terroirs d'Afrique occidentale. Essai comparatif. *Etudes Rurales*, janvier-mars 1962.
- SAUTTER (G.) et PELISSIER (P.). — Pour un atlas des terroirs africains, structure-type d'une étude de terroir, *L'Homme*, T. IV, n° 1, janvier-avril 1964, pp. 56-72.
- SCHNAPPER. — La politique et le commerce français dans le golfe de Guinée de 1838 à 1871. Paris-La Haye, 1961.
- SLANSKY. — Contribution à l'étude du bassin sédimentaire côtier du Dahomey et du Togo. Paris, 1962.
- WALKER (R.P.). — Les différentes utilisations d'*Elaeis guineensis*, *Revue Botanique Appliquée et d'Agronomie Tropicale*, 1939, pp. 689-693.
- WILLAIME (P.). — Contribution à l'étude des sols de la basse vallée du Mono. Cotonou, 1964.

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
I Débits moyens mensuels du Mono à Athiémé (1944-1964) (en m ³ /s)	16
II Précipitations moyennes mensuelles pour cinq stations du Sud-Togo, Sud-Bénin.	17
III Indice des précipitations pour cinq années par rapport à la normale N (N = base 100).	17
IV Comparaison du peuplement de la zone d'occupation historique et du domaine administratif	29
V L'emploi en ville des hommes actifs originaires d'Agbetiko.	39
VI La polygamie à Agbetiko.	41
VII Le divorce chez les hommes.	42
VIII Le divorce chez les femmes.	43
IX La profession principale des hommes actifs du village.	45
X L'activité principale des adolescents âgés de moins de 15 ans résidant au village.	45
XI La profession principale des femmes actives du village.	45
XII L'activité principale des adolescentes âgées de moins de 15 ans.	46
XIII Les activités annexes des hommes actifs du village.	48
XIV Les activités annexes des femmes actives.	48
XV Les différents <i>kota</i> d'Agbetiko.	51
XVI Fréquence de la représentation des quatre <i>kota</i> les plus importants par quartier.	68
XVII La superficie des enclos d'Agbetiko.	70
XVIII La propriété sur les <i>togome gble</i> levés (27,66 ha).	77
XIX Les parcelles d'exploitation sur les <i>togome gble</i> levés (27,66 ha).	77
XX Les productions destinées au marché.	79
XXI L'occupation du sol en fonction des entités agro-topographiques.	81
XXII Superficie comparée des parcelles cultivées en fonction de leur localisation.	81

	Pages
XXIII Les temps des travaux pour un échantillon de quatre villageois.	83
XXIV Les rendements en maïs selon le site de la parcelle.	91
XXV Mode d'acquisition des parcelles.	93
XXVI Les modes de faire-valoir selon les entités agro-topographiques.	101
XXVII Types et fréquences des modes de faire-valoir indirect selon les entités agro-topographiques	102

TABLE DES FIGURES

	Pages
1 - Le sud-est du Togo : localisation des lieux d'études et d'enquêtes.	7
2 - Le sud-est du Togo : carte de situation.	8
3 - La basse vallée du Mono.	12
4 - Débits moyens mensuels du Mono à Athiémé (années 1960 à 1964).	14
5 - Isohyètes des moyennes annuelles au Sud-Togo et au Sud-Bénin.	15
6 - Précipitations mensuelles pour trois stations (en mm).	15
7 - Moyennes mobiles décennales de pluviométrie pour 4 stations.	18
8 - Températures moyennes mensuelles comparées pour trois stations.	19
9 - Sud-Togo : carte des formations géologiques.	20
10 - Coupe de la basse vallée du Mono.	21
11 - Coupe théorique de la basse vallée du Mono, côté togolais.	22
12 - Les limites approximatives du terroir, les lieux-dits, les éléments permanents du paysage.	28
13 - Pyramides des âges des absents et résidents au village.	36
14 - La destination des migrants urbains originaires d'Agbetiko (à l'échelle nationale et internationale)	37
15 - Agbetiko : les migrations régionales (le plus souvent à caractère matrimonial).	38
16 - La polygamie (jusqu'à 55 ans).	44
17 - Le divorce (par tranches d'âges).	44
18 - Répartition socio-professionnelle des actifs (cf. tabl. IX et XI).	47
19 - Activité principale de la population de moins de 15 ans (cf. tabl. X et XII).	47
20 - Les principaux <i>kota</i> du village sont soulignés. Le terme de <i>kota</i> n'a pas une signification univoque ..	50
21 - Origine et trajet approximatif des différents groupes d'Agbetiko.	52
22 - Agbetiko : répartition de la population par <i>kota</i> et par quartier.	53
23 - Chronologie de la chefferie d'Agbetiko (version Tougban).	54
24 - Chronologie de la chefferie d'Agbetiko (version Atchanwe).	55
25 - Croquis expédié. D'après les renseignements fournis par M. PIATTET.	56
26 - Croquis expédié des territoires de Grand-Popo et Petit-Popo.	56
27 - Les densités de population de la basse vallée du Mono.	64
28 - Agbetiko : le site du village (Extrait d'une mission de photographies aériennes réalisée par l'auteur en mai 1969). a : photographie à axe vertical ; b : photographie oblique.	66

29 - Le site du village d'Agbetiko (coupe cf. fig. 12).....	67
30 - Répartition quantitative de la population par enclos d'habitation.....	69
31 - L'inventaire d'une case et de sa cour.....	71
32 - Répartition dans l'espace des unités de consommation chez les villageois du groupe <i>fon</i> d'Agbetiko	72
33 - Répartition dans l'espace et rapports de parenté entre les villageois du groupe <i>fon</i> d'Agbetiko.....	74
34 - Coupe dans le terroir (cf. fig. 12).....	76
35 - La mise en valeur (Extrait du plan parcellaire d'exploitation).....	h.t.
36 - Le circuit de traitement artisanal de la noix de palme.....	82
37 - La production mensuelle de palmistes à Agbetiko.....	82
38 - Le calendrier des cultures.....	84
39 - Distillerie de sodabi.....	85
40 - L'occupation du sol par les cultures annuelles. Extrait du plan parcellaire d'exploitation.....	h.t.
41 - Le <i>kota</i> des propriétaires pour les terres acquises par héritage paternel. Extrait du plan parcellaire juridique	h.t.
42 - Les achats de terre. Extrait du plan parcellaire juridique.....	h.t.
43 - Le morcellement de la propriété (1 ^{er} exemple).....	90
44 - Le morcellement de la propriété (2 ^e exemple).....	92
45 - Agbetiko : le morcellement de la propriété (3 ^e exemple). L'exemple des descendants de Teko Awhadjogbé	94
46a- Contrat de vente.....	96
46b- Contrat de vente.....	98
46c- Contrat de vente.....	98
47 - Montants comparés des parcelles achetées et prises en gage de 1950-1970 à Agbetiko.....	104
48 - Les modes de tenure. Extrait du plan parcellaire d'exploitation.....	h.t.
49 - Contrat de prêt.....	104
50 - Contrat de mise en gage.....	106
51 - Propriété et exploitation (1 ^{er} exemple). L'exemple d'Ayité Hounouvi (1) et de ses trois femmes (2, 3, 4).....	108
52 - Propriété et exploitation (2 ^e exemple). L'exemple de Kpadenou Assenko (1) et de sa femme Avlessi (2)	109
53 - Propriété et exploitation (3 ^e exemple). L'exemple de Lokossou Sakponou (1) et de son frère Soassime (2).....	110
54 - Les aménagements projetés dans la vallée du Mono. D'après Mono River Development, rapport de la SOFRALEC	114

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
AVERTISSEMENT	6
INTRODUCTION	9
 PRÉSENTATION RÉGIONALE	 11
I. Le Sud-Est au carrefour de deux espaces.	11
II. L'environnement naturel de la basse vallée du Mono.	14
A. Caractères hydrologiques du fleuve Mono.	14
B. Un climat équatorial nuancé.	16
C. Trois grandes familles de terres alluviales.	20
III. Aux blocs Mina et Ouatchi installés sur le plateau s'oppose la mosaïque des peuples de la basse vallée	23
IV. Le plateau apparaît comme un pays peuplé et riche, intégralement cultivé en manioc et maïs, la basse vallée comme une zone marginale et sous-occupée.	24
V. Le Mono permet des activités économiques diversifiées. Voies d'eau autrefois active, il perd de l'importance au profit de l'excellent réseau de communications du plateau qui dessert les nombreux marchés	25
 LE TERROIR D'AGBETIKO	 27
I. Problèmes de méthode.	27
A. <i>A la recherche de limites.</i>	27
1. La zone d'occupation historique.	27
2. Le domaine administratif.	30
3. Un moyen terme : notre aire de recherches.	30
B. <i>Connaître les hommes.</i>	31
1. De multiples enquêtes peu structurées.	31
2. Un recensement exhaustif.	31
3. L'établissement des généalogies.	32
C. <i>Connaître l'espace : trois niveaux d'approche ont finalement été retenus.</i>	33
1. Un plan-masse.	33
2. Le levé manuel d'un quart du terroir.	33
3. Un échantillon d'exploitations.	34

	Pages
II. Les hommes.	35
A. <i>La démographie : une population jeune caractérisée par une grande mobilité.</i>	35
1. Les résidents.	35
2. La mobilité naturelle.	36
3. La mobilité spatiale.	39
4. La mobilité sociale.	40
5. Les activités socio-professionnelles.	44
B. <i>L'histoire et la société.</i>	49
1. Les kota.	49
2. Aperçus critiques de deux versions concernant la fondation du village.	51
3. La permanence des rivalités.	57
4. Les institutions villageoises.	58
5. <i>Rôle et fonction de la chefferie - b. Les sociétés de tam-tam [58] - c. Les tontines [59]</i>	
5. L'importance des phénomènes religieux.	60
6. <i>L'espace villageois est réellement balisé par les constructions à usage religieux [60] - b. Au sujet de quelques rituels [61]</i>	
6. Peut-on parler d'une société villageoise cohérente ?	61
III. Les grands traits du système agraire.	63
A. <i>L'habitat</i>	65
1. Un site éeriqué, une situation marginale.	65
2. Des quartiers individualisés.	68
3. Quatre vingt-treize enclos forment les cadres spatiaux à l'intérieur desquels se situent les maisons (cf. fig. 30).	68
4. Un habitat-refuge aujourd'hui fixé.	73
B. <i>L'organisation du terroir.</i>	75
1. Les <i>togome gble</i> (littéralement champs près de l'eau).	75
2. La seconde entité agro-topographique correspond à l'aire du bourrelet de berge.	79
3. La plaine d'inondation constitue le troisième volet du terroir.	80
C. <i>Producteurs et facteurs de production.</i>	83
1. Un calendrier d'activités variées sans temps morts ni surcharges.	83
2. L'outillage agricole paraît rudimentaire mais adapté au milieu. Il fait seulement appel à l'énergie humaine.	86
3. Les moyens de transport.	87
4. La rusticité de l'outillage de pêche et de chasse.	87
5. L'espace disponible dans le Bas-Mono permet-il encore la pratique des jachères.	88
D. <i>Le cadre juridique.</i>	88
1. Le plan parcellaire juridique.	88
2. Un vrai droit de propriété exercé par des individus personnellement responsables.	89
3. Le phénomène des ventes.	95
4. Les modes de faire-valoir.	101
E. <i>La notion d'exploitation.</i>	103
CONCLUSION	113
BIBLIOGRAPHIE	117
LISTE DES TABLEAUX*	121
TABLE DES FIGURES*	123
PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES.	68-76

*Les figures 35, 40, 41, 42 et 48 sont encartés dans le rabat de la couverture.

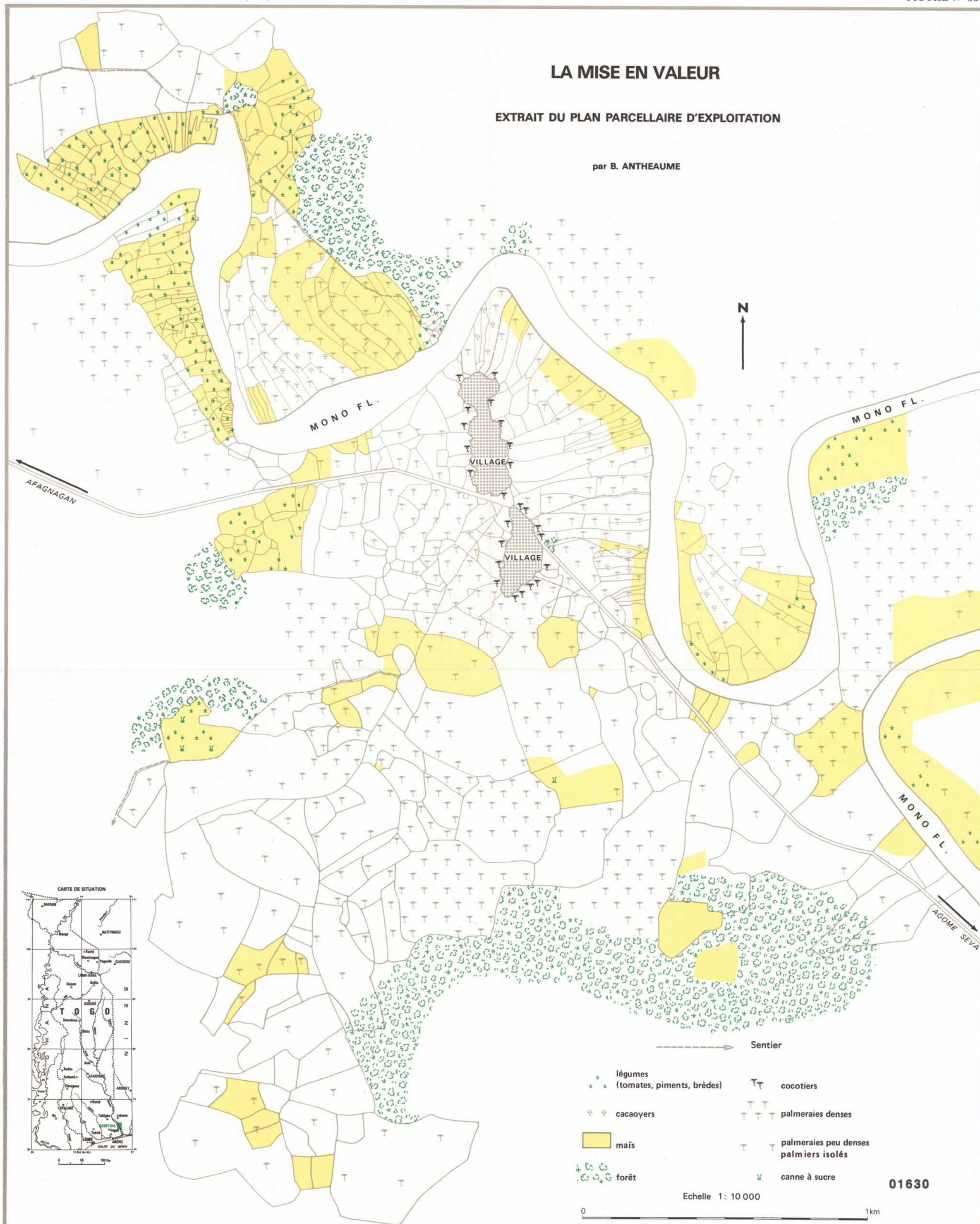
Achevé d'imprimer
Sur les presses de
COPÉDITH
7, rue des Ardennes -
75019 Paris
3^e trimestre 1978

Dépôt légal n^o 9597

LA MISE EN VALEUR

EXTRAIT DU PLAN PARCELLAIRE D'EXPLOITATION

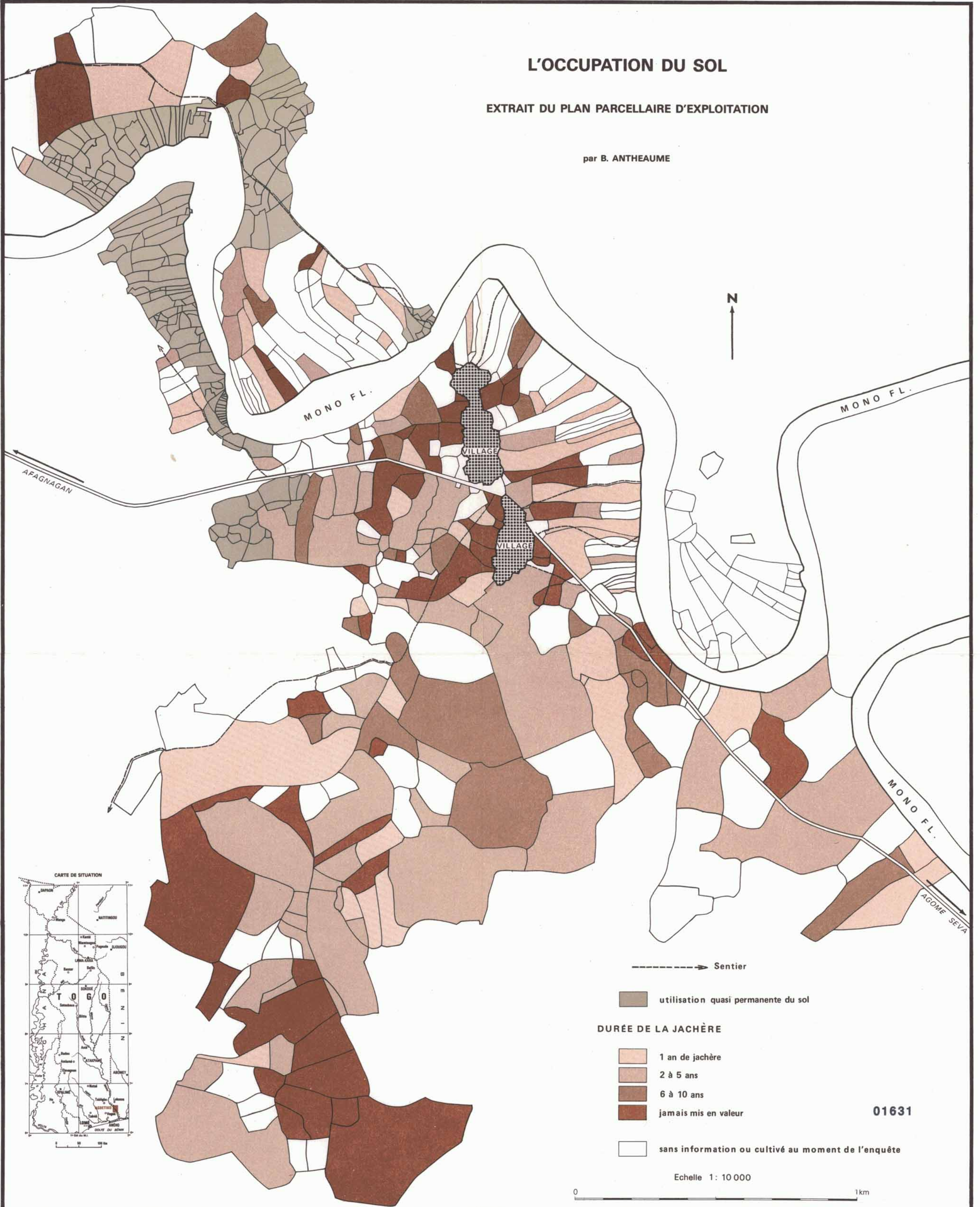
par B. ANTHEAUME



L'OCCUPATION DU SOL

EXTRAIT DU PLAN PARCELLAIRE D'EXPLOITATION

par B. ANTREAUME

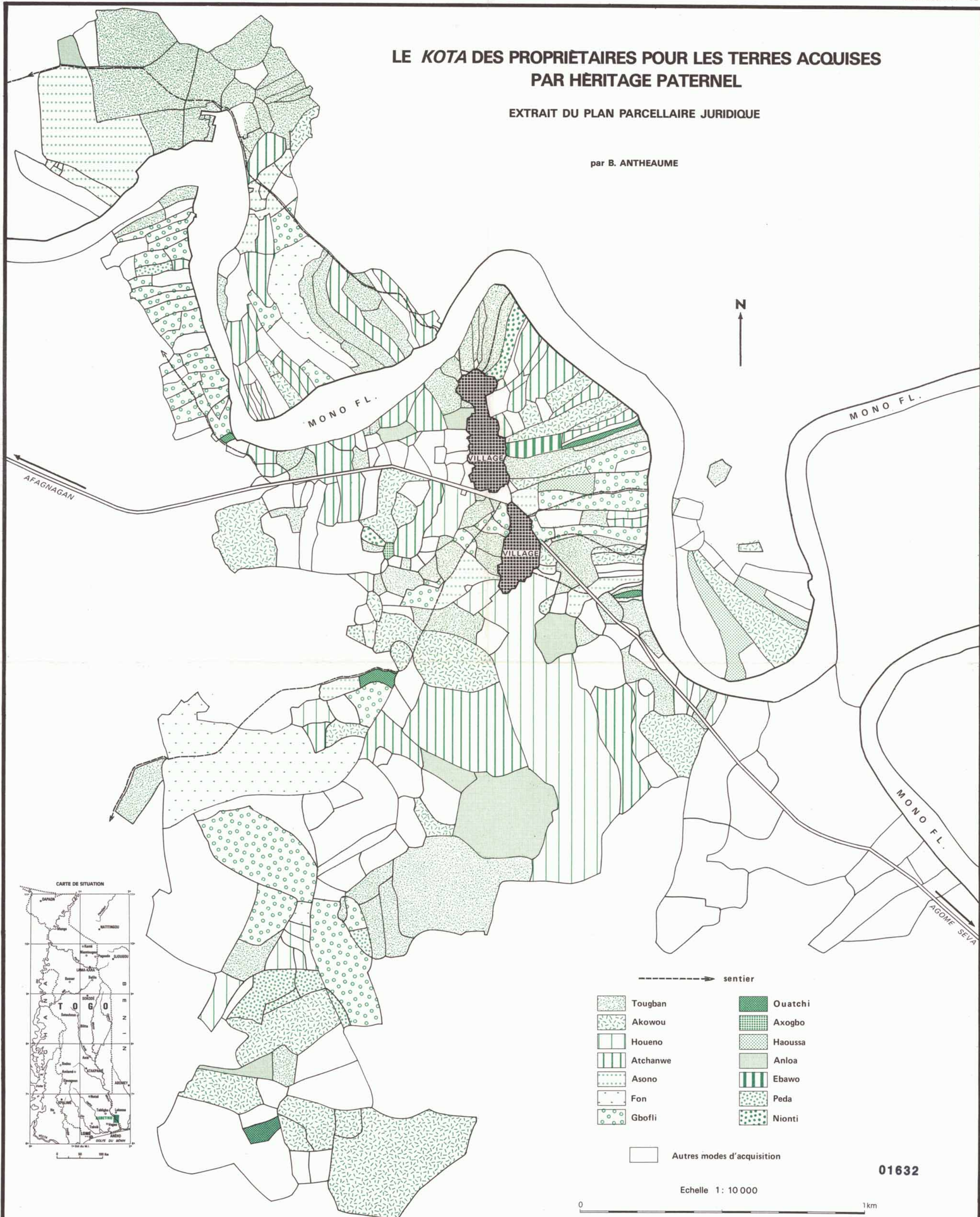


AN02/CAR
01632

LE KOTA DES PROPRIÉTAIRES POUR LES TERRES ACQUISES PAR HÉRITAGE PATERNEL

EXTRAIT DU PLAN PARCELLAIRE JURIDIQUE

par B. ANTREAUME



01632

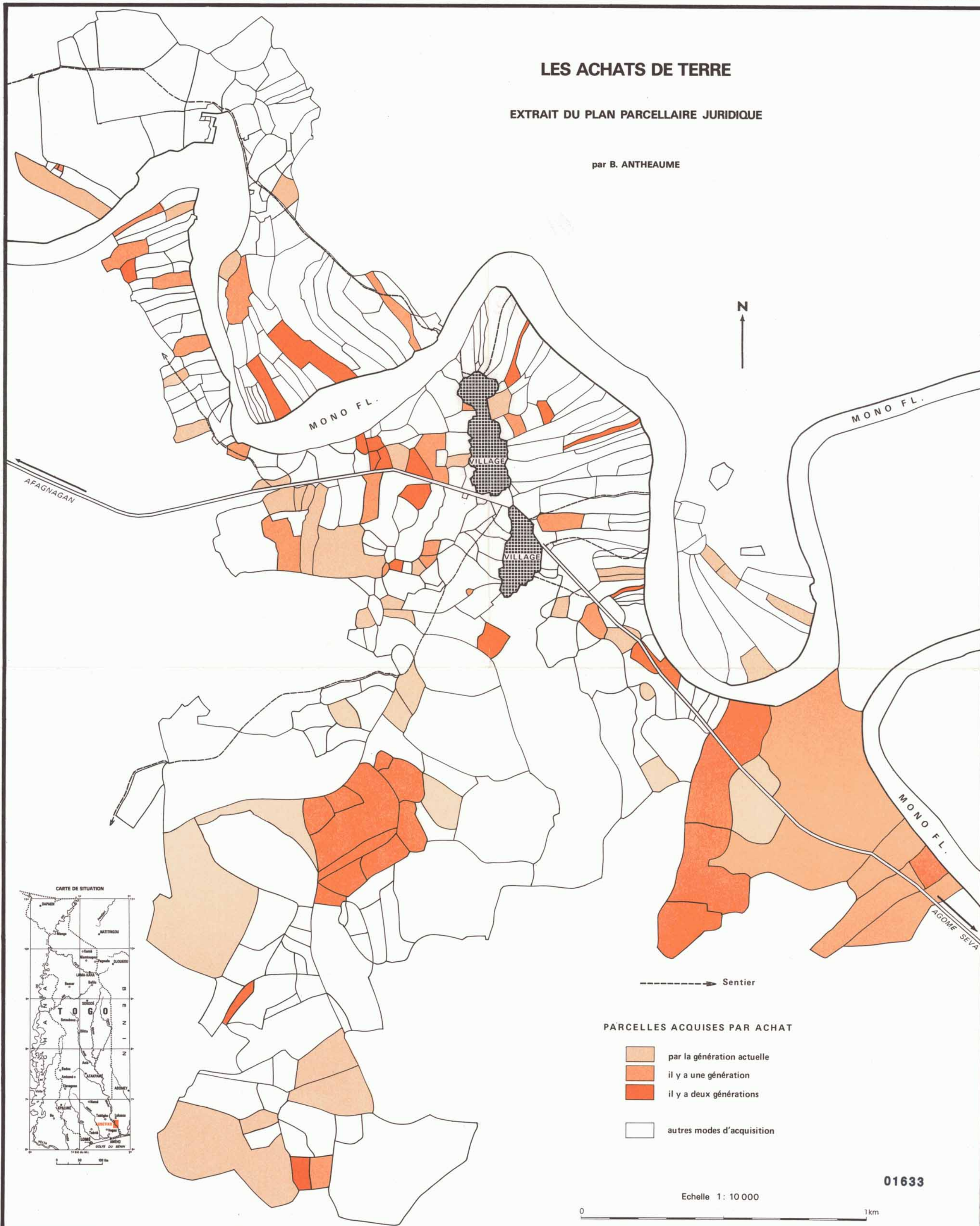
Echelle 1: 10 000

0 1 km

LES ACHATS DE TERRE

EXTRAIT DU PLAN PARCELLAIRE JURIDIQUE

par B. ANTHERAUME

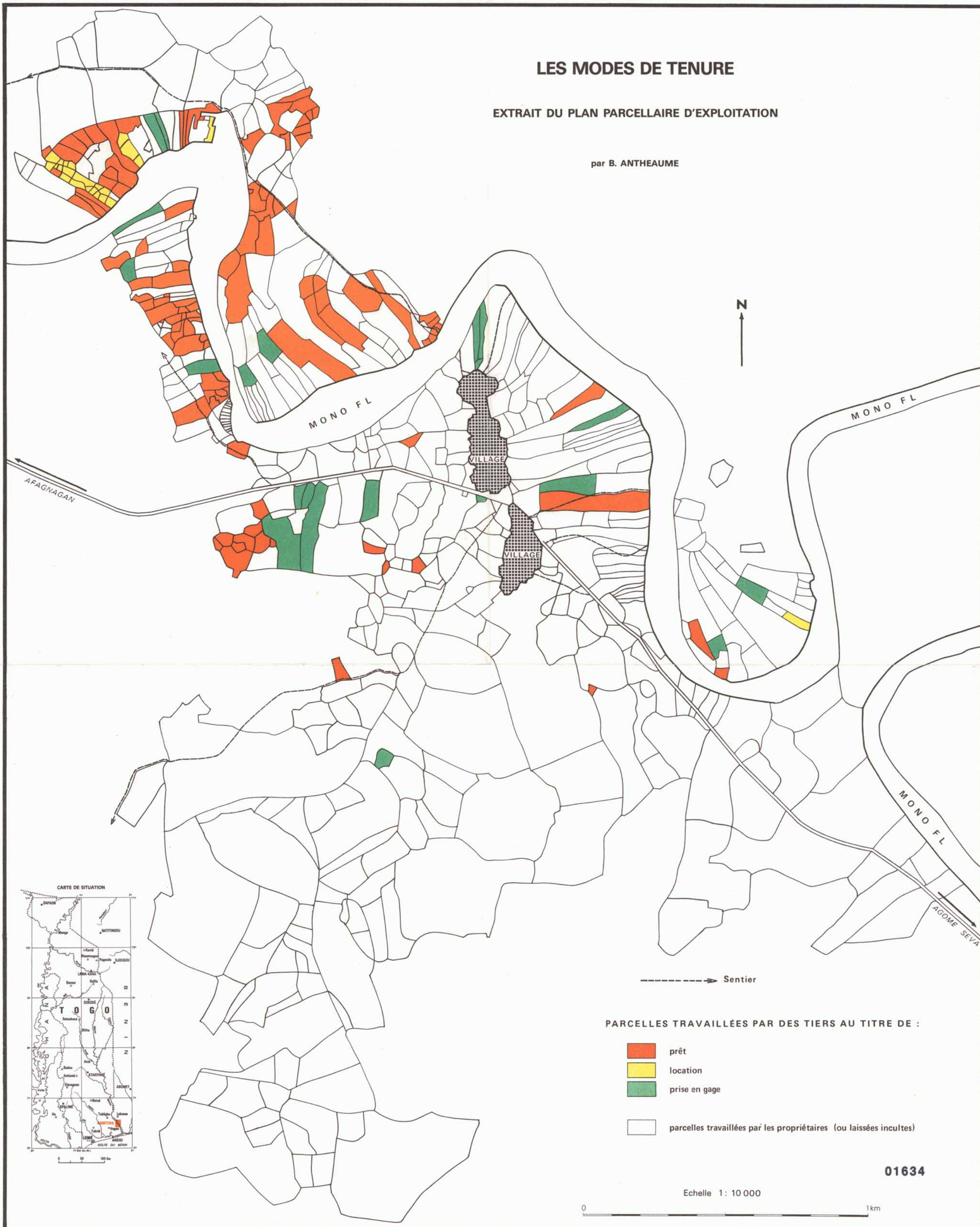


AN 02/CAR
01634

LES MODES DE TENURE

EXTRAIT DU PLAN PARCELLAIRE D'EXPLOITATION

par B. ANTREAUME



Déjà parus dans la même collection (Structures agraires au sud du Sahara) :

1. REMY (G.) - 1967 - Yobri (Haute-Volta).
EPHE, Paris ; 99 p., 3 cart. H.T.
2. BARRAL (H.) - 1968 - Tiogo (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 72 p., 8 cart. et 5 pl. H.T.
3. TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengoaga (Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 88 p., 5 cart. et 3 pl. H.T.
4. SAVONNET (G.) - 1970 - Pina (Haute-Volta).
ORSTOM, Paris ; 65 p., 7 cart. et 3 pl. H.T.
5. WURTZ (J.) - Adiamprikofikro-Douakankro.
Etude d'un terroir baoulé (Côte-d'Ivoire).
EPHE, Paris ; 68 p., 4 cart., H.T.
6. HALLAIRE (A.) - 1972 - Hodogway (Cameroun-nord).
ORSTOM, Paris ; 84 p., 4 cart. et 3 pl. H.T.
7. LERICOLLAIS (A.) - 1972 - Sob (Sénégal).
ORSTOM, Paris ; 110 p., 3 cart. et 10 pl. H.T.
8. GUILLOT (B.) - 1973 - La Terre Enkou (Congo).
EPHE, Paris ; 128 p., 4 cart. + 1 et 5 pl. H.T.
9. CHAMPAUD (J.) - 1973 - Mom, Terroir bassa (Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 62 p., 7 cart. + 2 pl. H.T.
10. BERNUS (E.) - 1974 - Les Illabakan (Niger).
ORSTOM, Paris ; 116 p., 14 cart. + 4 pl. H.T.
11. BOULET (J.) - 1975 - Magoumaz, pays mafa (Nord Cameroun).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 6 cart. + 4 pl. H.T.
12. SAVONNET (G.) - 1976 - Les Birifor de Diepla et sa région, insulaires du Rameau Lobi.
ORSTOM, Paris ; 178 p., 6 cart., 4 pl. fotogr. H.T.
13. BOUET (Cl.) - Bettrié-Akiékrou (Côte-d'Ivoire) (sous presse).
GILG (J.-P.) - 1976 - Dobadéné (sous presse).

Structures agraires à Madagascar :

1. DANDOY (G.) - 1974 - Vavatenina (Côte orientale malgache).
ORSTOM, Paris ; 94 p., 8 cart. et 4 pl. H.T.
2. MARCHAL (J.Y.) - 1974 - La petite région d'Ambohimambola (Madagascar).
ORSTOM, Paris ; 122 p., 13 cart., et 8 pl. H.T.
3. BONNEMAISON (J.) - Tsarahonenana des riziculteurs de montagne dans l'Ankaratra.
ORSTOM, Paris ; 98 p., 5 cart., 4 pl. fotogr. H.T.